

Les dossiers du mrap

L'apartheid



2^e édition
actualisée

**mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples**
89 rue oberkampf 75543 paris cedex 11 (1)48 06 88 00





UN PROBLÈME ESSENTIEL DE NOTRE ÉPOQUE

Lancé en mars 1986, le dossier du MRAP sur l'apartheid a été épuisé en moins de dix-huit mois.

Contactée par le MRAP pour un second tirage, son auteur, l'historienne Marianne Cornevin, n'a pas voulu limiter la nécessaire mise à jour à quelques pages supplémentaires traitant des événements survenus depuis la remise de son premier manuscrit, en octobre 1985. En raison de leur importance dans l'évolution sociale et politique, elle a jugé indispensable de les intégrer dans un nouveau texte, l'ancien étant devenu périmé.

La suppression, le 1er juillet 1986, des laissez-passer interdisant toute liberté de déplacement, était l'abandon d'un système terriblement humiliant pour les Sud-Africains noirs. Malheureusement, le renouvellement de l'état d'urgence, annoncé quinze jours auparavant, a fortement amoindri le caractère positif de cette mesure.

Le développement explosif du syndicalisme noir a été marqué par la fondation, en décembre 1985, de la COSATU, la plus grande centrale syndicale noire, et par la très longue grève des mineurs du 9 au 30 août 1987: tout en n'ayant rien obtenu de ce qu'ils réclamaient, les mineurs ont prouvé qu'ils représentent dans

l'économie sud-africaine une puissance incontournable.

Est-ce à dire que "l'apartheid n'existe plus", comme l'ont déclaré, en juillet 1987, à l'issue d'un voyage offert par Pretoria, neuf députés français?

L'indignation quasi-générale suscitée par ces propos est significative. L'opinion semble avoir compris que l'atténuation ou la disparition de ce qu'on appelle "l'apartheid mesquin" (symbolisé un peu vite par la séparation des toilettes et des ascenseurs pour les Blancs et pour les Noirs), n'équivaut pas à la disparition de l'apartheid. Mais si presque tout le monde est d'accord pour "condamner l'apartheid", presque personne ne sait dire de quoi il s'agit véritablement.

L'apartheid, c'est d'abord et avant tout le classement obligatoire de tous les Sud-Africains; l'apartheid ne disparaîtra qu'avec la suppression du **Population Registration Act** (voté en 1950) qui étiquette chaque habitant en fonction de la couleur de sa peau.

L'apartheid, c'est aussi la séparation géographique du territoire national en une zone (87 % de la surface de l'Afrique du Sud) réservée aux Blancs, Métis et Indiens, et dix "homelands" (foyers nationaux) réservés aux Noirs divisés arbitrairement en "dix nations destinées à devenir indépendantes". Ces deux concepts qui sont à la base du système sont considérés, -en 1987 et certainement pour de nombreuses années encore- comme "non-négociables" par la quasi-totalité de la communauté blanche. On peut donc affirmer que, malgré l'importance indéniable des réformes mises en oeuvre ces dernières années, la structure fondamentale du "développement séparé des races" (c'était la définition officielle de l'apartheid à son début), restera en place.

En décrivant le double langage du gouvernement de Pretoria, en distinguant les réformes annoncées officiellement et leur mise en oeuvre, ce dossier du MRAP rendra certainement de grands services à tous ceux qui luttent contre le racisme.

Préface de la première édition (extraits)

Seul pays dans le monde où le racisme, inscrit dans la Constitution, régit tous les domaines de la vie économique et sociale, l'Afrique du Sud est universellement condamnée pour sa politique d'apartheid.

Cependant, l'information dont nous disposons sur ce pays est rare, partielle...et partiale. L'Afrique du Sud est très loin de la France; on n'y parle pas le français. En conséquence, les médias ne s'y intéressent que lorsque des évènements sanglants attirent l'attention d'un public depuis longtemps blasé en ce qui concerne les catastrophes et plus encore les injustices sociales.

Pour remédier à ce manque d'information si préjudiciable à la compréhension d'un problème essentiel de notre époque, le MRAP a fait appel à Marianne Cornevin.

L'auteur de cette préface connaît Marianne Cornevin depuis près de 40 ans. Médecin, elle a épousé un historien de l'Afrique. A son contact, elle est devenue elle-même une historienne réputée (1). Sens aigu de la justice et de la vérité, exigence de rigueur dans la documentation, droiture de l'esprit et du coeur, telles

sont les qualités que je discerne en elle, dans la meilleure tradition du protestantisme français.

Son travail d'aujourd'hui est fondé sur des bases historiques incontestables, sur une connaissance personnelle du pays de l'apartheid. Il utilise des sources variées aussi bien celles issues du gouvernement sud-africain (**South Africa Digest**) publiées par le ministère des Affaires Etrangères de Pretoria, qu'anti-gouvernementales comme la "sélection hebdomadaire du **Star**", grand quotidien de Johannesburg, classé dans la presse d'opposition.

Depuis quelques années, Marianne Cornevin a accepté de travailler en liaison étroite avec notre Mouvement. Depuis toujours, le MRAP a lutté sur le front de l'apartheid. Sa conviction, en effet, est que, quelle que soit la diversité de ses formes, **le racisme est un**, et qu'il doit être combattu **partout**. L'acuité actuelle du problème raciste dans la société française ne doit pas prendre le prétexte de l'éloignement géographique pour ignorer l'excroissance la plus venimeuse et la plus scandaleuse de ce fléau qu'est le racisme. Nul doute que le nouvel ouvrage de Marianne Cornevin ne soit un instrument essentiel de ce combat, commun à tous les hommes de bonne volonté.

François GREMY

Membre de la Présidence du MRAP.

(1) Ouvrages de Marianne Cornevin:

Histoire de l'Afrique contemporaine, de la Deuxième guerre mondiale à nos jours, Payot, 1972; troisième édition, refondue. 1982, 447p.

L'Afrique du Sud en sursis, Hachette, 1977, 287 p.

L'apartheid: pouvoir et falsification historique, UNESCO, collection "Actuel", 1979, 155 p. Traductions: anglaise, espagnole, allemande, italienne, portugaise, yoruba, hausa, igbo, hindi, urdu.

La république Sud-Africaine, Que sais-je? PUF, 1982, 128 p.

En collaboration avec Robert Cornevin:

Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours, Payot, 1964. Traductions: allemande, espagnole. Quatrième édition: **Histoire de l'Afrique, des origines à la Deuxième guerre mondiale**, 1974, 445p.



QU'EST-CE QUE L'APARTHEID?

Apartheid est un mot afrikaans qui signifie "séparation, mise à part".

L'**afrikaans**, langue dérivée du hollandais du XVIIe siècle, est la langue maternelle des Afrikaners, et de 90 % des Métis du Cap.

Les **Afrikaners** qui représentent aujourd'hui 60 % de la minorité blanche sud-africaine (contre 40 % d'anglophones), et seulement 9 % de la population totale, sont les descendants de colons hollandais, allemands et français établis au cours de la deuxième moitié du XVIIe siècle à l'extrême sud-ouest de l'actuelle Afrique du Sud, dans la région du Cap de Bonne Espérance. Appelés **Boers** (paysans) jusqu'à la Première guerre mondiale, ils détiennent exclusivement, depuis 1948, le pouvoir politique par l'intermédiaire du Parti national fortement majoritaire au Parlement élu par les seuls Blancs.

Mis en oeuvre à partir des années 50 et présenté alors pour l'étranger sous l'aspect "positif" de "développement séparé de chaque race dans la zone géographique qui lui est affectée", l'**apartheid** n'est en réalité que le renforcement et le perfectionnement d'un système de discrimination raciale implanté dans les moeurs dès

les premières années de l'établissement des ancêtres des Afrikaners, et dans la loi depuis le début du XIXe siècle.

Qu'est-ce que l'apartheid apporte en plus à un système de prévention policière parfaitement au point bien avant 1948, destiné à procurer aux maîtres blancs la main-d'oeuvre à bon marché dont dépend l'économie du pays?

LES DEUX BASES DE L'APARTHEID

Les deux bases essentielles de l'apartheid sont:

1°- Le classement obligatoire de tous les Sud-Africains en quatre "groupes raciaux" et l'affirmation que le "groupe racial" blanc est supérieur aux trois autres.

2°- La séparation géographique du pays en une "zone blanche" réservée aux Blancs, Métis et Indiens, et dix "homelands" (= bantoustans) ou "foyers nationaux" noirs occupant **ensemble** 13 % de la surface de l'Afrique du Sud.

Classement obligatoire de tous les Sud-Africains

En 1950, le **Population Registration Act** a défini la population sud-africaine comme constituée de quatre "groupes raciaux". Le classement est établi sur l'aspect physique des parents: un enfant est classé dans le groupe de son père, sauf si ce dernier est blanc et si la mère appartient à l'un des trois groupes dits "noirs" (Noirs appelés aussi Africains, Métis et Indiens), auquel cas il appartiendra au groupe de sa mère.

Par ordre d'importance numérique, les quatre "groupes raciaux" sont:

Estimation en juin 1987, d'après le recensement de 1980

	Nbre (millions)	Pourcentage
Noirs (<u>Africans</u>)	25,9	75
Blancs (<u>Whites</u>)	4,8	14
Métis (<u>Coloureds</u>)	2,9	8,5
Indiens (<u>Asians</u>)	<u>0,8</u>	<u>2,5</u>
Total	34,4	100

Le classement obligatoire en quatre "groupes raciaux" représente la clef de voûte du système (unique dans le monde) qui régit la vie quotidienne de **tous** les Sud-Africains, en particulier les conditions de logement et d'éducation des enfants.

Le **Group Areas Act** (Loi sur les zones d'habitat) oblige tous les Sud-Africains à résider dans une zone définie par le gouvernement comme devant être occupée exclusivement par un seul "groupe racial".

Les lois sur l'enseignement instituent des **écoles séparées** pour chaque "groupe racial". Seuls quelques rares établissements privés, (non subventionnés), sont autorisés à scolariser des enfants appartenant à des "groupes raciaux" différents.

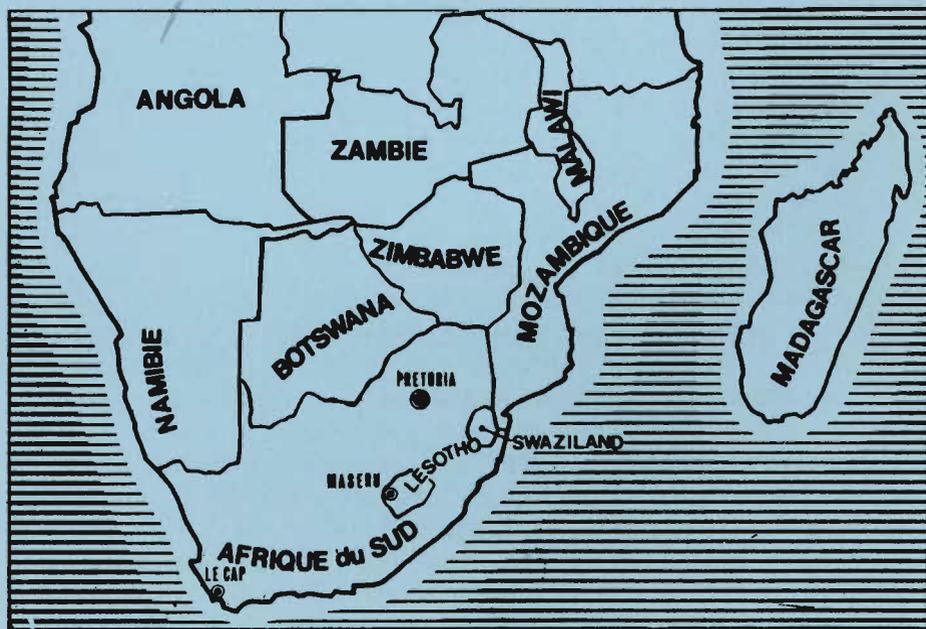
La séparation géographique du territoire national est le fondement de l'apartheid politique.

Contrairement aux lois sur la ségrégation résidentielle (**Group Areas Act**) et sur la ségrégation dans l'enseignement qui s'appliquent à tous les Sud-Africains, l'apartheid politique ou "Grand apartheid" s'applique exclusivement aux Noirs sud-africains qui représentent, en 1987, les trois-quarts de la population totale, et qui représenteront, en 2.000, selon les prévisions officielles, presque les quatre-cinquièmes.

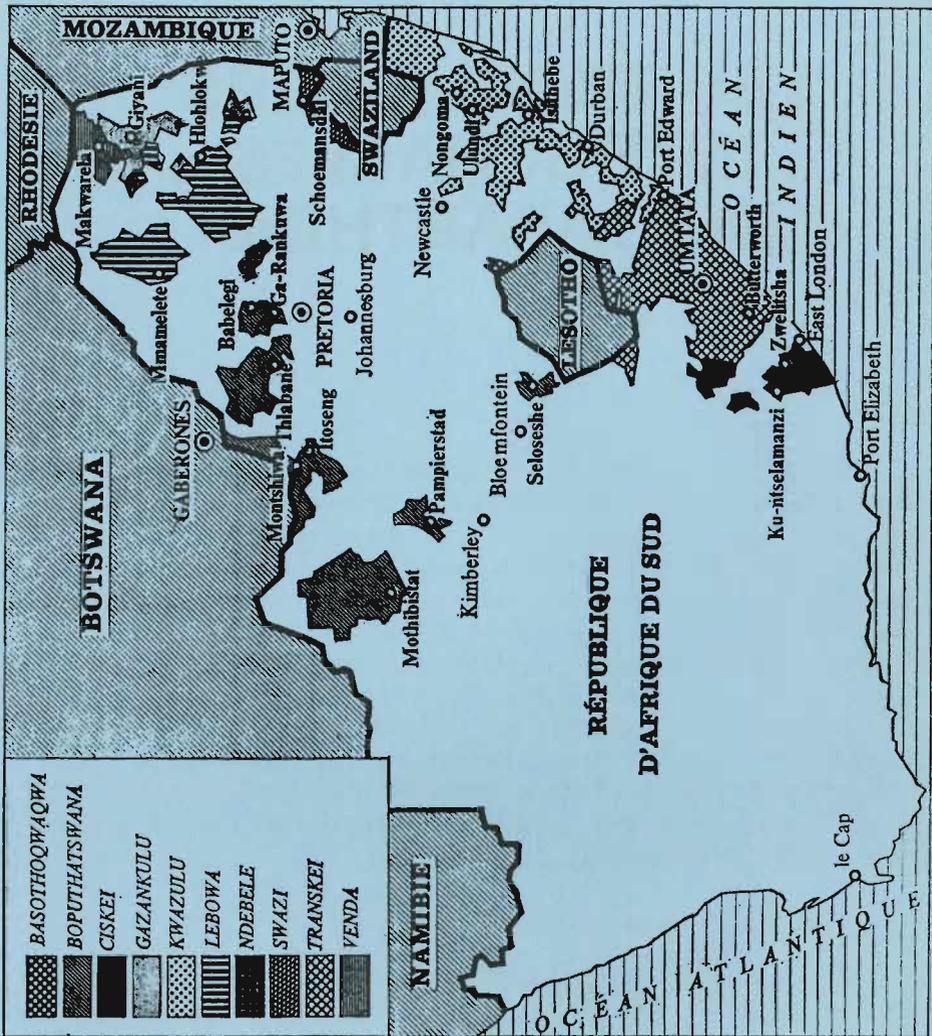
Jusqu'en 1982, l'apartheid politique avait pour objectif de retirer aux Noirs la nationalité sud-africaine, en leur déniait tout droit politique ailleurs que dans les "homelands", dont le territoire a été défini par les dirigeants blancs.

Depuis 1982, le gouvernement a consenti, sur le plan de l'administration municipale et même régionale, certains droits aux quelque 11 millions de Noirs (45 % de la population noire totale) vivant dans la "zone blanche". (Voir: **Les réformes de M. Botha et la réalité en 1987**).

Cependant, le concept de division des Noirs sud-africains en "dix nations destinées à devenir indépendantes", qui est à la base de l'apartheid politique, est considéré comme "non-négociable" par la quasi-totalité de la communauté blanche, y compris la (petite) fraction qualifiée de libérale; il a été réaffirmé dans le manifeste du Parti national (parti du gouvernement depuis 1948), pour les élections du 6 mai 1987.



Carte 1. Le sud de l'Afrique.



Carte 2. Les homelands.

(Noter que le Swaziland et le Lesotho, pays indépendants, sont enclavés dans la République Sud-Africaine).



I. Division arbitraire des Sud-Africains noirs en dix « nations »

1) "RAPATRIEMENTS" FORCES

Comme on le verra au chapitre : "L'apartheid et l'histoire de l'Afrique du Sud", la division des Sud-Africains noirs d'Afrique du Sud en dix "nations" prétendument étrangères les unes aux autres ne correspond pas à la situation linguistique de ce pays, ni à la vérité historique.

Les territoires qu'on a appelés successivement "bantoustans", puis "homelands", puis "Etats noirs" et aujourd'hui "Etats nationaux" ne sont autre chose que les "réserves indigènes" créées en 1913 et agrandies en 1936 jusqu'à occuper ensemble 13 pour cent de la surface du territoire national. Le reste (87 pour cent) est appelé "zone blanche" et alloué aux Blancs, Métis et Indiens.

En 1959, le **Promotion of Bantu Self Government Act** annonça la transformation des 264 réserves existant alors en "dix unités nationales bantou" ou "bantoustans" et posa le principe du rattachement à "leur" bantoustan des Noirs "expatriés" en zone blanche.

En 1970, le **Bantu Homelands Citizenship Act** établit que chaque Noir d'Afrique du Sud sera proclamé

"citoyen" de celui des dix bantoustans auquel le rattachent "sa langue maternelle, ses parents proches ou lointains, ou, plus généralement, ses antécédents culturels et ethniques".

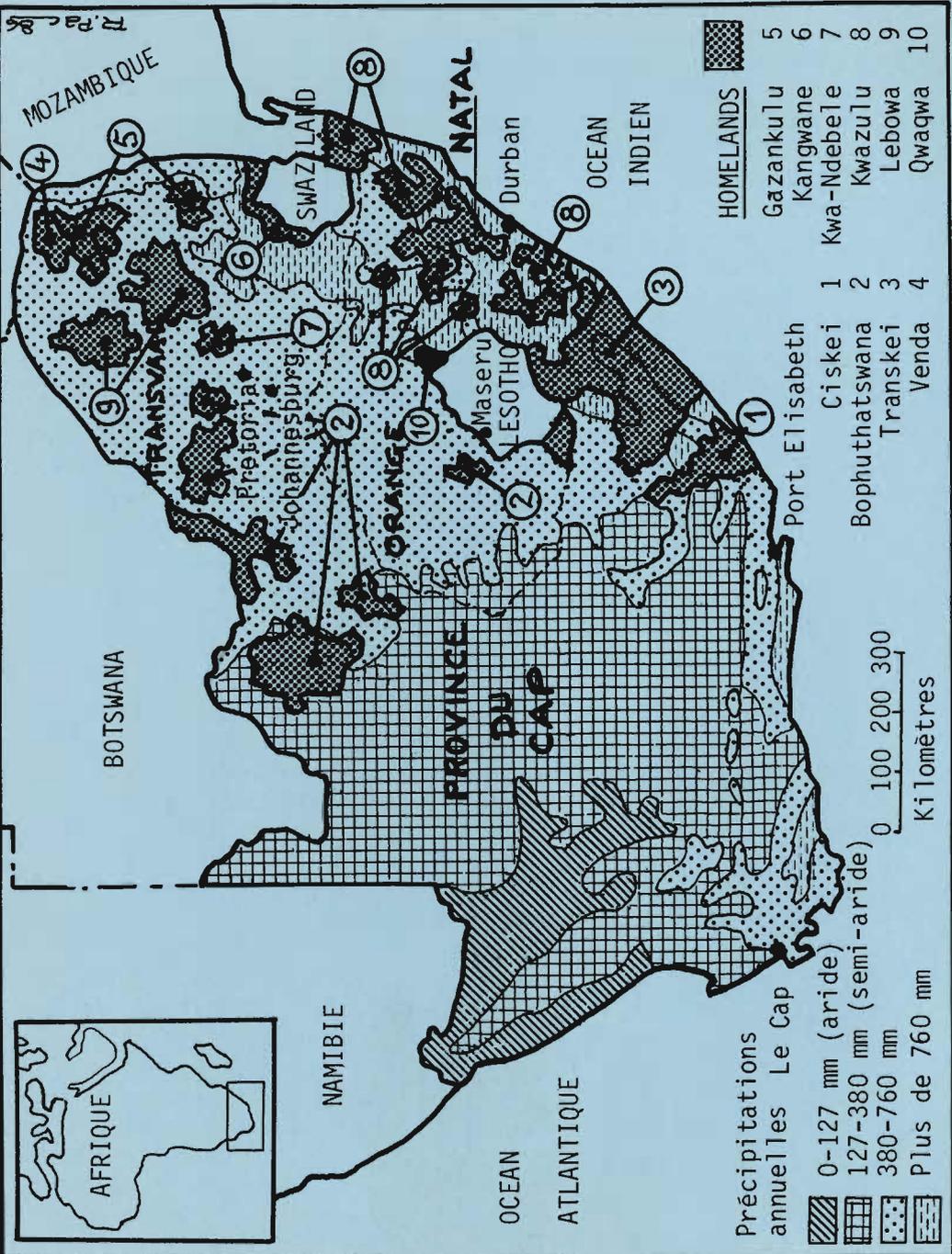
La loi sur la citoyenneté de 1970 accélère considérablement le rythme des "rapatriements" forcés. **L'Institut sud-africain des Relations raciales estime à trois millions et demi le nombre des Noirs qui ont été déplacés de force entre 1960 et 1983. Si l'on se rapporte au total de la population noire en 1970 (au milieu de la période), ce chiffre correspond à un Noir sur cinq.**

Les déplacements forcés - qu'on doit plutôt appeler "déportations" - constituent, par leur nombre et par les conditions dans lesquelles ils sont réalisés, une des pires horreurs du régime sud-africain; ils sont cependant mal connus hors de l'Afrique du Sud et même à l'intérieur du pays parce que la littérature de propagande distribuée à l'étranger n'en parle jamais, et que la presse nationale les évoque très rarement.

Les zones rurales blanches ont été les premières et les plus profondément touchées par les déplacements forcés. Au lieu de 3,2 millions en 1960, le recensement de 1980 y a enregistré 1,4 million de travailleurs noirs. Cela signifie que **plus d'un Noir sur deux** s'est un jour entendu ordonner de déguerpir; de quitter pour toujours la terre qu'il avait mise en valeur, soit qu'il ait payé au propriétaire blanc des redevances en travail ou en récoltes, soit qu'il ait été établi sur une **black spot** (tache noire) correspondant à des terres achetées par les Noirs avant la loi foncière de 1913.

Ces déplacements forcés qui touchent également toutes les personnes jugées "indésirables" dans les **townships** (voir **Lexique**), sont loin d'être terminés.

En 1985, on a relevé, officiellement, 40.000 personnes déplacées, et, en 1986, 65.000, bien que Pretoria ait proclamé, le 1er février 1985, la suspension des déplacements forcés.



Carte 3. Chutes de pluies annuelles.

2) "DENATIONALISATION"

Entre 1976 et 1981, quatre des dix homelands ont été proclamés "indépendants", mais reconnus par la seule République Sud-Africaine: Transkei, Bophuthatswana, Venda, Ciskei comptent ensemble, en 1987, une population théorique (de jure) de 11 millions (sur 26 millions de Sud-Africains noirs) dont 7 millions résidant à l'intérieur du homeland et 4 millions vivant en "zone blanche".

Pour les dirigeants blancs, l'"indépendance" de ces quatre **homelands** signifie que, 7 millions de Noirs sud-africains ayant disparu du recensement officiel, le pourcentage des Blancs dans la population totale est passé de 16 % en 1976 (à la veille de l'"indépendance" du Transkei), à 18,2 % à la fin de 1981, (au lendemain de l'"indépendance" du Ciskei), alors que, dans la réalité, il est passé de 16 à 15,2 %, et à 14 % en 1987, en raison de la progression démographique beaucoup plus rapide des Noirs.

Parallèlement, entre 1976 et 1981, la surface de l'Afrique du Sud est passée (officiellement) de 1.222.000 à 1.123.000 km². Dans l'hypothèse où le processus de l'apartheid politique arriverait à son terme, il n'y aurait plus (officiellement) aucun Noir dans la République Sud-Africaine!

Pour les 4 millions de Noirs dont la famille est originaire des nouveaux "Etats noirs indépendants", mais qui vivent - souvent depuis deux ou trois générations - en "zone blanche", l'"indépendance" a été véritablement un drame. Du jour au lendemain, sans qu'on leur ait jamais demandé leur avis, même s'ils n'avaient jamais vu le pays dont ils étaient déclarés "citoyens", ils devenaient des "étrangers" dans la République Sud-Africaine.

Le **Restoration of S.A. Citizenship Act**, mis en vigueur le 1er juillet 1986, a entraîné de grandes espérances, mais elles ont été rapidement déçues: à la fin de 1987, les négociations pour une double nation-

lité n'avaient pas encore abouti, Pretoria refusant la restauration automatique de la citoyenneté sud-africaine sous le prétexte que cela "porterait atteinte à la souveraineté des quatre homelands indépendants"!

En conséquence, les 7 millions de Noirs résidant dans les quatre "homelands indépendants" sont considérés comme étrangers, soumis au statut de travailleur migrant, quand ils viennent travailler en "zone blanche". La moitié seulement des Noirs résidant normalement en "zone blanche" a pu récupérer la nationalité sud-africaine; encore ont-ils dû faire eux-mêmes la preuve de leur droit!

3) LA VIE DANS LES HOMELANDS

Dans une étude sur la condition socio-économique des homelands "indépendants" ou "non-indépendants" publiée dans le **Rand Daily Mail** du 6 juin 1984, on apprend que:

"Ensemble, les dix homelands qui abritent théoriquement 74 % de la population sud-africaine contribuent pour 3,5 % au PNB. Transkei, Bophuthatswana et KwaZulu produisent chacun environ 0,7 % du PNB; les autres, chacun entre 0,1 et 0,3 %".

Les budgets nationaux des dix **homelands** sont alimentés pour 77 % par Pretoria. Avec des variations: en plus, par exemple pour le Ciskei, 82 %, et le KwaNdebele, 83%; ou en moins, pour le Bophuthatswana en raison des royalties que cet "Etat noir indépendant" reçoit directement des sociétés minières exploitant ses riches mines de platine... En raison, aussi, des revenus qu'il tire de l'exploitation du "deuxième plus grand casino du monde" à Sun City, reliée à Johannesburg distante de 160 km par une navette aérienne quotidienne de 29 minutes. Drainant plus de 100.000 visiteurs par mois, le "plus grand complexe de distractions de l'Afrique australe" fait d'énormes bénéfices lourdement payés par une véritable désagrégation de la société traditionnelle.

A l'exception du Bophuthatswana minier, il est

reconnu officiellement que les homelands sont dans l'impossibilité de créer des économies viables. Sauf une toute petite minorité, les familles de résidents sont obligées de compter sur les envois d'argent de leurs membres travaillant en "zone blanche" pour ne pas mourir de faim. Et ces revenus provenant du "travail migrant" sont tout à fait insuffisants: au Transkei, par exemple, environ 85 % des ménages ruraux ont un revenu inférieur au minimum vital.

En dehors des régions rurales traditionnelles, un tiers environ de la population des **homelands** vit dans ce qu'on appelle des "camps de réinstallation" (**resettlement camps**) dans des conditions d'hygiène le plus souvent désastreuses. Le film: "La dernière tombe à Dimbaza", tourné en 1973, en donnait une description hallucinante. Il y a eu depuis, en particulier à Dimbaza, beaucoup d'améliorations dans les infrastructures de ces camps qui atteignent une densité presque urbaine. Cependant, il y règne une atmosphère de désespoir généralisé, bien compréhensible quand on connaît l'origine des gens qui ont tous abouti là contre leur gré, car dans la littérature officielle, les occupants des camps de réinstallation sont qualifiés de "surplus" ou de "non-productifs", termes élégants pour dire que les **homelands** sont des "dépotoirs" appelés à recueillir un maximum de Noirs, en même temps qu'ils sont un "réservoir" de main-d'oeuvre à bon marché.





II. Ségrégation résidentielle (Group Areas Act)

Votée en 1950, la loi sur les zones d'habitat s'applique à **tous** les Sud-Africains. Les trois groupes "noirs" (Noirs, Indiens et Métis) n'ont pas le droit de résider dans les villes blanches; mais les Blancs n'ont pas plus le droit de s'installer dans les townships noires ou les cités métisses et indiennes. Cependant, malgré cette égalité apparente, les déplacements de population imposés par la mise en oeuvre de la loi ont touché de façon très inégale les communautés.

Entre 1950 et 1982, on a chassé de leurs domiciles et forcé à déménager:

200.000 Indiens, soit un Indien sur quatre;

400.000 Métis, soit un Métis sur six;

7.000 Blancs, soit un Blanc sur six cent soixante-six.

L'inégalité est aussi flagrante dans les surfaces occupées par les zones résidentielles, les zones blanches couvrant 84 % de la surface totale alors que les Blancs représentent 56 % de l'ensemble blanc-métis-indien.

Si l'application du **Group Areas Act** a frappé si lourdement les Métis et les Indiens, c'est parce qu'il existait, avant l'arrivée au pouvoir du Parti national en 1948, des zones d'habitat "mixte", surtout dans

l'ouest de la province du Cap où sont concentrés 87 % des deux millions et demi de Métis recensés en 1980, et dans la région de Durban où habitent 84 % des huit cent mille Indiens.

Le cas des Noirs est différent puisqu'ils n'ont jamais eu droit à la propriété du sol en "zone blanche" où ils étaient considérés comme des "résidents temporaires" jusqu'en 1980. Leurs townships n'ont jamais été gérées par eux-mêmes et c'est seulement en 1982 que le **Black Local Authorities Act** leur a accordé un droit de contrôle (très limité) sur l'administration locale. La question des Noirs urbanisés sera reprise au chapitre: **Les réformes de M. Botha et la réalité en 1987.**

A maintes reprises, et encore en 1987, M. Botha a fait des déclarations non équivoques au sujet de la loi sur les zones d'habitat:

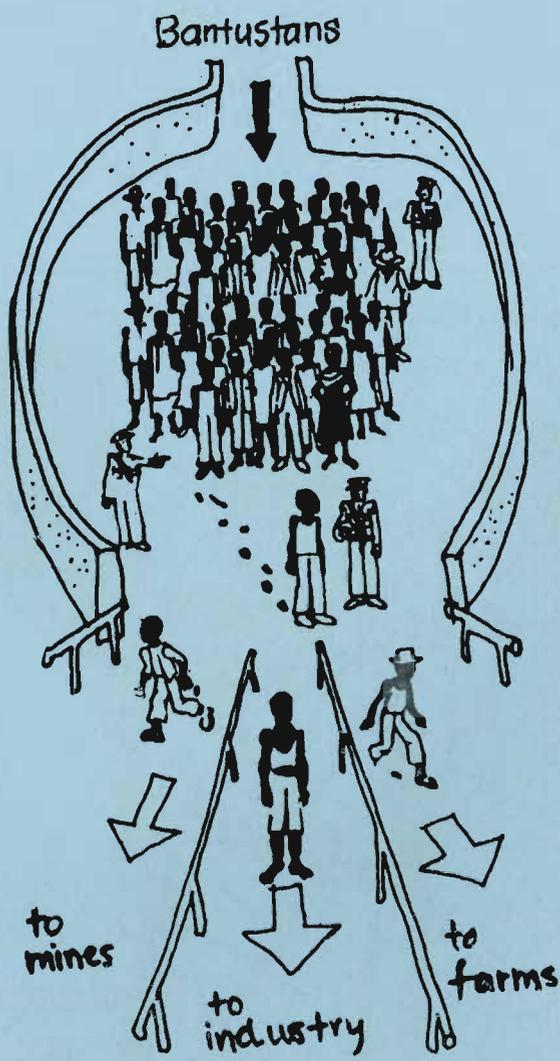
"Le principe des zones de résidence ne sera pas remis en cause tant que je serai au pouvoir". (*Star*, 28.3.87). "Supprimer le **Group Areas Act** équivaudrait au suicide des Blancs. Je ne suis pas préparé à sacrifier mes droits aux plus nombreux". (*B.B.C. World Service*, 6.4.87).

La réalité ne correspond pas complètement à ces déclarations: depuis 1982, plusieurs "zones grises" se sont créées spontanément dans les banlieues des grandes villes blanches: des milliers de Métis, Indiens ou Noirs, disposant d'un revenu suffisant, ont pu s'y établir sans être poursuivis par la justice.

Cependant, ces "zones grises", si elles sont tolérées par le gouvernement, sont fortement combattues par les partis d'extrême-droite, et la vie quotidienne des couples "mixtes" (qui ont bénéficié de la loi de 1985 légalisant les mariages interraciaux) continue à se heurter à des difficultés insurmontables, puisqu'un article du **Group Areas Act** les oblige à s'installer dans la zone d'habitat du partenaire "le plus coloré", et les exclut des zones blanches. Quelques exemples enregistrés en 1986 illustrent cette situation: à Potchefstroom, une Métisse, épouse d'un Blanc, a été refoulée d'un hôpital pour Blancs; un commerçant blanc établi en zone blanche s'est vu refuser le renouvellement de sa licence, la raison invoquée étant qu'il a épousé une Métisse.

Dans bien d'autres domaines, le **Group Areas Act** s'oppose directement au passage dans les faits de décisions prises en haut lieu: entre autres exemples, on peut citer la pratique sportive et la pratique religieuse qui restent ségréguées à la base dans l'immense majorité des clubs et des paroisses, en dépit du voeu exprimé par certains de leurs membres.





Les "homelands" (bantoustans) réservoirs de main-d'oeuvre à bon marché.



III. Enseignement séparé

Avec la ségrégation résidentielle, la ségrégation culturelle ou Enseignement séparé, constitue un pilier de l'apartheid déclaré "intouchable" par M. Botha, approuvé sur ce point par la majorité de la communauté blanche.

En 1981, le gouvernement a rejeté totalement les propositions faites par le Conseil des Recherches en Sciences humaines qui préconisait l'ouverture des écoles de tous niveaux à tous les groupes de population régis par un seul ministère de l'Education. En juillet 1984, le **Star** a publié un sondage révélant que 92 % des Afrikaners et 55 % des Anglophones disent leur attachement à "l'enseignement séparé par races".

Pourquoi les Blancs tiennent-ils tant à l'enseignement séparé? Pourquoi les Noirs et les Métis ont-ils manifesté depuis 1976 leur colère contre l'enseignement séparé? Parce que celui-ci, de niveau très inférieur à celui des Blancs, les maintient systématiquement aux échelons inférieurs de l'échelle des salaires et des responsabilités et constitue, à l'évidence, un fondement principal de l'apartheid.

Du point de vue numérique, l'enseignement donné

aux Noirs a fait d'énormes progrès.

Entre 1964 et 1986, le nombre de scolarisés est passé de 1,9 million à 6,5 millions, dont 70 % dans les homelands qui abritent seulement 54 % des Noirs d'Afrique du Sud. En "zone blanche", les dépenses publiques par scolarisé noir ont augmenté de telle sorte que le rapport Blanc/Noir est passé de 17 en 1974 à 7 en 1986. Le pourcentage des effectifs de l'enseignement secondaire par rapport au total des scolarisés est passé, dans le même temps, de 8 à 18 %. Il y a eu en 1986 dix fois plus de candidats au baccalauréat (**Matriculation**) qu'en 1974.

Mais...l'inégalité est manifeste dès le départ. Le petit enfant noir débute sa scolarité deux ans après son contemporain blanc. Il fréquente des classes surchargées: en 1983, on y comptait en moyenne 43 élèves par maître, contre 18 (toujours en moyenne) dans les établissements scolaires pour Blancs, 24 pour les Indiens, 27 pour les Métis.

Dans le secondaire où parvenaient 17 % des élèves, contre 38 % des élèves blancs, les Noirs devaient payer des frais de scolarité qui n'étaient pas réclamés aux familles blanches avant 1983. Mais les scolarisés noirs souffrent essentiellement de la sous-qualification de leurs maîtres dont seulement 23 % avaient atteint ou dépassé le niveau du baccalauréat; et aussi, à l'évidence, de la surpopulation des logements dans les townships. Comment "faire ses devoirs" dans un logement de 50 m² ou même moins qui abrite entre huit et seize personnes?

L'enseignement supérieur reste aussi séparé et aussi inégal. En 1983, sur les 41.000 étudiants fréquentant les quatre universités blanches de langue anglaise, on comptait 4 % de Noirs, 4 % de Métis, 6 % d'Indiens. Sur les 54.000 étudiants des cinq universités de langue afrikaans, on comptait 73 Noirs, soit un peu plus de 1 pour mille, et moins de 1 pour cent de Métis et Indiens. Les neuf universités réservées aux Noirs comptaient ensemble moins de 11.000 étudiants.

Un seul secteur a fait des progrès sensibles: 25.000 étudiants noirs étaient inscrits, en 1987, à

l'UNISA, la grande université d'enseignement par correspondance. Ce nombre est quatre fois plus élevé qu'en 1977, mais il est aussi deux fois moindre que celui des étudiants blancs: 49.000 inscrits en 1987, contre 10.000 en 1977.

Au total, en 1987, les étudiants blancs issus de 15 % de la population totale, sont presque cinq fois plus nombreux que les étudiants noirs issus de 75 % de la population totale.

Pour les Métis, l'inégalité de l'enseignement est moins accusée: en 1982, pour chaque élève métis, le gouvernement a dépensé 2,4 fois moins que pour un enfant blanc, mais 3 fois plus que pour un enfant noir. Cependant, la séparation des enseignements est bien plus choquante que pour les Noirs puisque plus de 90 % des métis ont l'afrikaans pour langue maternelle. Les boycotts des écoles métisses, en 1981 et en 1985, apparaissent donc aussi justifiés que les boycotts des écoles noires. (Voir: **Résistance et répression**).



"Terrorisme urbain en Afrique du Sud"
Dessin de Plantu ("Ca manque de femmes",
Ed. La Découverte-Le Monde).





LA LÉGISLATION RÉPRESSIVE

La mise en oeuvre de l'apartheid s'appuie sur un arsenal législatif impressionnant, sans équivalent dans aucun autre pays.

Concernant les seuls Noirs, les lois sur les laissez-passer (**Pass laws**) et tous les textes réglementant les entrées et les sorties des Noirs en "zone blanche" (**Influx and efflux control**) représentent les lois raciales les plus largement appliquées: elles ont été abolies le 1er juillet 1986. (Voir: **Les réformes de M. Botha...**).

Applicables aux quatre "groupes raciaux", les 35 (sic) textes législatifs relatifs à la sécurité intérieure ont été abrégés en 1982 et regroupés en trois nouvelles lois sur le terrorisme.

La définition du terroriste est extrêmement large: est terroriste "quiconque vise à changer l'ordre social, politique ou racial existant, par quelque moyen que ce soit".

La loi sur la sécurité interne (**Internal Security Act**) couvre les délits de communisme, terrorisme, sabotage, subversion. Elle autorise la réclusion au secret (**incommunicado**) sans jugement et pour une durée illimitée, "aussi longtemps que la police n'a pas

obtenu les réponses satisfaisantes à toutes les questions posées".

L'état d'urgence n'a fait que confirmer la rigueur de cette loi. Le 13 juin 1987, la durée des arrestations arbitraires a été portée de 14 à 30 jours, "prolongeables indéfiniment sur décision du ministre". Des peines allant de 12 ans de prison à la détention à vie, sont appliquées au "subversif" ou au "saboteur" qui "entrave, compromet ou interrompt la production industrielle"; ou "à toute personne reconnue pour être membre de l'ANC" (interdit depuis 1960).

La loi sur la Protection de l'Information (**Protection of Information Act**) qui a remplacé la "loi sur les Secrets officiels" a une formulation suffisamment vague pour s'appliquer à la plupart des activités publiques. Elle frappe d'illégalité toute publication d'information sur les conditions de vie dans les prisons, les actes de "terrorisme" "pouvant être préjudiciables à la sécurité de l'Afrique du Sud", etc.

Le musellement de la presse et des médias a été fortement amplifié par l'état d'urgence. En décembre 1986, la censure préalable a été instaurée sur "toute information relative à une quelconque forme de résistance contre le gouvernement". Le 13 juin 1987, interdiction a été faite de "filmer ou photographier toute force de sécurité en action"; "...de diffuser les idées d'une organisation interdite".

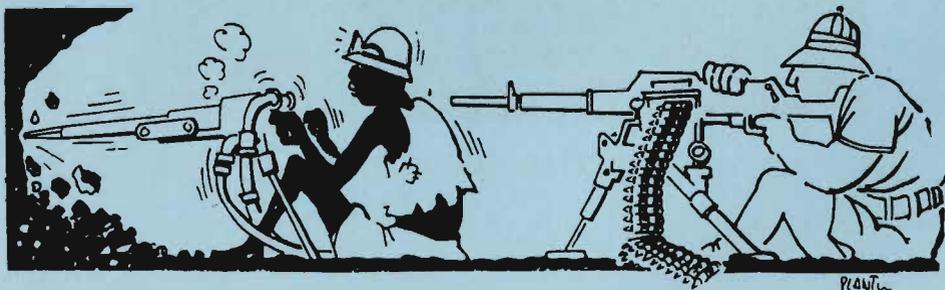
Le 28 août 1987, trois jours avant la fin de la grande grève des mineurs (qui avait débuté le 9 août), le Journal Officiel annonçait de nouvelles et sévères restrictions à la liberté de la presse: toute publication qui représente "une menace pour la sécurité du public ou le maintien de l'ordre" et "retarde l'accomplissement de l'état d'urgence" sera interdite, le ministre des Affaires intérieures peut imposer des censeurs de son choix à n'importe quelle publication.

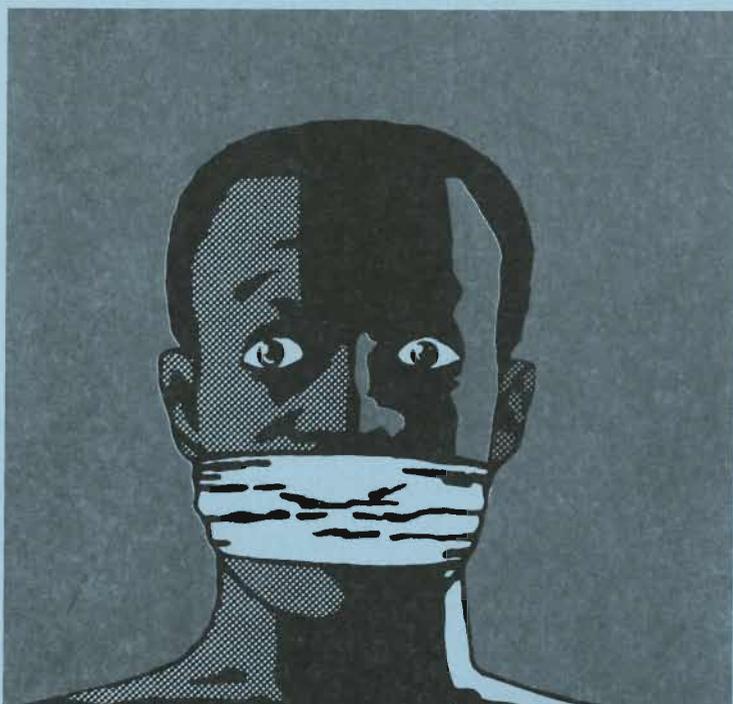
La loi sur la Contrainte (**Intimidation Act**) réprime "toute action visant à induire autrui à faire ou ne pas faire telle action". Elle a été utilisée pour punir les appels à la grève: l'inculpé risque 10 ans de prison ou 20.000 rands d'amende.

Dans l'arsenal de la législation répressive sud-africaine, on trouve une sanction administrative très spéciale nommée **banning order**. Il ne s'agit pas d'un "bannissement", mais d'une "assignation à résidence", notifiée directement à l'intéressé par le ministre, qui n'est pas tenu de motiver sa décision. **Le banning a été qualifié à juste titre de "mort civile"**. La personne qui en fait l'objet n'a pas le droit de sortir entre 19 heures et 6 heures et doit se présenter à la police une ou deux fois par jour ou par semaine. Il lui est interdit d'assister à une réunion "politique ou autre" de plus de deux personnes (par exemple à un jeu de bridge), de visiter une institution éducative quelconque et d'y donner un enseignement, et également de rencontrer un autre "banni", même s'il s'agit de son conjoint!

Nous retrouverons dans le chapitre de la résistance plusieurs "bannis" célèbres comme, par exemple, le docteur Beyers Naudé, banni de 1977 à 1984; Albertina Sisulu, la femme d'Albert Sisulu, condamné à la prison à vie en 1964, en était en 1983 à son quatrième **banning order** depuis 1968; Winnie Mandela, épouse de Nelson Mandela, a été bannie à plusieurs reprises.

Toute publication ou citation d'une personne bannie est interdite, avec effet rétroactif, sur le territoire de la République Sud-Africaine et des journalistes ont été souvent poursuivis pour avoir commis ce délit.





**liberté pour
l'afrique australe
contre l'apartheid
tous solidaires**

 mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
89 rue oberkampf - 75 011 paris - tél. 806.88.00

Affiche du MRAP



L'APARTHEID ET L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

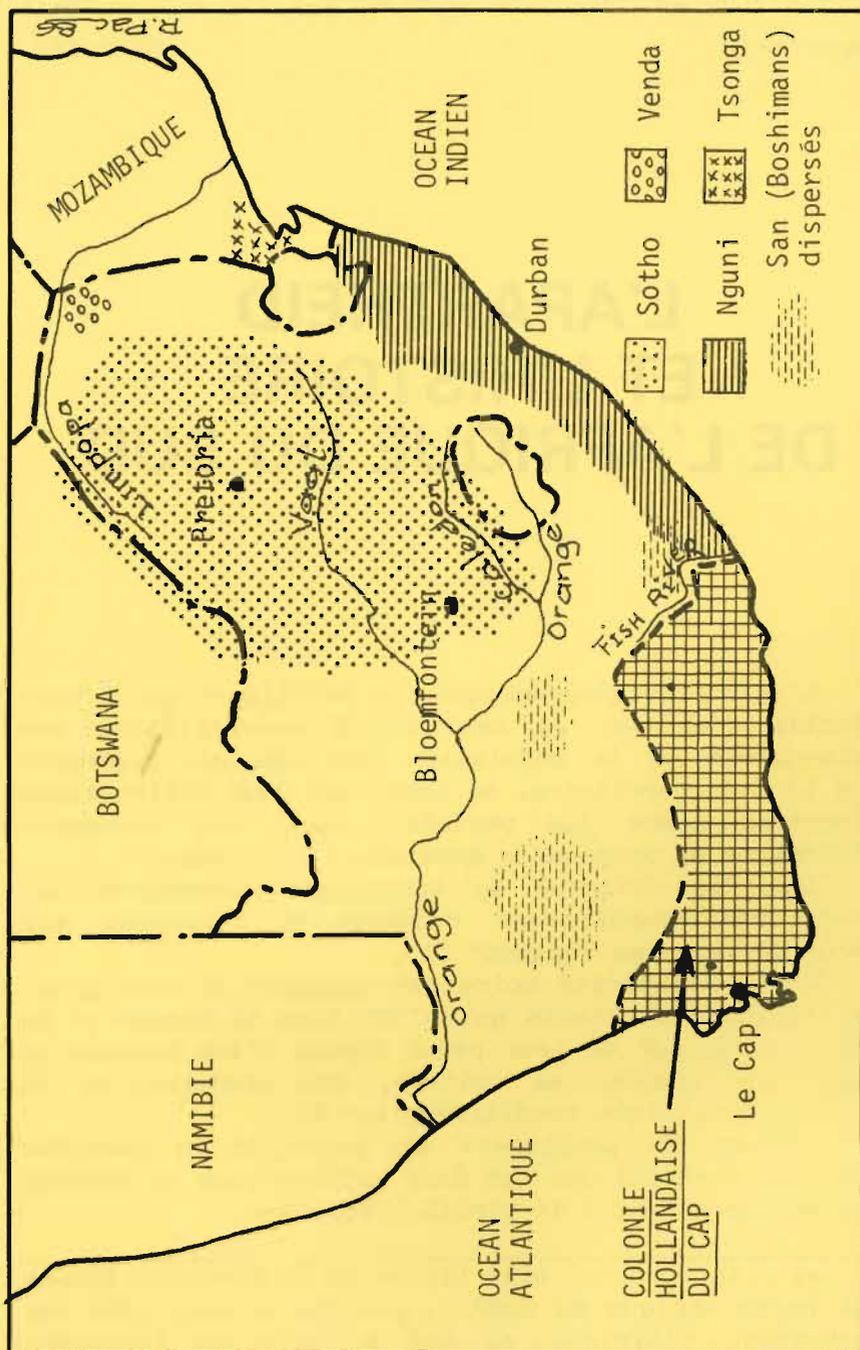
L'apartheid géographique (ou politique) qui a pour objectif d'enlever la nationalité sud-africaine aux trois-quarts de la population confinés politiquement dans 13 % du territoire, se fonde sur deux affirmations présentées comme des postulats dans une abondante littérature de propagande destinée à l'étranger.

1°/ "La division du territoire correspond aux zones traditionnellement occupées à l'origine par chacun des groupes raciaux" (1).

2°/ "La majorité noire est composée de neuf groupes ethniques distincts qui n'ont rien en commun si ce n'est la couleur de leur peau: chacun d'eux possède en propre sa langue, sa culture, ses coutumes et sa structure politique traditionnelle" (1).

L'étude du peuplement et celle de la conquête coloniale montrent que ces deux affirmations ne correspondent aucunement à la vérité historique.

(1) Les citations (1) sont tirées de la brochure **Est-ce vrai qu'en Afrique du Sud?**... publiée en mars 1980 par l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris et largement diffusée dans les établissements scolaires.



Carte 4. Peuplement de l'Afrique du Sud à la fin du XVIIIe siècle, avant l'arrivée des Anglais (1820) et celle des Indiens (1860).



I. Histoire du peuplement : les origines de chacun des quatre « groupes raciaux »

Le peuplement de la Province du Cap qui couvre 57 % du territoire national et celui des trois provinces du Transvaal, du Natal et de l'Etat libre d'Orange s'est effectué de façon très différente.

PROVINCE DU CAP ET COLONIE HOLLANDAISE DU CAP. HISTOIRE DU PEUPEMENT BLANC ET METIS.

Les origines des Blancs

C'est entre 1652 et 1707 que s'établirent à l'extrême sud-ouest de l'actuelle Afrique du Sud, sur le site de la ville du Cap et dans ses environs, les premiers colons d'origine hollandaise, allemande et française, ancêtres d'une partie des 2,7 millions d'Afrikaners d'aujourd'hui. Cependant lorsqu'elle devint britannique en 1795, la Colonie hollandaise du Cap comptait seulement 21.000 colons blancs et elle s'étendait sur une surface de 170.000 km², correspondant seulement au cinquième de l'actuelle province du Cap et à moins d'un septième de l'Afrique du Sud.

C'est seulement en 1770, soit 118 ans après l'arrivée des premiers colons, que les Boers, progressant vers l'Est, eurent une rencontre significative à 700km à l'est de la ville du Cap, avec les ancêtres des

Sud-Africains noirs.

Avant 1770, les Boers n'avaient eu de contact qu'avec une population pratiquement disparue aujourd'hui qui présentait un type physique très différent de celui des Sud-Africains noirs. Ils appelèrent **Hottentots** les pasteurs (aujourd'hui nommés **Khoikhoi**) qui élevaient des bovins et des ovins dans la zone de climat méditerranéen des environs du Cap. Et **Boschimans** (hommes de la brousse) les chasseurs-cueilleurs (aujourd'hui nommés **San**) qui parcouraient l'intérieur très sec en petits groupes dispersés. Khoikhoi et San ne subsistent plus aujourd'hui qu'en très petit nombre au Botswana et en Namibie, où ils se distinguent à première vue des Noirs par leur petite taille, leur peau jaunâtre, leurs pommettes hautes et saillantes évoquant le type mongol (ce type est tout à fait net chez les San du Botswana, acteurs du film "Les dieux sont tombés sur la tête").

Lorsque la littérature officielle affirme que "les premiers Blancs arrivèrent en Afrique du Sud en 1652" (1), elle dit l'exacte vérité.

Lorsqu'elle affirme que "l'implantation des Blancs en Afrique du Sud s'est faite entre 1652 et 1770" (1) elle énonce une semi-vérité; plus précisément un septième de vérité puisque, à l'époque, un septième seulement du territoire de l'actuelle Afrique du Sud était occupé par les ancêtres des Afrikaners. Plus précisément encore, un douzième de vérité puisque les premières familles de colons britanniques ancêtres les plus lointains des Anglophones qui représentent 37 % du "groupe racial" blanc sont arrivées seulement en 1820, soit 168 ans après le débarquement de Van Riebeeck.

Cette fraction de vérité entraîne une contre-vérité totale en ce qui concerne le peuplement préeuropéen de l'Afrique du Sud. Il est faux de dire que "à l'époque de l'arrivée des Blancs, seuls quelques petits groupes de Boschimans et de Hottentots habitaient le pays (1), car "le pays" n'est pas l'Afrique du Sud tout entière comme le laisse supposer cette rédaction, mais seulement un septième de l'Afrique du Sud. Les six septièmes restants étaient habités (de façon plus ou moins dense) par les ancêtres de l'actuelle majorité noire.

Les origines des Métis du Cap (Coloureds)

87 % des deux millions et demi de Métis recensés en 1980 (9 % de la population totale) habitent la Province du Cap et plus précisément le Cap occidental, qui correspond au territoire de l'ancienne colonie hollandaise, lieu d'origine des tout premiers "bastards du Cap" nés dès 1653 de l'union de pères européens et de femmes hottentotes.

A cause du très petit nombre de femmes européennes (100 pour 260 hommes en 1690; 100 pour 144 hommes en 1770), le métissage fut très important durant la période hollandaise (1652-1795).

A dater de l'introduction de l'esclavage en 1658, les mères des Métis furent de plus en plus souvent des esclaves importées de Madagascar et de l'actuelle Indonésie.

Etant donné la forte prédominance du type "mongol" des Hottentotes et du type "malais" des esclaves, un certain nombre d'enfants métis furent intégrés au XVIIIe siècle dans la population blanche. Cependant, la grande majorité, qu'ils soient nés d'un père métis ou d'un père européen, vinrent grossir la masse des esclaves estimée à 26.000 (pour 22.000 maîtres blancs) en 1798 et à 39.000 en 1834, l'année de leur libération. C'est seulement au XIXe et au XXe siècle que la "composante négro-africaine" de la communauté métisse a sensiblement augmenté.

Plus de 90 % des Métis du Cap ont pour langue maternelle l'afrikaans et 93 % sont chrétiens. Cela n'a pas empêché le gouvernement de Pretoria de les soumettre à une rigoureuse ségrégation scolaire et politique depuis 1950.

NATAL, TRANSVAAL, ETAT LIBRE D'ORANGE. HISTOIRE DU PEUPEMENT NOIR ET INDIEN.

Ces trois provinces couvrent ensemble moins de la moitié de la surface de l'Afrique du Sud; mais elles contiennent plus des trois-quarts de la population et produisent quatre-cinquièmes du revenu national.

C'est seulement à partir de 1835, soit 183 ans

après le débarquement de Van Riebeeck, que 14.000 Boers habitant la partie orientale de la Colonie partirent vers le nord dans des chariots bâchés pour échapper à l'administration britannique. Cette épopée qui multiplia par sept le territoire de la Colonie du Cap en les conduisant jusqu'au fleuve Limpopo (frontière avec le Zimbabwe) est appelée le **Grand Trek** (trek=déplacement).

Contrairement à ce qui s'était passé au XVIIIe siècle dans la Colonie du Cap, habitée seulement par une population aujourd'hui disparue, les Boers rencontrèrent exclusivement dans leur longue marche au nord du fleuve Orange des Noirs parlant des langues bantou, ancêtres de la majorité noire actuelle.

Les origines des Noirs (Africains)

Dans son numéro du 16 juillet 1981, le grand quotidien sud-africain **The Star**, résumait les débuts de l'histoire préeuropéenne des Sud-Africains noirs en ces termes:

"Comme l'ont prouvé de façon indiscutable de nombreuses datations au carbone 14 publiées depuis 1969, des communautés d'agriculteurs noirs connaissant la métallurgie du fer étaient établies au IVe siècle de notre ère, soit mille trois cents ans avant le débarquement de Van Riebeeck au Cap, dans tout le Transvaal et dans les zones du Natal favorables à la culture. Au VIIe siècle il y en avait jusque dans l'actuel Transkei" (au sud de Natal).

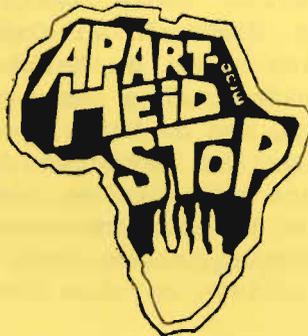
Ces données nouvelles rappelées depuis 1980, même dans des publications officielles, mettent à bas le mythe profondément ancré dans la conscience nationale des Sud-Africains blancs, selon lequel les Blancs et les Noirs seraient arrivés en même temps en Afrique du Sud.

Il est regrettable que plusieurs écrivains français se prétendant spécialistes de l'Afrique du Sud aient pu encore soutenir en 1987 la thèse de l'antériorité blanche malgré son abandon officiel par le gouvernement de Pretoria depuis 1980.

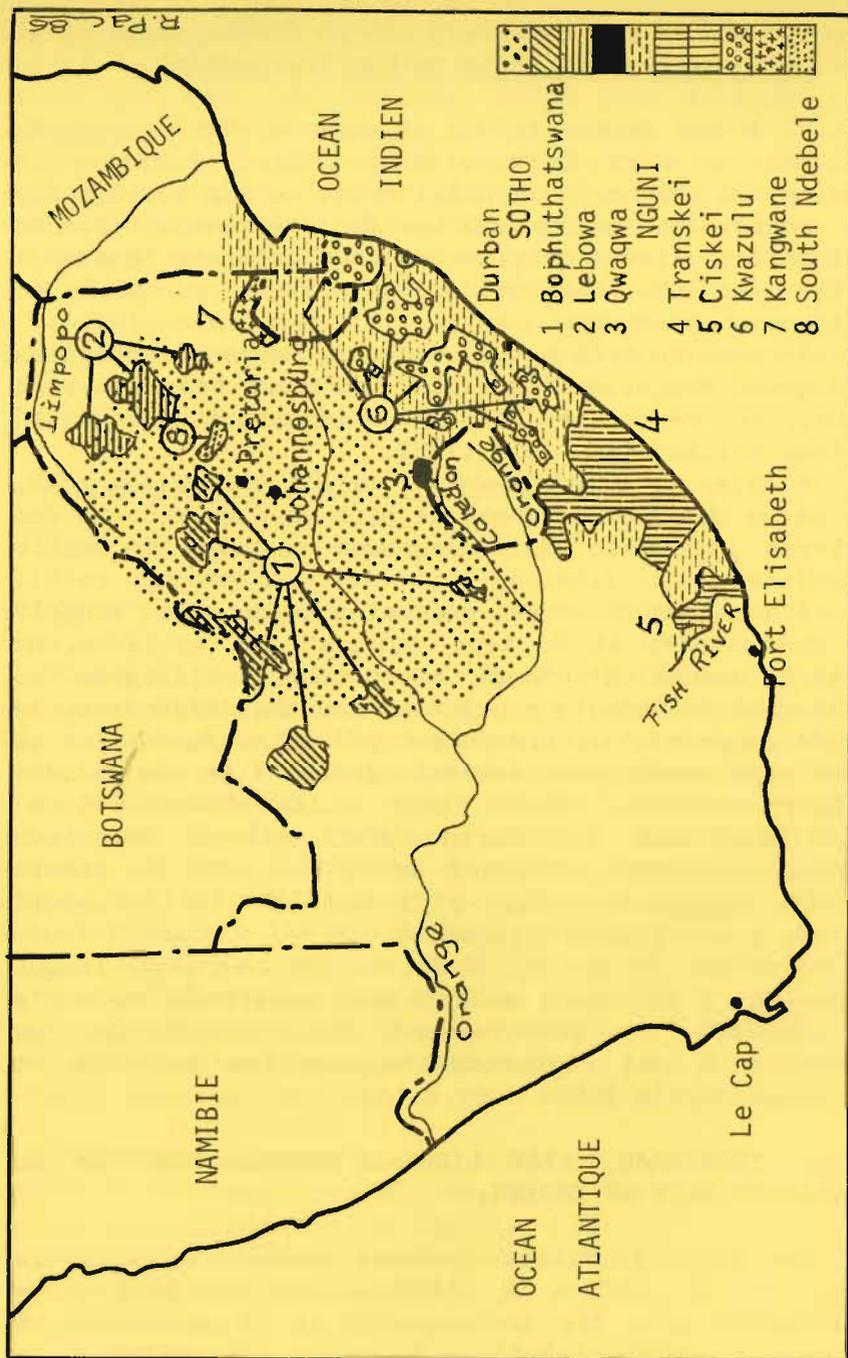
Les origines des Indiens (Asians)

84 % des 800.000 Indiens recensés en 1980 (2,8% de la population totale) habitent le Natal et plus précisément la région de Durban, où **débarquèrent en 1860** les premiers coolies recrutés dans les régions de Calcutta et de Madras, engagés sous contrat dans les plantations anglaises de canne à sucre du Natal.

En 1913, alors qu'on dénombrait déjà 155.000 Indiens, toute immigration fut interdite. Admis à la nationalité sud-africaine seulement en 1961, les Indiens conservent dans leurs familles la pratique des cinq langues de l'Inde parlées par les immigrants du XIXe siècle et restent fidèles à leurs coutumes alimentaires et religieuses, hindoues pour trois-quarts d'entre eux, musulmanes pour un cinquième.



Ce badge (en deux couleurs), réalisé par le MRAP, a été déjà diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires.



II. Les groupes linguistiques noirs : discours officiel et réalité

S'il a abandonné depuis 1980 la thèse de la simultanéité des migrations noires et blanches à l'intérieur du territoire actuel de l'Afrique du Sud, le gouvernement de Pretoria continue à défendre vigoureusement la thèse, tout aussi discutable que la précédente, de la diversité des communautés noires face à l'homogénéité de la communauté blanche.

Dans une interview au **Figaro** du 15 mai 1985, M. Pieter Botha a confirmé maintes déclarations précédentes en disant: "Nous sommes un pays de minorités. En Afrique du Sud, vous n'avez pas seulement une minorité blanche face à une majorité noire. Mais une communauté métisse; une communauté indienne. Et des communautés noires. Les Sotho sont aussi différents des Zoulou que les Zoulou le sont des Khosa. Ils sont noirs, mais différents".

S'il considère d'un peu plus près les disparités soi-disant si marquées entre les groupes linguistiques cités par M. Botha, l'observateur de bonne foi ne peut pas ne pas s'interroger sur l'avantage évident que procure aux Blancs minoritaires le fait de diviser les Noirs majoritaires en groupements politiques séparés.

Qu'en est-il, au juste, de ces différences?

Le groupe linguistique sotho rassemble 36 % des Sud-Africains noirs (et aussi les habitants du Lesotho et ceux du Botswana).

Les Zoulou et les Khosa appartiennent au groupe linguistique nguni qui rassemble 57 % des Sud-Africains noirs et comprend également le swazi (parlé en Afrique du Sud et au Swaziland) et le ndebele. Ces quatre langues ont 70 % de vocabulaire en commun et sont intelligibles entre elles dans une très large mesure, en tout cas bien plus que l'anglais et l'afrikaans. De surcroît, le "nguni commun" et le "sotho commun" présentent entre eux les mêmes rapports que le français et l'italien.

La composition linguistique des Sud-Africains noirs apparaît donc très comparable à celle des Sud-Africains blancs. Chez ces derniers, les statistiques compilées d'après le recensement de 1970 relevaient 58 % d'afrikaanophones (ou Afrikaners); 37 % d'anglophones; et 5 % de "divers", par ordre décroissant: allemand, portugais, hollandais, grec, italien, français, yiddish. Les pourcentages chez les Noirs sont les mêmes, à peu de choses près: 57 % de parlant-nguni; 36 % de parlant-sotho; le reste se partageant en 4 % de shangaan-tsonga et 3 % de venda.

Si on se place au point de vue linguistique, on doit donc diviser en deux groupes distincts la communauté blanche, et en deux également -et non pas en dix comme le soutient Pretoria- la communauté noire. D'une part, 57 % de Nguni soit plus de 13 millions de personnes et 43 % de la population totale au recensement de 1980. D'autre part, 36 % de Sotho, soit plus de 8 millions de personnes et 26 % de la population totale.

La proche parenté des langues nguni et sotho a contribué à la rapide diffusion de la lingua franca parlée dans les townships (ghettos noirs satellites des villes blanches) dans toute l'Afrique du Sud; le zoulou, langue maternelle de 8 millions de Zoulous (4,5 millions de Blancs) en constitue l'élément de base.

Conscient de la menace que représente pour lui l'émergence d'une langue africaine commune, le gouvernement de Pretoria l'a combattue en créant dix "Etats noirs" à base ethnique. Dans les écoles de la zone blanche, il exige l'emploi de la langue maternelle comme langue d'enseignement, non seulement dans les trois premières années comme cela se fait dans les "Etats noirs", mais dans toute la scolarité primaire. C'est seulement au niveau de la classe de cinquième que l'afrikaans, et plus souvent l'anglais, deviennent langue d'enseignement. Les enfants noirs de la zone blanche souffrent ainsi d'un retard considérable sur les enfants blancs, les enfants métis (dont la langue maternelle est l'afrikaans), et les enfants indiens (pour lesquels l'enseignement se fait entièrement en anglais depuis la maternelle).

Composition linguistique des Sud-Africains

	<u>Blancs</u>	<u>Noirs</u>
%		
58	Afrikaans	57 Nguni
37	Anglais	36 Sotho
5	Divers	4 Shangaan-Tsonga
		3 Venda
—		—
100		100



III. Le peuplement à l'époque de la conquête coloniale et la répartition actuelle des terres

Un fondement essentiel de la "justification historique" de l'apartheid territorial est que "les homelands" (13 pour cent de la surface du territoire national pour 74 pour cent de la population) "représentent les territoires tribaux traditionnels de chaque nation noire", et que "leur fragmentation (sept morceaux pour le Bophuthatswana, dix morceaux pour le KwaZulu) est le résultat de guerres tribales et de querelles de succession".

Aucune de ces affirmations ne correspond à la vérité historique. L'exiguité et le morcellement des terres allouées aux Sud-Africains noirs sont dus à ce que les Blancs ont systématiquement chassé des terres favorables à l'agriculture et à l'élevage les Noirs qui y étaient depuis longtemps établis.

Homelands du groupe linguistique nguni

C'est après 800 km de marche et 118 ans après leur arrivée dans la péninsule du Cap que les Boers, ancêtres des Afrikaners, eurent une rencontre significative avec les Noirs Khosa (ou Nguni du Sud) dans la partie orientale de l'ancienne colonie hollandaise

du Cap, arrière-pays de l'actuel Port-Elizabeth. Il ne fallut pas moins de huit "guerres khosa" ou "guerres de frontière" échelonnées sur cent années (1779-1878) pour que les Blancs conquièrent plus de la moitié du territoire habité par les Khosa. Ce qu'ils laissèrent constitue aujourd'hui deux "Etats noirs indépendants": le Ciskei (5.900 km²) et le Transkei (41.000 km²).

C'est seulement à partir de 1835, soit 183 ans après leur établissement sur le sol sud-africain que les Boers rencontrèrent, au cours du Grand Trek, les Noirs Zoulou (ou Nguni du Nord) dans l'actuelle province du Natal, et les Noirs Sotho dans l'Etat libre d'Orange et dans le Transvaal. Zoulou et Sotho avaient précédé les Blancs dans le Natal et le Transvaal depuis environ quinze siècles (voir pages précédentes).

En 1837, lors de l'arrivée des Boers dans le Natal, l'autorité du roi zoulou Dingaan, successeur du grand roi Chaka (1787-1828) qui créa le royaume zoulou, était reconnue sur toute la surface de la province actuelle du Natal et même au-delà, jusque dans l'actuel Transkei. **Aujourd'hui, le KwaZulu, "homeland" de 6 millions de Zoulou, couvre 32.000 km² soit un huitième de la surface du Natal.** Il est divisé théoriquement en dix morceaux et dans la pratique en une cinquantaine de morceaux qui correspondent à des sols médiocres, les colons boers et surtout britanniques s'étant emparé des meilleures terres pour y cultiver la canne à sucre.

Homelands du groupe linguistique sotho

Au début du XIXe siècle, la zone d'expansion des peuples parlant sotho s'étendait sur les deux-tiers du Transvaal, les trois-quarts de l'Etat libre d'Orange et le nord-est de la province du Cap, soit environ 30 % de la surface actuelle de l'Afrique du Sud. **Aujourd'hui, les trois "Etats noirs" sotho: Lebowa pour les Sotho du Nord; Bophuthatswana pour les Sotho de l'Ouest; QwaQwa pour les Sotho du Sud, couvrent ensemble 66.000 km² soit six fois moins.**

(1) Voir carte 2, p. 10 et carte 4, p. 36.

IV. Histoire économique et structure de la main-d'œuvre

En 1871, la mise en exploitation de la très riche mine de diamants de Kimberley marque le point de départ d'une transformation complète de l'économie jusqu'alors purement agricole de l'Afrique du Sud.

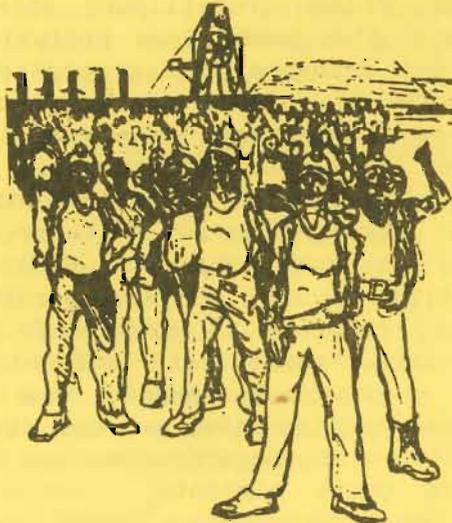
En 1872, plus de 13.000 Blancs -qui vont presque tous s'intégrer dans la communauté anglophone - emploient près de 30.000 travailleurs noirs qui sont astreints au port d'un **pass**. Sous prétexte de lutter contre le vol des diamants, les propriétaires blancs instituent en 1885 le système des **compounds**: pendant toute la durée de leur contrat de six ou huit mois les mineurs noirs ont l'interdiction absolue de quitter les logements collectifs entourés d'une enceinte de barbelés où ils ont l'obligation de se loger. Avant leur rentrée au pays, ils sont déshabillés et fouillés.

L'exploitation de l'or du Witwatersrand (centré sur Johannesburg) commence en 1886. Elle entraîne un afflux de capitaux, massif et immédiat, provenant essentiellement au départ du réemploi des bénéficiaires de Kimberley. La gestion financière commune des mines d'or et de diamant détermine la généralisation d'un système de main-d'oeuvre noire migrante, (100.000 en 1896) payée à des taux dérisoires, logée en compounds

surveillés par la police, et remplacée en fin de contrat.

Après la guerre des Boers (1899-1902), dernier épisode militaire d'un conflit ayant débuté au tout début du XIXe siècle, les "Anglais" et les Boers séparés par une haine héréditaire, mais unis dans la recherche d'une main-d'oeuvre abondante et bon marché, fondent l'Union Sud-Africaine en 1910 et votent un ensemble de lois ayant pour objectif d'intégrer les Noirs dans l'économie blanche, au coût le plus bas possible. L'essentiel de ces lois qui réglementent entièrement la vie du travailleur noir dans les mines et les fermes, aussi bien que sa vie privée, a été voté entre 1910 et 1931, bien avant que les Boers dorénavant nommés Afrikaners et devenus les maîtres absolus de la politique sud-africaine en 1948 les rendent encore plus draconiennes.

La conquête coloniale (britannique pour la province du Cap et le Natal, afrikaner pour l'Etat libre d'Orange et le Transvaal) d'une part, et les découvertes de minerais précieux (diamant, 1870; or, 1886) d'autre part, ont donc conduit à l'appropriation par les Blancs de la majeure partie de la terre sud-africaine et au contrôle total de la main-d'oeuvre africaine.



LES RÉFORMES DE M. BOTHA ET LA RÉALITÉ EN 1987

Réformer l'apartheid, tout en conservant ses principes de base; libéraliser certaines règles trop contraignantes sans démanteler le système: tels sont les objectifs contradictoires poursuivis par M. Pieter Botha.

Les **principes de base** sur lesquels il ne veut pas céder ont été développés dans le chapitre: **Qu'est-ce que l'apartheid?** Rappelons qu'il s'agit de :

- la ségrégation politique des Noirs divisés artificiellement en dix "nations";
- la ségrégation résidentielle (Groups Areas Act) appliquée aux quatre "groupes raciaux";
- la ségrégation culturelle (Enseignement séparé) appliquée aux quatre "groupes raciaux".

Les **réformes** mises en oeuvre ou simplement promises seront examinées ici, en insistant sur celles qui concernent les Noirs (75 % de la population totale), devenus avec la Constitution de 1984 les seuls à ne pas participer au pouvoir politique, sous le prétexte que la République Sud-Africaine ne peut être leur seule patrie.



Discrimination sociale

Lieux publics

C'est là que la transformation est la plus spectaculaire pour les visiteurs étrangers dont le précédent voyage remonte au début des années 70. Les trop fameux écriteaux réservant les bancs, les ascenseurs ou les entrées des bâtiments publics, soit aux Blancs soit aux "non-Blancs" ont pratiquement disparu. On peut rencontrer des Sud-Africains de toutes origines dans les hôtels et restaurants de luxe où ils sont quelquefois servis par du personnel blanc. Certains théâtres, cinémas, salles de réunion, bibliothèques publiques, fêtes de charité; des plages, des hôpitaux ont également été déségrégues. Les banques et les bureaux de poste n'ont plus de guichets séparés. Les églises sont libres d'accueillir tous les fidèles.

MAIS...en 1987, l'immense majorité des hôtels, restaurants, clubs, hôpitaux, refusent de recevoir une clientèle "mixte".

Bien qu'ils disposent, de par la Constitution de 1984, de droits politiques parallèles à ceux des citoyens blancs de la République Sud-Africaine, les Indiens et les Métis sont souvent victimes des mêmes

discriminations que les Noirs. Quelques exemples récents en témoignent: en février 1986, Vivian Solomon, présentateur à la télévision, est victime d'un accident de la circulation. Plusieurs ambulances "blanches" passent et refusent de le prendre en charge "parce qu'elles n'ont pas le droit de charger des "non-Blancs". Vivian Solomon est métis: il mourra à l'hôpital "métis" parce qu'il n'y est pas arrivé à temps!

Un an plus tard, un jeune Indien, militaire (en uniforme) au service de la RSA, s'est vu refuser l'accès d'un autobus "réservé aux Blancs"!

A la même époque, (janvier 1987) le pasteur Allan Hendrickse, chef du Parti travailliste métis, ministre sans portefeuille dans le gouvernement, s'est vu contraint de faire des excuses publiques au président Botha parce qu'il avait osé se baigner, avec 150 autres Métis, sur une plage de Port-Elisabeth réservée aux Blancs!

Logement : le problème des squatters

Dans les townships (ghettos noirs satellites des villes blanches), la pénurie de logements était estimée en 1987, officiellement à 342.000 et, officieusement, à 440.000 logements. C'est dire l'importance, en Afrique du Sud, du problème des squatters. La suppression des **pass laws**, le 1er juillet 1986, a entraîné une montée en flèche de leur nombre; par milliers, des femmes et des enfants, auparavant obligés de résider dans les homelands, sont venus rejoindre le chef de famille et se sont établis dans des taudis, à la limite des townships "légales".

Malgré les efforts indiscutables faits par Pretoria, pour créer de nouvelles villes pour cet afflux massif de nouveaux urbanisés, la démolition brutale des

bidonvilles, le relogement brutal dans des endroits situés très loin des postes de travail, sont à l'origine de situations insupportables pour des milliers de gens. Sauf pour certains cas précis comme celui du bidonville de Crossroads (à 20 kms à l'est de la ville du Cap) évoqué à maintes reprises dans la presse nationale et internationale, entre 1978 et 1983, les drames quotidiens vécus par ces squatters restent inconnus du grand public.

Abandon du système des laissez-passer...

Annoncée en septembre 1985, effective le 1er juillet 1986, l'abolition du système des passeports intérieurs ou **pass** exigés des Noirs pour tous leurs déplacements, a mis fin à une période qui durait en fait depuis 1916, durant laquelle les Noirs d'Afrique du Sud et eux seulement (ni les Métis, ni les Indiens) étaient astreints à porter en permanence, dès l'âge de seize ans, un livret d'identité (**Reference book**), et à le présenter sur injonction d'un policier dans n'importe quel endroit des villes blanches ou noires, à n'importe quelle heure, même la nuit entre 1 heure et 5 heures du matin, horaire des tournées de police régulières dans les townships.

Entre 1948 et 1981, plus de treize millions de Noirs ont été arrêtés parce qu'ils n'étaient pas en règle avec la législation réglementant la liberté d'aller et de venir.

Entre 1981 et 1985, on en a compté près d'un million, soit une arrestation toutes les deux minutes! suivies d'un jugement dont la durée variant entre 30 secondes et 7 minutes condamnait les contrevenants, soit à une amende représentant à peu près le quart d'un salaire mensuel; soit à une peine de prison n'excédant pas trois mois; soit à être renvoyés dans "leur"

homeland. Voir: **Déplacements forcés**).

L'abolition des **pass laws** (34 textes législatifs groupés sous ce titre ont été abrogés le 1er juillet 1986) représente donc incontestablement une brèche dans l'apartheid.

MAIS...un an plus tard, beaucoup s'interrogent sur le remplacement du contrôle des entrées en zone blanche (**Influx control**) par "l'urbanisation ordonnée" (**orderly positive urbanisation**).

... et « urbanisation ordonnée »

Le principe de base de l'urbanisation ordonnée est que "des normes civilisées doivent être respectées pour l'installation des Noirs dans les villes", autrement dit que les candidats disposent d'un logement décent. L'immense pénurie des logements à bon marché -seuls accessibles, vu la faiblesse de leurs salaires, à 84 % des Noirs- rend cette condition impossible à remplir. Obligés de recourir au squatting ou au vagabondage, les Noirs sont alors accusés de contrevenir à la loi et renvoyés dans "leur" homeland.

En somme, on leur a accordé, enfin! la liberté de se déplacer...mais pas la liberté de s'installer là où ils le désirent.

Ce même 1er juillet 1986, a été annoncé le remplacement de l'ancien **Reference-book** particulier aux Noirs par un document d'identité uniforme pour tous les Sud-Africains, noirs, blancs, métis et indiens. Là encore, on ne peut que se réjouir d'une telle mesure.

MAIS...là encore, on s'interroge sur les restrictions opposées à l'exécution de cette décision, car la délivrance de la nouvelle carte d'identité sera subordonnée aux mêmes conditions de vie dans un logement "respectant les normes civilisées situé dans un site approuvé par l'administration".



En haut: "Ça, c'est du sport!"

En bas: "Au nom du ciel! Renoncez à la violence".

Santé

L'état de santé des populations sud-africaines est directement en rapport avec leurs conditions économiques, ce qui rend les statistiques globales "toutes races confondues" parfaitement artificielles. Comment faire entrer dans la même catégorie la population blanche de Cape Town où la mortalité infantile est de 10 pour mille, et la population noire des "camps de réinstallation" (**resettlement camps**) dans les homelands où elle est de 240 pour mille?

Comme pour l'enseignement, l'inégalité des dépenses de santé suivant les "groupes raciaux" est flagrante. Par exemple, le coût de fonctionnement en 1982 de l'hôpital de Baragwanath pour les Noirs de Soweto était de 61 millions de rands pour 120.000 patients, alors que celui de l'hôpital de Johannesburg, réservé aux Blancs, était de 56 millions pour 34.000 patients.

En 1983, selon l'Institut des Relations raciales, il y avait en Afrique du Sud un médecin pour 91.000 Noirs; un pour 12.000 Métis; un pour 730 Indiens; et un pour 330 Blancs.

L'Afrique du Sud manque cruellement de médecins noirs; elle n'en a formé que 300 en 25 ans. La première faculté de Médecine "pour les Noirs", **Medunsa**, a sorti une première promotion de 38 médecins en 1982, alors qu'un nombre de 60.000 médecins est jugé nécessaire pour assurer un service médical satisfaisant.

Sports

Depuis 1979, le gouvernement sud-africain répond aux campagnes internationales contre l'apartheid dans le sport en affirmant qu'il existe "un seul ministère des Sports pour toutes les races", alors que quatorze ministères (quatre pour la République Sud-Africaine et dix pour les dix homelands) règlementent l'éducation.

"Toute personne, quelle que soit sa race, sa croyance ou sa couleur de peau peut représenter l'Afrique du Sud dans des rencontres sportives à l'intérieur comme à l'extérieur du pays".

MAIS... si les clubs blancs sont autorisés depuis 1981 à ouvrir leurs locaux et terrains à tous (et même à servir de l'alcool à leurs membres et hôtes noirs), il n'en reste pas moins que le **Group Areas Act** d'une part, l'enseignement strictement séparé, d'autre part, rendent pratiquement impossibles les rencontres à la base. (Voir: **Qu'est-ce que l'apartheid?**). Par ailleurs, les installations sportives des townships noires ou métisses apparaissent misérables à côté de celles des villes blanches.

En 1987, la pratique sportive, à la base, reste encore ségréguée...sauf pour le football (soccer) pratiqué essentiellement par les Noirs, où le multiracialisme est réellement appliqué.

Comme le soutiennent les dirigeants du SACOS, Conseil Sud-Africain du Sport, qui regroupe 17 organisations sportives multiraciales: "Il ne peut y avoir de sport normal dans une société anormale". (Voir: **L'apartheid contre le sport**, publié par le MRAP, 1983).





Discrimination économique :

Emploi et salaires

En 1979, le gouvernement a approuvé le principe de "l'égalité des salaires à travail égal sans distinction de race" et il a rejeté le **Job reservation** qui réservait les emplois les mieux rémunérés aux Blancs, ne le conservant que dans les mines où il devait disparaître en théorie, le 31 décembre 1985.

MAIS...il a fallu attendre jusqu'au 10 août 1987 pour que le Parlement vote la suppression du **Job Reservation Act**.

Désormais, les mineurs noirs seront admis à postuler pour le certificat de dynamitage (**blasting certificate**). Toutefois, Arrie Paulus a déclaré au nom des mineurs blancs que "le fait de l'accorder à un Noir constitue un pas supplémentaire vers...le communisme"!

Si le principe "à travail égal, salaire égal", est appliqué dans certains secteurs, parmi lesquels le personnel des banques, le personnel universitaire, les médecins fonctionnaires..., dans les grands secteurs de l'économie, les salaires restent calculés selon le "groupe racial".

L'écart entre les salaires des Noirs et des Blancs a considérablement diminué dans les mines, où il était énorme: de 1 à 18 en 1972, il est passé de 1 à 4 en 1986.

L'écart a toujours été beaucoup plus faible dans les autres secteurs: en 1986, les salaires des Noirs variaient, suivant la qualification, entre 56 et 65 % des salaires des Blancs.

MAIS...si l'on envisage l'ensemble des travailleurs, la différence entre les salaires augmente considérablement du fait que, malgré le doublement depuis 1970 du nombre des Noirs occupant des postes d'encadrement (nombre estimé à 370.000 en 1987), près de 75 % des postes offerts aux qualifiés et 95 % des postes de cadres supérieurs sont tenus par des Blancs.

Dans les mines, par exemple, le rapport de la Chambre des Mines pour 1985 indique que 57.000 mineurs blancs ont touché 37 % de la masse salariale totale; 63 % sont allés à 528.000 mineurs noirs.

En ce qui concerne les Noirs, la structure de l'emploi est déterminée entièrement par l'administration blanche des bureaux d'embauche (**labour bureaux**) établis dans les homelands "indépendants" ou "non-indépendants" et dans les townships, bureaux par lesquels passent obligatoirement tous les Noirs ayant atteint l'âge de seize ans à la recherche d'un emploi. Ils n'ont pas le droit de refuser le genre de travail qui leur est assigné en fonction des besoins des employeurs blancs enregistrés sur ordinateurs à Pretoria.

Pouvoir d'achat

Depuis 1975, le pouvoir d'achat de l'ensemble des Noirs urbanisés a augmenté.

Le **Financial Mail** (publié à Johannesburg) du 25 mars 1983 indiquait que "à Soweto, 53 % de la population gagnent plus de 400 rands (à l'époque environ 2.500 francs) par mois et que le revenu par tête a augmenté de 17 % entre 1981 et 1982". Le journal précisait par ailleurs que "dans l'année 1981 les salaires

noirs ont été augmentés de 20,5 % et les salaires blancs de 17 % seulement".

MAIS... les éléments de ces affirmations doivent être discutés.

A Soweto et dans les townships, l'augmentation de 20 % des salaires en 1981 doit être mise en rapport avec l'inflation de 15,5 % enregistrée pour cette année-là. D'autre part, la comparaison **en pourcentage** avec les salaires blancs quatre fois plus élevés en moyenne que les salaires noirs a en réalité une signification inversée si l'on considère les chiffres dans l'absolu.

400 rands + 20 % = 480 rands

1.600 rands + 17 % = 1.872 rands

La différence qui était de 1.200 rands est passée à 1.392 rands.

Avec un million d'habitants (864.000 officiellement au recensement de 1980, mais environ 1 million et demi selon la plupart des estimations officieuses) Soweto abritait en 1981 **un vingtième** de la population noire sud-africaine. Et le chiffre de 20.000 Noirs gagnant plus de 416 rands par mois correspond à **un centième** de cette population.

Le même numéro du **Financial Mail** indiquait que "en dehors des centres urbains, 14 % seulement de la population gagnent plus de 400 rands par mois" et que "16 % gagnent moins de 50 rands (310 FF à l'époque)".

Une étude de la **Fondation Rockefeller** sur la main-d'oeuvre sud-africaine en 1981, analysée dans le **Star** du 11 décembre 1982, estimait la population active à 11 millions de personnes. 1,9 million de Blancs recevaient 64 % des salaires et revenus avec un revenu moyen mensuel de 1.250 rands. Sur plus de 6 millions de Noirs urbanisés, 62 % vivaient au-dessous du "seuil de pauvreté".

L'augmentation catastrophique du chômage noir depuis 1981 n'a pas arrangé les choses. Les estimations varient considérablement selon les sources; pour l'année 1986, on a avancé le chiffre de 6 millions de Noirs chômeurs.

Diminué en 1982 et 1983, le taux de l'inflation a de nouveau atteint 14 % en 1984; 17 % en 1985; plus de 18 % en 1986 et 1987. Les augmentations de salaires accordées depuis 1984 ne compensent pas l'augmentation du coût de la vie: cela explique l'importance extrême qu'ont pris les grèves de loyer dans de nombreuses townships.

Formation professionnelle

La nouvelle législation du travail introduite en 1979 a mis l'accent sur la "formation professionnelle ouverte à toutes les races".

En 1983, deux lois ont autorisé l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur, universitaire et technique, aux étudiants issus de tous les groupes de population.

MAIS...si on a ouvert quelques collèges techniques pour les Noirs habitant en zone blanche à partir de 1981, il s'agit d'établissements de niveau inférieur.

Si les établissements d'enseignement supérieur ont maintenant l'autorisation de recevoir des Noirs, ils n'y sont nullement obligés.

Les contrats d'apprentissage étaient interdits, jusqu'en 1980; sur les 12.000 contrats enregistrés en 1983, il y en avait 60 (0,5 %) pour des Noirs, 79 % pour des Blancs.

Syndicats

Lorsque, en septembre 1979, le gouvernement a autorisé les syndicats noirs à demander "l'enregistrement", c'est-à-dire le droit (qui leur était refusé jusqu'alors) de négocier les revendications de leurs membres, il a marqué un tournant radical dans la situation des travailleurs noirs. Ces derniers ont aussitôt réagi en adhérant massivement à des syndicats enregistrés ou non enregistrés. (Voir: **Résistance et répression**).

MAIS... de nombreuses entraves légales et indirectes sont apportées à l'activité des syndicats.

Pour être enregistrés, les syndicats sont tenus de laisser un fonctionnaire (blanc) du ministère du Travail, contrôler leurs statuts, leurs finances, les listes nominatives d'anciens et de nouveaux adhérents. Par ailleurs, ils doivent renoncer par écrit à toute activité politique.

Même enregistrés, les syndicats ont en réalité des possibilités d'action limitées. Avant 1982, ils n'étaient pas autorisés à s'occuper des travailleurs migrants. Toute collecte de fonds est interdite sur le territoire sud-africain et encore plus à l'étranger. Interdite également la constitution de caisses de soutien pour les travailleurs en grève, même si la grève est "légale".

Droit de grève

Jusqu'en 1982, la grève était interdite à tous les travailleurs migrants (estimés officiellement à 1,7 million en 1987). Interdite également dans l'agriculture, les mines et les services domestiques, trois secteurs où les Noirs sont de très loin majoritaires.

Les grèves sont illégales dans tous les "services essentiels", c'est-à-dire tout ce qui touche à la fourniture d'eau, d'électricité, d'énergie; les services de santé, les transports de voyageurs, la fabrication et la distribution de produits alimentaires périssables, etc. Un secteur quelconque peut être déclaré "service essentiel" par décision personnelle du ministre intéressé.

En cas de menace de grève, les patrons ont à leur disposition plusieurs lois votées depuis 1980. **L'Intimidation Act** de 1982 les autorise à appeler la police dès qu'il y a "incitation à la grève". En cas de jugement, les peines peuvent aller jusqu'à dix ans de prison. Le **Labour Relations Act** leur permet, même lorsque la grève est "légale", de renvoyer sans préavis la totalité du personnel en grève. (Voir: **Résistance et répression**).

Entreprise et propriété

La part des Noirs dans le commerce intérieur de l'Afrique du Sud augmente rapidement avec le nombre des Noirs urbanisés: de 5,3 millions au recensement de 1970, ils sont passés à 10 millions en 1980 et on estime qu'ils seront 27 millions, c'est-à-dire 75 % des Noirs et 54 % de la population totale, en l'an 2.000.

Depuis 1983, tous les groupes de population ont la possibilité, en théorie, d'ouvrir des commerces dans les centres-villes, et le droit de pleine propriété a été reconnu pour les Noirs urbanisés.

MAIS...en 1987, la municipalité de Pretoria continuait de refuser l'ouverture d'une aire de stationnement aux taxis appartenant à des Noirs; et les discussions ouvertes en 1983 sur le droit des Noirs de commercer en zone blanche n'avaient pas encore abouti.

La reconnaissance du droit de pleine propriété pour les Noirs urbanisés reste théorique et le restera tant que seront en vigueur le **Group Areas Act** et le **Land Act** de 1936 qui réserve aux Noirs seulement 13 % du territoire national.



Discrimination politique

La discrimination politique des Indiens et des Métis a pris fin "**théoriquement**" en 1984. (Voir: **L'apartheid et la nouvelle Constitution**). Restent les Noirs (75 % de la population totale en 1987) qui sont exclus de la vie politique sud-africaine sous le prétexte qu'ils disposent de leurs propres gouvernements dans les homelands (bantoustans).

Dès son arrivée au pouvoir, M. Botha a reconnu publiquement qu'il était indispensable et urgent d'accorder certains droits politiques aux millions de Noirs urbanisés qui sont intégrés dans l'économie blanche.

Entre 1979 et 1985, quatre projets de conseils nommés pour débattre de ces questions ont été annoncés officiellement sous les noms de "Conseil consultatif", "Comité spécial", "Forum informel"...

MAIS...en septembre 1985, aucun de ces projets n'avait abouti. M. Botha confirmait son attachement indéfectible à l'apartheid territorial en proposant la citoyenneté sud-africaine comme une "**seconde** nationalité" afin de "ne pas remettre en cause la souveraineté

des Etats noirs (=les quatre homelands "indépendants").

Au début de 1986, on annonçait la création prochaine d'un "Conseil national statutaire" composé de représentants du gouvernement (blanc) de la République Sud-Africaine et des "Etats autonomes" (=les six homelands "non-indépendants"), et dix représentants au moins des "communautés noires urbanisées résidant à titre permanent en RSA". Ce Conseil (purement consultatif) représenterait "le premier pas vers un partage institutionnalisé du pouvoir" et aurait pour objectif "la préparation d'une nouvelle Constitution associant tous les citoyens sud-africains et instaurant un gouvernement d'unité nationale".

MAIS...l'institution de l'état d'urgence, le 12 juin 1986, remettait en question ces beaux projets. A la fin de 1987, c'était encore au futur qu'on parlait du Conseil national statutaire.

Certes, Pretoria a annoncé l'organisation d'élections générales au sein des communautés noires urbaines, qui regroupent à cette date 14 millions de personnes, soit presque la moitié de la population totale de la RSA (chiffres officiels excluant 7 millions de Noirs qui résident dans les quatre homelands "indépendants"); mais, du même coup, on a prévenu que "le boycott éventuel de ces élections par des perturbateurs retarderait la perspective de l'élargissement de la démocratie".

Depuis la fin de 1983, un total de 258 "autorités municipales" noires (élues, en général avec un très faible taux de participation) ont remplacé les "conseils de communauté" élus en 1978, qui étaient entièrement sous la coupe du ministre (blanc) de la Coopération et du développement (antérieurement ministre des Affaires bantoues).

Responsables, de par le **Black local Authorities Act** de tous les services dirigés auparavant par l'administration blanche, les nouvelles autorités municipales représentaient un indéniable progrès.

MAIS...la loi n'a pas prévu le financement des

activités confiées à ces nouvelles autorités noires.

Ce financement était déjà très difficile du temps de l'administration blanche du fait que les Noirs, ne pouvant accéder à la propriété du sol, ne payaient pas d'impôts locaux; les recettes provenaient à 70 % de la vente d'alcools (bière et liqueurs); à 18 % des loyers; à 9 % des droits payés par les bureaux d'embauche. Il devient plus difficile encore parce que les nouveaux conseils municipaux noirs n'ont plus droit qu'aux revenus dérivant de la vente de bière (183 millions de rands en 1982); la vente des liqueurs (337 millions en 1982) étant confiée, de par la loi, à l'entreprise privée.

Conséquence directe et inéluctable de ce manque de ressources légales, les nouvelles autorités locales ne sont que des simulacres de conseils municipaux. Lourdemment endettée dès le départ, elles ont été acculées à l'augmentation des loyers et des charges, mesure qui a mis le feu aux poudres dans les townships en septembre 1984, lors de la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. Considérés comme des "collaborateurs", les conseillers municipaux ont été les premières et les principales victimes des jeunes révoltés des townships. (Voir: Résistance et répression).

En juin 1986, les quatre "Conseils provinciaux (Transvaal; Etat libre d'Orange; Province du Cap; Natal), exclusivement blancs, ont été abolis.

Le 1er juillet 1987, huit nouvelles structures administratives, les "**Conseils régionaux de Services**" (RSC) sont devenus opérationnels. Ces conseils "multiraciaux" sont recrutés par cooptation au sein des conseils provinciaux "uniraciaux" existants. Chargés de gérer 22 prestations de services (eau, électricité, transports,...) jusque-là du ressort des municipalités, ils traduisent incontestablement, selon Pretoria, "la détermination du gouvernement sud-africain de voir les communautés noires associées à l'exercice réel du pouvoir, en vue de l'élargissement de son assise démocratique". (Bulletin d'Afrique du Sud, 15.7.87).

MAIS...ces conseils multiraciaux, recrutés sur des bases raciales, en fonction directe du **Group Areas Act**,

représentent en réalité une perpétuation de l'apartheid. Les Blancs veulent bien envisager un partage du pouvoir, mais uniquement dans le cadre de la séparation des "groupes de population". (C'est le nom donné aujourd'hui aux "groupes raciaux").

Entre avril et décembre 1986, sous l'impulsion du chef Mangosuthu Buthelezi, chef-ministre du KwaZulu, des délégués de trente organisations noires, blanches, indiennes et métisses groupés en **Indaba** (nom zoulou des assemblées délibératives) ont mis au point un plan de partage du pouvoir, sur des bases non-raciales, entre la province du Natal et le "territoire autonome" du KwaZulu.

Après avoir d'abord refusé le projet d'une seule législature pour le KwaZulu et le Natal, sous le motif qu'il introduirait le principe "un homme, une voix", le gouvernement a annoncé en août 1987 la création d'une **Autorité exécutive conjointe**, sans pouvoir législatif, mais susceptible d'évoluer vers des pouvoirs plus étendus.



L'apartheid et la nouvelle Constitution de 1984

Approuvée le 2 novembre 1983 par 66 % des électeurs blancs consultés par référendum, la nouvelle Constitution sud-africaine entrée en vigueur le 3 septembre 1984 introduit des changements radicaux dans le parlementarisme à la britannique hérité de l'Acte d'Union qui fonda l'Union Sud-Africaine le 31 mai 1910 et de la Constitution de la République Sud-Africaine adoptée 51 ans plus tard, le 31 mai 1961.

Les deux innovations majeures sont:

- 1°/ le renforcement de la fonction présidentielle, le président de la République cumulant les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement;
- 2°/ l'association des Métis et des Indiens à l'exercice du pouvoir politique avec la mise en oeuvre d'un Parlement à trois chambres (blanche, métisse et indienne) remplaçant le Parlement blanc.

C'est la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud que des non-blancs sont appelés à participer au pouvoir et cette disposition de la Constitution a été présentée dans l'abondante littérature de propagande destinée à tous les pays du monde occidental comme le "commencement de la fin de l'apartheid" ou plus modestement comme "un premier pas décisif dans la bonne direction".

Qu'en est-il au juste? Que représente la nouvelle Constitution dans cette optique d'un "changement radical" dans la politique raciale de Pretoria?

Signification de la Constitution pour les Noirs

RIEN DE CHANGE DANS L'IMMEDIAT,

puisque, selon les termes de la Constitution, "**les Noirs poursuivront leur développement constitutionnel dans les Etats indépendants ou autonomes qui leur ont été alloués**".

RIEN DE CHANGE DANS UN FUTUR PREVISIBLE,

puisque, les quarante articles (sur cent trois) qui règlementent les rapports entre les groupes raciaux sont inaccessibles à toute procédure de révision, ("verrouillés" selon la terminologie anglaise).

Ainsi, M. Pieter Botha, inspirateur de la Constitution, a parfaitement répondu aux promesses faites à maintes reprises à son électorat:

"Les Noirs n'auront jamais sous mon gouvernement ni la majorité, ni le droit de vote dans la République Sud-Africaine".

Ainsi, les deux-tiers des électeurs blancs qui ont approuvé le projet de Constitution lors du référendum du 2 novembre 1983, loin d'avoir "voté contre l'apartheid", comme l'ont écrit à l'époque certains journalistes, ont confirmé leur refus d'intégrer la majorité noire dans les institutions de la République Sud-Africaine.

Signification de la Constitution pour les Métis et les Indiens

Association, mais séparation des pouvoirs

I - Le pouvoir législatif est exercé à deux niveaux par les trois Chambres du nouveau Parlement élues pour cinq ans:

- L'Assemblée: 178 députés blancs représentant 4,7 millions de Blancs;
- La Chambre des Représentants: 85 députés métis représentant 2,8 millions de Métis;
- La Chambre des Délégués: 45 députés indiens représentant 850.000 Indiens.

Chaque Chambre légifère séparément sur les affaires dites "communautaires": santé, enseignement, arts, culture et loisirs, autorités locales, etc.

Chaque Chambre approuve ou modifie séparément les affaires dites "générales". Des commissions parlementaires mixtes formées de membres des trois Chambres recherchent ensuite un consensus.

La distinction entre "affaires communautaires" et "affaires générales" (affaires étrangères, défense, finances, agriculture, transports, commerce, industrie, justice, travail, etc.) relève du seul président, assisté par un Conseil présidentiel de 60 membres (20 blancs, 10 métis, 5 indiens, 25 nommés par le chef de l'Etat) qui formule son avis sur les affaires générales et arbitre les différends éventuels entre les Chambres.

II - Le pouvoir exécutif est exercé à deux niveaux:

1°/ le chef de l'Etat et le gouvernement le détiennent en matière d'"affaires générales".

Le président de la République qui cumule les fonctions de chef de l'Etat et de Premier Ministre est élu tous les cinq ans par un Conseil électoral de 88 membres élus à la majorité simple (50 blancs, 25 métis, 13 indiens). Il est seul responsable de la proclamation de la loi martiale ou de la guerre.

Le gouvernement peut inclure des représentants des trois communautés. M. Botha a ainsi nommé dès le 15 septembre 1984 un Métis et un Indien: "ministres sans portefeuille qui pourront prendre part aux débats et donner leur avis". Le 30 mai 1985, un Métis a été nommé vice-ministre de la Santé et des Affaires sociales, et un Indien vice- ministre de l'Environnement.

2°/ Trois conseils ministériels détiennent le pouvoir exécutif en matière d'"affaires communautaires". Les ministres des "Affaires communautaires" sont tous nommés par le Chef de l'Etat!

Majorité blanche automatique

Dans toute les assemblées, les Blancs se trouvent statutairement majoritaires. La Constitution précise que les rapports numériques entre les trois communautés resteront inchangés même si les proportions varient dans la population totale (Blancs+Métis+Indiens) ce qui est inéluctable en raison du taux de natalité beaucoup plus faible chez les Blancs.

Maintien de la loi sur les zones d'habitat (Group Areas Act)

Même si la discrimination sociale vis à vis des Métis et des Indiens est en voie de diminution, la ségrégation résidentielle (**Group Areas Act**) et la ségrégation culturelle (Enseignement séparé) qui font

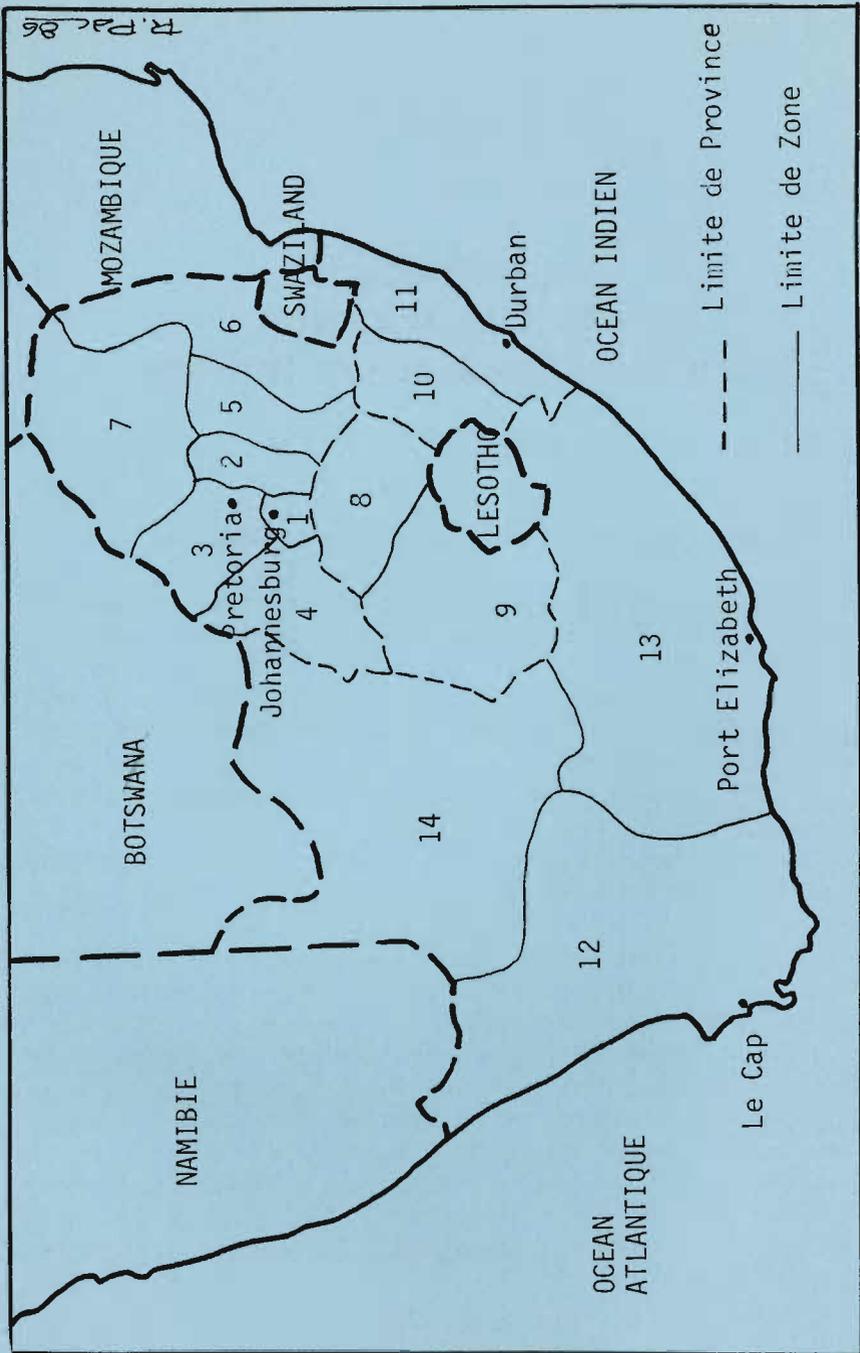
partie des trois piliers "intouchables" de l'apartheid (Voir: **Qu'est-ce que l'apartheid?** et **Les réformes de M. Botha**) rendent illusoirs les pouvoirs (très limités) alloués aux Métis et aux Indiens dans le Parlement tricaméral, en laissant subsister de très grandes inégalités culturelles et économiques.

Inégalités culturelles. En 1982, la somme dépensée par le gouvernement pour chaque élève blanc était trois fois supérieure à celle dépensée pour un enfant métis.

Inégalités économiques. En février 1987, M. Chris Heunis précisait devant le Parlement le nombre et l'étendue des zones de résidence établies dans la "zone blanche": pour 4,8 millions de Blancs, 455 zones couvrant 84 % de la surface totale; pour 2,8 millions de Métis, 361 zones et 10 %; pour 0,8 million d'Indiens, 127 zones et 6 % de la surface totale.

A cette inégalité fondamentale s'ajoutent les différences de salaires, les discriminations sociales... Tout cela explique le succès de la campagne menée par l'UDF en 1984 pour l'abstention aux élections des représentants métis et indiens à leurs "Chambres ethniques". (Voir: **Résistance et répression**).





Carte 6. Les zones de développement: 1. Pretoria-Witwatersrand. 2. Transvaal occidental. 3. Transvaal septentrional. 4. Transvaal oriental. 5. Etat libre d'Orange. 6. Natal. 7. Cap oriental. 8. Cap occidental.

RÉSISTANCE ET RÉPRESSION

I. 1779-1906

Un siècle et quart de résistance à la conquête coloniale

Par rapport au reste de l'Afrique noire, la conquête coloniale en Afrique du Sud présente des caractères très particuliers.

Au lieu d'avoir été réalisée par des militaires et des fonctionnaires européens de **passage** qui ont laissé aux Africains la propriété de la terre, l'implantation coloniale a été le fait de **colons** qui ont systématiquement exproprié les populations autochtones de leurs terres et de leur bétail.

Au lieu d'avoir commencé à l'extrême fin du XIXe siècle, la conquête du pays khoisan (Boshimans et Hottentots aujourd'hui disparus) a débuté en 1652; celle du pays noir en 1779 avec la première "guerre de frontière" ou "guerre khosa" dans l'est de l'actuelle province du Cap (Voir **L'apartheid et l'histoire de l'Afrique du Sud**).

La résistance opposée par les Noirs à l'envahisseur blanc a été exceptionnellement longue et vigoureuse, puisque la révolte du chef zoulou Bambata, dans le Natal, en 1906, est considérée comme le dernier épisode de la résistance armée de type tribal.





II. 1910-1960

L'Union Sud-Africaine et le Congrès National Africain

1912. FONDATION DE L'AFRICAN NATIONAL CONGRESS (ANC).

Le 8 janvier 1912, deux ans après la naissance de l'Union Sud-Africaine, la fondation du South African National Native Congress qui sera rebaptisé African National Congress, ANC, en 1923, marque le départ d'une nouvelle forme de résistance africaine, fondée sur le rejet des divisions tribales et la collaboration avec des organisations politiques indiennes et métisses.

L'avocat indien Gandhi, qui a séjourné en Afrique du Sud entre 1893 et 1914, et organisé la résistance indienne a utilisé des méthodes non violentes. Son exemple sera suivi pendant près de cinquante ans par l'ANC. Quelques dates sont à retenir dans une longue histoire de revendications dont les gouvernements successifs - aussi bien avant qu'après 1948 - n'ont jamais tenu compte.

26 JUIN 1955. LA CHARTE DE LA LIBERTE (FREEDOM CHARTER).

Le 26 juin 1955, l'ANC convoque à Kliptown, près de Johannesburg, un Congrès du peuple réunissant près

de 3.000 délégués envoyés par les Congrès africain, indien et métis, et par le Congrès (blanc) des Démocrates. Par acclamations, l'assemblée adopte le préambule:

"L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, blancs et noirs, et aucun gouvernement n'est justifié à prétendre exercer l'autorité s'il ne la tient de la volonté de tous".

Plusieurs grandes idées sont ensuite présentées en dix chapitres:

"Toute personne, sans distinction de race, de couleur ou de sexe, doit avoir le droit de voter et d'être éligible à tout organe législatif ou administratif.

"La loi doit garantir à tous le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de réunion, le droit de publier. Les lois relatives aux laissez-passer et toutes celles qui limitent la liberté de déplacement doivent être abrogées.

"Hommes et femmes de toutes races doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal.

"La totalité de la terre doit faire l'objet d'une redistribution entre ceux qui la travaillent.

"L'instruction doit être gratuite, obligatoire, universelle et égale pour tous les enfants".

A "l'appel à la paix et à l'amitié" exprimé à la fin de la Charte de la Liberté, le gouvernement répond en traduisant en justice 156 signataires sous l'accusation de trahison (**Treason Trial**) et en intensifiant les poursuites pour infraction aux lois sur les **pass**. En cette année 1955, le nombre des condamnations à une peine de prison ou une amende, s'élèvera à 338.000, soit une pour cent Noirs urbanisés.

9 AOÛT 1956. MANIFESTATION DES FEMMES CONTRE LES PASS

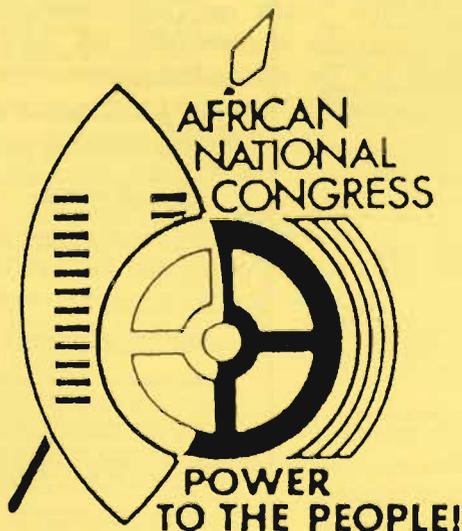
Le 9 août 1956, plus de 20.000 femmes noires entament une marche sur Pretoria, la capitale administrative, pour protester contre la loi étendant aux femmes l'obligation du **pass**. Le 9 août est célébré depuis comme le "jour des femmes" (**South Africa Women's Day**).

21 MARS 1960. LA FUSILLADE DE SHARPEVILLE

Le 21 mars 1960, la police ouvre le feu sur une foule de Sud-Africains noirs qui se présentaient sans pass. La fusillade fait 69 morts et plus de 200 blessés. En vertu de l'Etat d'urgence proclamé le 30 mars, 20.000 personnes sont arrêtées et 2.000 détenues sans jugement. Le 8 avril, l'ANC est interdit en même temps que le **Pan African Congress, PAC**, parti noir dissident fondé en 1959 par Robert Sobukwe qui revendique "le gouvernement des Africains par les Africains et pour les Africains".

Albert Luthuli, président de l'ANC, (qui obtiendra le prix Nobel de la Paix en 1961), est condamné à trois ans de prison, ainsi que Robert Sobukwe.

Page 78: La Charte de la Liberté.



Le sigle de l'ANC

The Freedom Charter

We, the People of South Africa, declare for all our country and the world to know:

that South Africa belongs to all who live in it, black and white, and that no government can justly claim authority unless it is based on the will of all the people;

that our people have been robbed of their birthright to land, liberty and peace by a form of government founded on injustice and inequality;

that our country will never be prosperous or free until all our people live in brotherhood, enjoying equal rights and opportunities;

that only a democratic state, based on the will of all the people, can secure to all their birthright without distinction of colour, race, sex or belief;

And therefore, we, the people of South Africa, black and white together—equals, countrymen and brothers—adopt this Freedom Charter. And we pledge ourselves to strive together, sparing neither strength nor courage, until the democratic changes here set out have been won.

THE PEOPLE SHALL GOVERN!

Every man and woman shall have the right to vote for and to stand as a candidate for all bodies which make laws.

All people shall be entitled to take part in the administration of the country.

The rights of the people shall be the same, regardless of race, colour or sex.

All bodies of minority rule, advisory boards, councils and authorities shall be replaced by democratic organs of self-government.

ALL NATIONAL GROUPS SHALL HAVE EQUAL RIGHTS!

There shall be equal status in the bodies of state, in the courts and in the schools for all national groups and races.

All people shall have equal right to use their own languages, and to develop their own folk culture and customs;

All national groups shall be protected by law against insults to their race and national pride;

The preaching and practice of national, race or colour discrimination and contempt shall be a punishable crime;

All apartheid laws and practices shall be set aside.

THE PEOPLE SHALL SHARE IN THE COUNTRY'S WEALTH!

The national wealth of our country, the heritage of all South Africans, shall be restored to the people;

The mineral wealth beneath the soil, the Banks and monopoly industry shall be transferred to the ownership of the people as a whole;

All other industry and trade shall be controlled to assist the well being of the people;

All people shall have equal rights to trade where they choose, to manufacture and to enter all trades, vocations and professions.

THE LAND SHALL BE SHARED AMONG THOSE WHO WORK IT!

Restrictions of land ownership on a racial basis shall be ended, and all the land redistributed amongst those who work it, to banish famine and land hunger;

The tides shall help the peasants with implements, seed, tractors and dams to save the soil and assist the tillers;

Freedom of movement shall be guaranteed to all who work on the land;

All shall have the right to occupy land wherever they choose;

People shall not be robbed of their cattle, and forced labour and farm prisons shall be abolished.

ALL SHALL BE EQUAL BEFORE THE LAW!

No one shall be imprisoned, deported or restricted without a fair trial;

No one shall be condemned by the order of any Government official;

The courts shall be representative of all the people;

Imprisonment shall be only for serious crimes against the people, and shall aim at re-education, not vengeance;

The police force and army shall be open to all on an equal basis and shall be the helpers and protectors of the people;

All laws which discriminate on grounds of race, colour or belief shall be repealed.

ALL SHALL ENJOY EQUAL HUMAN RIGHTS!

The law shall guarantee to all their right to speak, to organise, to meet together, to publish, to preach, to worship and to educate their children;

The privacy of the home from police raids shall be protected by law;

All shall be free to travel without restriction from countryside to town, from province to province, and from South Africa abroad;

Pass laws, permits and all other laws restricting these freedoms shall be abolished.

THERE SHALL BE WORK AND SECURITY!

All who work shall be free to form trade unions, to elect their officers and to make wage agreements with their employers;

The state shall recognise the right and duty of all to work, and to draw full unemployment benefits;

Men and women of all races shall receive equal pay for equal work;

There shall be a forty-hour working week, a national minimum wage, paid annual leave, and sick leave for all workers, and maternity leave on full pay for all working mothers;

Miners, domestic workers, farm workers and civil servants shall have the same rights as all others who work;

Child labour, compound labour, the lot system and contract labour shall be abolished.

THE DOORS OF LEARNING AND OF CULTURE SHALL BE OPENED!

The government shall discover, develop and encourage national talent for the enhancement of our cultural life;

All the cultural treasures of mankind shall be open to all, by free exchange of books, ideas and contact with other lands;

The aim of education shall be to teach the youth to love their people and their culture, to honour human brotherhood, liberty and peace;

Education shall be free, compulsory, universal and equal for all children;

Higher education and technical training shall be opened to all by means of state allowances and scholarships awarded on the basis of merit;

Adult illiteracy shall be ended by a mass state education plan;

Teachers shall have all the rights of other citizens;

The colour-bar in cultural life, in sport and in education shall be abolished.

THERE SHALL BE HOUSES, SECURITY AND COMFORT!

All people shall have the right to live where they choose, to be decently housed, and to bring up their families in comfort and security;

Unused housing space to be made available to the people; Rent and prices shall be lowered, food plentiful and no one shall go hungry;

A preventive health scheme shall be run by the state;

Free medical care and hospitalisation shall be provided for all, with special care for mothers and young children;

Slums shall be demolished, and new suburbs built where all have transport, roads, lighting, playing fields, creches and social centres;

The aged, the orphans, the disabled and the sick shall be cared for by the state;

Rest, leisure and recreation shall be the right of all;

Fenced locations and ghettos shall be abolished, and laws which break up families shall be repealed.

THERE SHALL BE PEACE AND FRIENDSHIP!

South Africa shall be a fully independent state, which respects the rights and sovereignty of all nations;

South Africa shall strive to maintain world peace and the settlement of all international disputes by negotiation—not war;

Peace and friendship amongst all our people shall be secured by upholding the equal rights, opportunities and status of all;

The people of the protectorates—Basutoland, Bechuanaland and Swaziland—shall be free to decide for themselves their own future;

The right of all the peoples of Africa to independence and self-government shall be recognised, and shall be the basis of close co-operation.

Let all who love their people and their country now say, as we say here: "THESE FREEDOMS WE WILL FIGHT FOR, SIDE BY SIDE, THROUGHOUT OUR LIVES, UNTIL WE HAVE WON OUR LIBERTY."

III. 1961-1965

Durcissement de la résistance et de la répression

Le 16 décembre 1961, six mois après la proclamation de la République Sud-Africaine, une campagne de sabotages est lancée par des militants de l'ANC et du PAC (tous les deux interdits depuis plus d'un an), auxquels se joignent des Sud-Africains indiens et blancs.

La répression est immédiate et terrible, surtout après l'arrestation, en août 1963, à Rivonia, dans la banlieue de Pretoria, de dix dirigeants de l'ANC, parmi lesquels Walter Sisulu et Goban Mbeki.

Le procès dit de Rivonia débute en octobre 1963 et se poursuit jusqu'en juin 1964. En même temps que les auteurs de sabotages arrêtés à Rivonia, on y juge Nelson Mandela alors âgé de 45 ans qui a été, avec Oliver Tambo, actuel président de l'ANC, le premier avocat noir d'Afrique du Sud. Tous seront condamnés à l'emprisonnement à vie à **Robben Island**, en face de la ville du Cap. (En 1983, Nelson Mandela sera transféré dans la prison de Pollsmoor, près du Cap).

La plaidoirie de Nelson Mandela est restée célèbre. En voici quelques extraits: **"Avant tout, nous voulons des droits politiques égaux, parce que sans eux nous restons impuissants"**... "Il n'est pas vrai que l'égalité des droits entraînera pour conséquence la

domination raciale. La division politique basée sur la couleur est entièrement artificielle et, lorsqu'elle disparaîtra, il en ira de même de la domination d'un groupe de couleur sur un autre. L'ANC a consacré un demi-siècle à combattre le racisme; il ne changera pas de politique quand il aura triomphé"...**"Toute ma vie j'ai lutté pour la cause du peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir, mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt, s'il le faut, à mourir"**.

De janvier 1963 à décembre 1965, les tribunaux distribueront 8.000 années de prison à 1.300 accusés et 300 condamnations à mort (deux pendaions par semaine).

1968-1976. LE MOUVEMENT DE LA CONSCIENCE NOIRE

Alors qu'elle paraissait brisée à la fin de 1965, la résistance africaine renaît en 1968 avec la mise sur pied de plusieurs organisations scolaires et communautaires rattachées au mouvement de la **Conscience noire**, BC, dont la philosophie sera résumée par Steve Biko en 1972:

"Le Noir doit se dégager de ses complexes d'infériorité et être fier de son propre système de valeurs, de sa culture, de sa religion et de sa vision de la vie".

D'abord limité aux scolarisés, étudiants et lycéens, le mouvement de la Conscience noire se répand par la poésie, le théâtre, la théologie et différentes organisations communautaires. Beaucoup de ses membres, poursuivis par la police, sont obligés de fuir leur pays ou de rester dans la clandestinité.

JANVIER-MARS 1973. LES GREVES DE DURBAN.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud, des grèves obtiennent des résultats. Plus de 61.000 ouvriers de Durban, presque tous zoulou, font prendre conscience aux travailleurs noirs du pouvoir qu'ils détiennent en raison de la proportion de plus de

70 % qu'ils occupent dans la population active.

1976. LA REVOLTE DE SOWETO.

Le 16 juin 1976, la police réprime de façon sanglante à Soweto (township de Johannesburg comptant plus d'un million d'habitants), des émeutes qui avaient débuté par une manifestation pacifique d'environ 10.000 collégiens noirs âgés de 12 à 21 ans contre l'introduction de l'**afrikaans** comme langue d'enseignement pour une moitié du programme.

Le 25 juin, le nombre des victimes annoncé officiellement s'élève à 176 tués, plus de mille blessés et 1.300 arrestations. Entre le 25 juin et le 25 septembre, les émeutes débordant largement le milieu des scolarisés atteignent toutes les grandes zones industrielles d'Afrique du Sud. A la fin de l'année, on fera état, officiellement, de plus de 600 morts, plusieurs milliers de blessés, environ 5.000 arrestations et au moins 700 personnes détenues pour "raisons de sécurité", parmi lesquelles presque tous les dirigeants du mouvement de la Conscience noire, des dizaines de journalistes, et des personnalités religieuses.

Commentés dans les medias du monde entier, les évènements de Soweto ternissent l'image de marque de la République Sud-Africaine, mais n'entraînent aucune réforme, ni même aucune tentative de réforme du système de l'apartheid.







IV. 1977-1984

Nouvelles formes de résistance

1977. ECRASEMENT DU MOUVEMENT DE LA CONSCIENCE NOIRE.

Le 17 septembre 1977, on apprend la mort en prison de Steve Biko, le leader reconnu de la Conscience noire. L'opinion internationale réagit violemment en apprenant que Steve Biko est, depuis mars 1976, le 25ème détenu mort à la suite de mauvais traitements de ses geôliers. Aux accusations lancées contre lui, le gouvernement répond par un coup de massue sans précédent porté à la résistance.

Le 19 octobre avant l'aube, des raids de police aboutissent à l'arrestation d'une cinquantaine de personnalités noires ou blanches, et à la mise hors la loi de dix-huit organisations, dont dix-sept relèvent de la Conscience noire. Deux journaux à grand tirage destinés aux Noirs sont interdits.

1979-1984. 1/ESSOR DU SYNDICALISME NOIR

En 1979, le gouvernement spécifie que "le terme de travailleur ne sera plus désormais suivi d'une quelconque référence raciale" et admet en conséquence les principes de liberté d'association et d'autonomie des

syndicats noirs.

Dans l'espace de quatre années, on assiste à une véritable explosion syndicale noire. Le nombre des syndiqués est multiplié par quatre: 350.000 en 1983, soit 6 % des salariés noirs (contre 20 % de syndiqués parmi les travailleurs blancs). Deux fédérations multiraciales sont créées, la FOSATU et le CUSA. Elles s'ajoutent aux deux anciennes fédérations également multiraciales: le SACTU, fondé en 1955, qui a toujours entretenu des liens étroits avec l'ANC (Congrès National Africain) et qui a dû passer dans la clandestinité en 1964; et le TUCSA, créé en 1954, qui comprenait en 1983, sur 370.000 membres, une minorité de Noirs et une majorité d'Indiens et de Métis.

Sauf -évidemment- le SACTU interdit, ces fédérations se proclament officiellement "apolitiques". A côté d'elles se créent de nouveaux syndicats qui refusent généralement l'enregistrement et ses contraintes (Voir: **Les réformes de M. Botha**), et n'hésitent pas, malgré une intense surveillance policière, à se dire partie prenante dans les mouvements de résistance politique.

Dans le cas du Syndicat national des mineurs, NUM, cette prise de position apparaît particulièrement prometteuse pour l'avenir de la résistance noire, étant donné la place prépondérante tenue par l'industrie minière dans l'économie sud-africaine (Voir: **Apartheid et Economie**). Fondé en 1982, le NUM annoncera 80.000 adhérents en 1984.

1979-1984. 2/ ASSOCIATIONS DE SCOLARISES ET DE "RESIDENTS".

Parmi les nouvelles associations de scolarisés qui ont succédé à celles interdites en 1977, il faut distinguer deux tendances: le mouvement des étudiants azaniens, AZASM, fondé en 1983, adhère aux thèses de la Conscience noire; le Congrès des étudiants sud-africains, COSAS, fondé en 1979, a des effectifs plus importants et affirme son attachement à la Charte de la Liberté, donc à l'ANC; il a mis sur pied en 1983 des "organisations de jeunesse" s'adressant aux jeunes travailleurs et aux jeunes chômeurs.

A côté de ces associations de jeunes, scolarisés ou travailleurs, se fondent de nombreuses associations de "résidents" dans les townships (**Civic Associations**), dans lesquelles les femmes sont particulièrement actives.

1979-1984. 3/ LES EGLISES ET LA RESISTANCE

Pour situer la place des milieux d'Eglise dans la résistance, il faut savoir que 92 % des Sud-Africains noirs se déclarent chrétiens et que presque toutes les réunions, y compris les réunions syndicales s'ouvrent par une prière. C'est, dans le continent africain, une situation tout à fait particulière.

Plusieurs personnalités religieuses ont joué et jouent un rôle de premier plan dans la résistance en s'engageant publiquement et en dénonçant devant l'ensemble du monde chrétien le "scandale de l'apartheid".

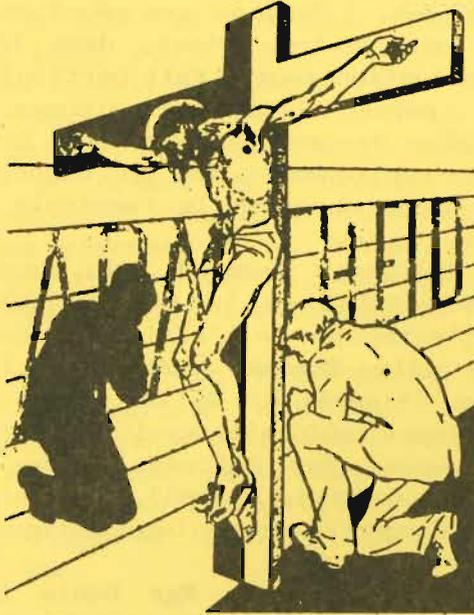
L'évêque anglican, **Desmond Tutu**, auquel a été attribué le Prix Nobel de la Paix en 1984, est le mieux connu à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

Le pasteur **Allan Boesak**, aumônier de l'Université de Western Cape, réservée aux Métis, élu en 1982 président de l'Alliance réformée mondiale, WARC, prêche depuis 1979 l'union des Eglises et des mouvements politiques anti-apartheid. En 1983, il a mis ces idées en action en lançant le Front Démocratique Uni, UDF. (Voir plus loin).

L'archevêque de Durban, **Mgr Denis Hurley**, est une des figures dominantes de l'Eglise catholique en Afrique du Sud, Eglise dont les effectifs ont fait plus que doubler depuis 1960: deux millions et demi de fidèles, dont 80 % de Noirs, au recensement de 1980. Mgr Hurley a pris depuis longtemps des positions clairement exprimées contre l'apartheid. En 1982, il a déclaré que: **"L'Eglise veut engager son poids moral aux côtés des syndicats dans leur lutte"**. Président du Conseil des évêques catholiques de l'Afrique australe, SACBC, il a constamment soutenu son secrétaire général, le père **Smangaliso Mkhathshwa**, quand celui-ci a été "banni" pour cinq ans en 1977, puis emprisonné et jugé au Ciskei (Etat noir "indépendant"), en 1983,

pour avoir adhéré à l'UDF.

"Banni" en octobre 1977, pour avoir soutenu la cause de la Conscience noire, et rendu à une vie normale sept ans plus tard (26 septembre 1984) le pasteur **Beyers Naudé** est une figure extraordinaire du protestantisme sud-africain, car il appartient à une famille afrikaner et à une Eglise de langue afrikaans, la NGK, qui a toujours défendu l'apartheid.



V. 1979-1984

Mouvements anti-apartheid

A/ LE RENOUVEAU DE L'ANC

Dans le deuxième semestre de 1979, le Congrès National Africain, ANC, rencontre un prestige grandissant dans les townships. Depuis 1976, il a accueilli et formé politiquement, et militairement, une bonne partie des 4.000 lycéens relevant de la Conscience noire qui avaient fui Soweto à partir d'octobre. En mars 1980, il bénéficie de l'arrivée au pouvoir de M. Mugabe au Zimbabwe, et lance la campagne "**pour la libération de Nelson Mandela**", campagne qui obtient plus de 300.000 signatures, avec une forte participation des étudiants blancs de langue anglaise. Le 1er juin, sa cote remonte encore dans les townships avec l'attentat à la bombe contre les usines **Sasol** (transformation du charbon en pétrole) qui jette la consternation dans la population blanche.

Le 9 octobre 1981, une enquête publiée dans le **Star** révèle que 40 % des habitants des townships adhèrent à l'ANC. Jusqu'à ce que ses militants soient expulsés du Swaziland et du Mozambique, au premier trimestre de 1984, l'ANC multiplie les attentats et sabotages contre des bureaux de police, des bases militaires, raffineries de pétrole ou centrales élec-

triques. En 1983, l'Institut des Relations raciales, SAIRR, en a dénombré 42.

B/ FONDATION DU FRONT DEMOCRATIQUE UNI. 20 AOUT 1983.

En 1982, après la publication du projet de la nouvelle Constitution, le pasteur métis Allan Boesak, président de l'Alliance des chrétiens noirs réformés, ABRECSA, et vice-président du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud, SACC, lance un appel à plusieurs centaines d'associations pour la formation d'un Front Démocratique Uni, UDF, ayant pour objectif **"l'union des Sud-Africains noirs, métis, indiens et blancs démocrates, pour construire une société démocratique multiraciale en accord avec les principes de la Charte de la Liberté"**.

En une année, le pasteur Boesak obtient l'adhésion enthousiaste d'environ 500 associations métisses, indiennes et noires qui sont répandues à travers tout le territoire et qui ont chacune des objectifs spécifiques: organisations de scolarisés (écoles, collèges, lycées, universités), organisations sportives, syndicales, religieuses (églises, mosquées, temples hindous), associations de résidents dans les townships, etc.

Le 20 août 1983, un grand rassemblement à Mitchell Plains (immense ghetto métis situé près de la ville du Cap) groupe plusieurs centaines de délégués représentant plus de deux millions de personnes. On y prépare le projet d'une lettre à M. Botha réclamant **"la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et des autres opposants à l'apartheid"; "l'établissement d'une Constitution non raciale et démocratique"**.

C/ FONDATION DU FORUM NATIONAL, SEPTEMBRE 1983.

Le Forum National, NF, fondé un mois après l'UDF, est un regroupement beaucoup moins important au point de vue numérique et beaucoup plus radical au point de vue de la doctrine. Les quelque 200 organisations membres sont en général issues de la Conscience noire et apparentées à l'Organisation des peuples de l'Azanie, AZAPO, fondée en 1978. Elles "considèrent le capitalisme comme le support du racisme et de l'apar-

theid", et réclament le "contrôle par les travailleurs des moyens de production, distribution et échange". Comme le Pan African Congress, PAC, né en 1959 d'une scission de l'ANC, le NF refuse l'aide des Blancs dans le combat contre l'apartheid.



sauver james mangé

*condamné à mort
par les racistes
d'afrique
du sud*



Agir : chaque jeudi, téléphonez à l'ambassade d'Afrique du Sud (1-555 92 37) pour demander que vive James Mangé. Le troisième jeudi de chaque mois, joignez-vous au rassemblement de protestation organisé par le mrp de 18 heures à 21 heures 30 devant l'ambassade sud-africaine à Paris, 59, quai de Grays, 75 007 PARIS, métro : Invalides. Demandez et diffusez les cartes postales de la solidarité (5frs la planche). Participez à l'action du mrp contre l'apartheid. mrp : 120 rue Saint-Benis, 75 002 PARIS; tel: (1) 213 09 37; CCP 14-325 85 PARIS.

Affiche de Topor (1980).

VI. 1979-1984

La répression

Après le terrible coup de massue du 19 octobre 1977 contre le mouvement de la Conscience noire, le gouvernement a pris les syndicats noirs pour nouvelle cible. Dans la seule année 1981, plus de 300 de leurs dirigeants ont été incarcérés et plus de 1.200 jugés. Certains ont été envoyés dans des hôpitaux psychiatriques ou forcés de fuir à l'étranger.

Le 5 février 1982, le Docteur Neil Aggett meurt en prison, suite aux sévices de ses geôliers. Ce jeune médecin blanc a été l'organisateur national du syndicat noir des travailleurs de l'alimentation, AFCWU, et il a préparé le deuxième sommet syndical unitaire. Sa mort (il est le premier Blanc à mourir dans ces conditions) détermine un sursaut d'indignation, aussi bien à l'étranger qu'à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Le jour de ses obsèques, des milliers de manifestants, appartenant aux quatre "groupes raciaux" ont défilé dans le centre de Johannesburg en scandant des slogans contre l'apartheid.

Le gouvernement de Pretoria n'est pas seul à sévir contre les syndicalistes jugés trop indépendants; il est relayé dans cette tâche par les gouvernements des "Etats noirs indépendants". Le Ciskei, en particulier, sanctionne sévèrement les **commuters** (travailleurs

frontaliers) affiliés à un syndicat. Il a été jusqu'à interdire le syndicat des travailleurs de la métallurgie, SAAWU, en août 1983.

Après une relative accalmie en 1983, la répression s'intensifie en 1984. Elle touche toutes les catégories de la population des townships.

Les scolarisés. Etudiants, lycéens, collégiens, écoliers, tous souffrent des conditions désastreuses de "l'enseignement bantou". (Voir: **Qu'est-ce que l'apartheid?**). Ils n'ont pas d'autre moyen que le boycott pour exprimer leur colère. Mais...la police veille aux portes et même à l'intérieur des établissements scolaires. Le 13 février, elle abat une collégienne de 15 ans. Son cortège de funérailles, suivi par 5.000 personnes amorce la spirale de la violence qui ne s'arrêtera plus: surveillance de la police, des dizaines d'arrestations; les jeunes lancent des pierres, la police tire et fait des morts. Lors des funérailles suivantes, tout recommence. Les victimes sont souvent très jeunes; le 30 août, deux adolescents et quatre enfants âgés de 6 à 14 ans ont été abattus.

Les ouvriers. Après une pause en 1983, les grèves recommencent en janvier. En juin, un mineur est tué après trois heures de bataille entre la police et 1.700 grévistes. En septembre, la première grève "légale" de 40.000 mineurs d'or se termine avec 500 blessés et 7 tués.

Le Front Uni Démocratique. Dès janvier 1984, l'UDF lance une campagne nationale appelant à l'abstention les Métis et les Indiens lors des élections pour les représentants de leurs communautés au nouveau parlement "tricaméral". Pendant le mois d'août, à la veille des élections, 43 dirigeants et militants de l'UDF sont arrêtés, ce qui renforce l'impact de la campagne soldée par un succès incontestable pour la résistance: quatre Métis sur cinq et cinq Indiens sur six ont obéi aux consignes de l'UDF. Ils ont jugé que la "participation au pouvoir" offerte par le gouvernement était avant tout un piège et que la nouvelle Constitution perpétuait la non-existence légale des quelque 10 millions de Sud-Africains noirs vivant en "zone blanche" (Voir: **L'apartheid et la nouvelle Constitution**).



VII. 3 septembre 1984- fin 1986 L'embrassement des townships

3 SEPTEMBRE 1984. LA REVOLTE DES TOWNSHIPS.

Les émeutes qui débutent en ce 3 septembre 1984 à Sharpeville et s'étendent rapidement dans l'immense zone industrielle du Transvaal méridional, ont pour cause immédiate les augmentations de loyer annoncées le 1er septembre. En fait, en s'attaquant en premier lieu aux propriétés et aux personnes des "conseillers municipaux" considérés comme les collaborateurs d'une administration blanche abhorrée, **les jeunes Noirs expriment leur révolte contre le système qui leur nie tout avenir dans le pays où ils sont nés.**

Si la nouvelle Constitution dont on a célébré ce jour officiellement la mise en oeuvre a pu être considérée par les amis du gouvernement de Pretoria comme "un premier pas vers la disparition de l'apartheid", elle est perçue par les Sud-Africains noirs comme une déclaration de guerre.

La répression est immédiate et d'une extrême brutalité, dénoncée par la Conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud. Fin octobre, on dénombre-
ra 130 morts (en moins de deux mois), dont l'immense

majorité abattus par la police; et plus de mille arrestations touchant essentiellement les dirigeants de l'UDF et les responsables des associations de scolarisés.

Le 21 mars 1985, jour du 25e anniversaire de la fusillade de Sharpeville (Voir p. 77), à Langa, à 30 km de Port-Elisabeth, la police tire, sans sommations, au milieu d'un cortège pacifique qui se rendait à des obsèques; la fusillade tue au total 19 personnes (chiffre officiel) dont 7 femmes et 4 adolescents de moins de seize ans.

Après la tuerie de Langa, la répression s'intensifie. Dès le 22 mars, à l'interdiction des réunions en plein air -sauf religieuses et sportives- promulguée en 1983, vient s'ajouter l'interdiction des réunions "en salle" qui peuvent "conseiller, propager ou promouvoir le boycottage des établissements scolaires". Le 29 mars, interdiction est faite à la presse de pénétrer dans les townships.

21 JUIN 1985. INSTAURATION DU PREMIER ETAT D'URGENCE.

Au soir du 21 juin 1985, M. Botha proclame l'état d'urgence dans 36 districts juridiques dans les régions de Johannesburg et de Port-Elisabeth.

Vingt-cinq ans après Sharpeville et l'interdiction de l'ANC et du PAC (voir p. 77), la proclamation de l'état d'urgence marque un tournant décisif en Afrique du Sud, car elle coïncide avec un durcissement de la majorité noire et une évolution de l'opinion étrangère en faveur des victimes de l'apartheid.

Désormais quelque 12 millions de Noirs sud-africains vivant en milieu urbain refusent le dialogue et comptent sur eux-mêmes pour "changer leur vie".

Ils y sont encouragés par un espoir croissant dans des soutiens extérieurs, dû au développement rapide d'un grand mouvement anti-apartheid aux Etats-Unis. Après l'attribution du prix Nobel de la paix à l'évêque anglican Desmond Tutu (16 octobre 1984) et surtout après la très large retransmission par la télévision américaine de la tuerie de Langa (21 mars 1985), un secteur croissant de l'opinion publique condamne la

politique d'"engagement constructif" poursuivie par le président Reagan, et réclame des sanctions économiques. (Voir: **Sanctions et désinvestissement**).

Cependant que les milieux d'affaires anglo-saxons commencent à manifester leur manque de confiance dans la solidité du régime blanc en ne renouvelant pas les contrats ou les crédits bancaires à court terme, cinq dirigeants blancs de sociétés sud-africaines rencontrent, en septembre 1985, à Lusaka en Zambie, M. Oliver Tambo et les dirigeants de l'ANC (Congrès National Africain, interdit depuis 1960 en Afrique du Sud).

BILAN A LA FIN DE 1985.

Les statistiques publiées pour l'année 1985 donnent des chiffres impressionnants:

- morts d'origine politique: plus de 1.000, dont 878 dans la rue et 150 en détention;
- arrestations: 36.000;
- détentions: 11.000, dont 84 % concernent des membres de l'UDF;
- 35.000 hommes de troupe du contingent ont été déployés dans 96 townships pour maintenir l'ordre;
- 40 sociétés américaines ont quitté la RSA.

Le 1er septembre, le gouvernement a suspendu le paiement de la dette extérieure.

1986. DEGRADATION DE L'ECONOMIE. AGGRAVATION DE L'AGITATION. ACCELERATION DES PRESSIONS INTERNATIONALES.

Aggravée par le chômage et l'inflation, l'agitation dans les townships s'accroît de telle sorte que l'état d'urgence levé le 21 mars 1986 est rétabli le 12 juin, cette fois-ci sur toute l'étendue du territoire national.

A la fin de l'année 1986, le compte des destructions s'élève à: 14.000 écoles, 5.000 maisons, 1.000 commerces noirs brûlés; 7.000 autocars, 10.000 véhicules détruits.

Le compte des grèves: 643 grèves, impliquant plus de 400.000 ouvriers; 1,3 million de jours de travail perdus (389 grèves en 1985).

On a enregistré 1.300 morts d'origine politique (contre 1.000 en 1985 et 300 en 1984). La moitié environ de ces morts sont le résultat d'affrontements entre Noirs opposants et collaborateurs du régime d'apartheid.

Les statistiques pour 1986 font état de: 25.000 détentions (11.000 pour 1985), dont 4.000 aux termes de lois sur la sécurité (voir p. 25). Des centaines d'enfants de moins de 18 ans ont été emprisonnés pour une durée de deux à dix mois. Le nombre moyen de détenus comptés chaque jour a été de 114.000 pour une capacité de 84.000.

L'aggravation des troubles dans les townships et l'intensité de la répression sont en rapport évident avec la dégradation de l'économie.

Pour l'année 1986, l'inflation atteint 18,5 %; le chômage fait des progrès considérables et atteint tous les Sud-Africains, y compris les Blancs.

Les jeunes Noirs, particulièrement touchés par le chômage, réagissent en prônant le boycott des écoles. En cherchant à imposer leur loi dans les townships, ils s'opposent à leurs parents qui n'acceptent pas de voir leur autorité ainsi bafouée. Mais surtout les jeunes et même les très jeunes enfants ont été, en 1985 et en 1986, la cible préférée de la police. (Voir plus haut)

A la fois cause et conséquence de la dégradation de l'économie (voir ci-dessous) et des troubles dans les townships, les pressions internationales se sont fait particulièrement sentir en 1986, année où 70 compagnies étrangères, pour la plupart américaines, ont quitté l'Afrique du Sud. (40 en 1985; 7 en 1984). Entre 1982 et 1986, le total des investissements américains est passé de 2,3 à 1,3 milliards de dollars.

Alors qu'il était encore positif pour 1985 (plus 5.900) le solde migratoire blanc devient négatif avec un nombre de départs surpassant de 6.000 celui des arrivées.

VIII. 1987. Les syndicats en première ligne

L'année 1987 restera dans l'histoire de l'Afrique du Sud comme celle de la plus longue grève "légale" conduite par le plus important des syndicats noirs, le Syndicat national des mineurs (NUM).

Cette grève qui a duré trois semaines, du 9 au 30 août, représente un point fort dans l'aboutissement d'une double prise de conscience, capitale pour l'avenir: le pouvoir blanc sait qu'il dépend de la main-d'oeuvre noire; les syndicats noirs savent qu'ils joueront un rôle croissant dans l'évolution sociale et politique, mais ils savent aussi que les salaires sont liés à la bonne santé économique du pays.

La grève des mineurs, qui a fait suite à de nombreuses grèves en 1986 et 1987, illustre le développement fulgurant du syndicalisme noir depuis 1984: seules les grandes étapes seront indiquées ici.

LE POIDS CROISSANT DES SYNDICATS NOIRS.

Espérée depuis longtemps par la résistance noire, l'unification des syndicats connaît une réalisation majeure en novembre 1985 avec la fondation de la COSATU

Confédération des syndicats d'Afrique du Sud, qui regroupe 35 syndicats multiraciaux auprès de la FOSATU (p. 84) et va transformer complètement le paysage syndical en moins de deux ans.

Forte de 500.000 adhérents en 1985, la COSATU en compte presque le double en fin 87. Le TUCSA, considéré comme "collaborationniste" a pratiquement disparu. Le NACTU résultant de la fusion entre l'AZACTU (anciennement SACTU) et le CUSA (p. 84), deux associations liées à la tradition de la Conscience noire, (p. 80), fort de quelque 300.000 adhérents, a refusé de participer à la COSATU.

Le NUM, le plus important des syndicats affiliés à la COSATU, a connu une croissance explosive depuis que les travailleurs migrants (majoritaires parmi les mineurs), ont été autorisés à y adhérer: de 80.000 en 1984, ses effectifs ont sauté à 180.000 en 1985 et à 370.000 en juin 1987 (sur 550.000 mineurs).

Le congrès de fondation de la COSATU s'était donné pour objectif la constitution d'un seul syndicat par branche industrielle; il y est parvenu dans les mines, l'alimentation, la construction, et tout récemment (mai 1987), dans la métallurgie avec la fondation du NUMSA fort de 140.000 adhérents, soit environ le tiers de la profession.

Les congrès du NUM, du NUMSA et de la COSATU ont tous les trois adopté en 1987 la **Charte de la Liberté**, "qui contient les revendications politiques minimum reflétant la vision de la majorité des travailleurs d'une Afrique du Sud non-discriminatoire, libre et démocratique".

LES ELECTIONS "BLANCHES" DU 6 MAI.

Le premier semestre de l'année 1987 a été marqué par une nette atténuation des troubles dans les townships pendant que les Blancs -(les Blancs seulement)-se passionnaient pour la campagne pour l'élection de 166 députés à l'Assemblée (blanche) constituant l'une des trois chambres du Parlement (voir p. 67).

Avec 52 % des suffrages exprimés en faveur du

Parti national, le président Botha s'est déclaré satisfait. Mais les observateurs se sont inquiétés à juste titre de la poussée de l'extrême-droite qui a obtenu 27 % des voix et a, de ce fait, remplacé au Parlement l'opposition officielle représentée auparavant par le Parti fédéral progressiste.

A la poussée de l'extrême-droite, les milieux d'affaires et une partie des milieux universitaires et religieux anglophones et même afrikaners répondent en dénonçant le maintien des piliers de l'apartheid derrière la façade des réformes. Ils essaient d'organiser des contacts avec l'ANC: Lusaka, septembre 1985; Dakar, juillet 1987. Mais leurs efforts vers une nouvelle société sud-africaine restent totalement incompris du gouvernement.

12 JUIN 1987: RENOUELEMENT DE L'ETAT D'URGENCE

Satisfait du résultat des élections, le gouvernement l'est aussi des chiffres annoncés par la police onze mois après l'instauration du deuxième état d'urgence. Par comparaison avec l'année précédente, on a enregistré une baisse de 80 % des "actes de rébellion" et une chute encore plus spectaculaire des "morts de violences urbaines": 157 en mai 1986 et 8 en mai 1987.

Le "rétablissement de l'ordre" apparaît indiscutable au premier semestre de 1987. Les enfants sont retournés dans leurs écoles à la rentrée de janvier; les townships qui étaient les fiefs des "camarades" ont passé sous le contrôle des forces gouvernementales.

Ces résultats ont été acquis au prix de milliers d'arrestations et de détentions de personnes appartenant principalement à l'UDF. Ils ont été facilités par le recrutement hâtif et massif en 1986 d'auxiliaires de police noirs (**kitskonstabels**) et par le renforcement de la censure, tous moyens exceptionnels qui ont fait juger indispensable le renouvellement de l'état d'urgence le 12 juin 1987.

Affaiblies, mais non abattues par l'état d'urgence, les organisations de résistance noire sont obligées de changer leur stratégie.

L'UDF se garde de publier les noms des remplaçants

des dirigeants emprisonnés et, en fin mai 87, elle tient un congrès clandestin à Durban.

Le SAYCO, Congrès de la Jeunesse sud-africaine, lancé le 28 mars 1987, s'adresse à tous les jeunes, scolarisés et non-scolarisés, alors que le COSAS interdit en août 1986, s'adressait aux seuls lycéens. De 500.000 en mars, le nombre des membres du SAYCO passe à 600.000 en juin.

Les syndicats qui s'étaient jusqu'alors tenus à des revendications professionnelles se lancent dans l'action politique; la COSATU proclame qu'elle est "une partie des mouvements de libération". Le président Botha la traite alors de "pro-communiste" et déclare, le 13 août, que "l'état d'urgence restera en vigueur aussi longtemps que les révolutionnaires continueront à créer des troubles".

9 AU 30 AOUT. LA GRANDE GREVE DES MINEURS.

La loi interdisant aux syndicats de constituer des fonds de grève, personne ne pensait que la grève lancée par le NUM pour obtenir 27 % d'augmentation de salaire (au lieu de 15 à 23 % proposés) durerait plus de quelques jours.

Au bout de trois semaines de grève qui leur ont coûté une perte de salaires d'environ 350 millions de francs et qui ont déterminé le licenciement de 40.000 d'entre eux, les grévistes (340.000 selon le NUM; 230.000 selon la Chambre des Mines), n'ont vu satisfaite aucune de leurs revendications.

Et pourtant...le président du NUM, Cyril Ramaphosa, et avec lui la majorité des observateurs étrangers, estime que "la Chambre des Mines n'a pas gagné, et nous n'avons pas perdu. Ce n'est pas une retraite, seulement un pas de côté tactique, une répétition pour l'an prochain, une expérience pour le futur".

S'il faut une conclusion à cette mise à jour dont la rédaction se termine en septembre 1987, on peut dire que l'action syndicale représente à ce jour la clef de l'évolution politique et sociale en Afrique du Sud pour les années à venir.

STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE SUD-AFRICAINE

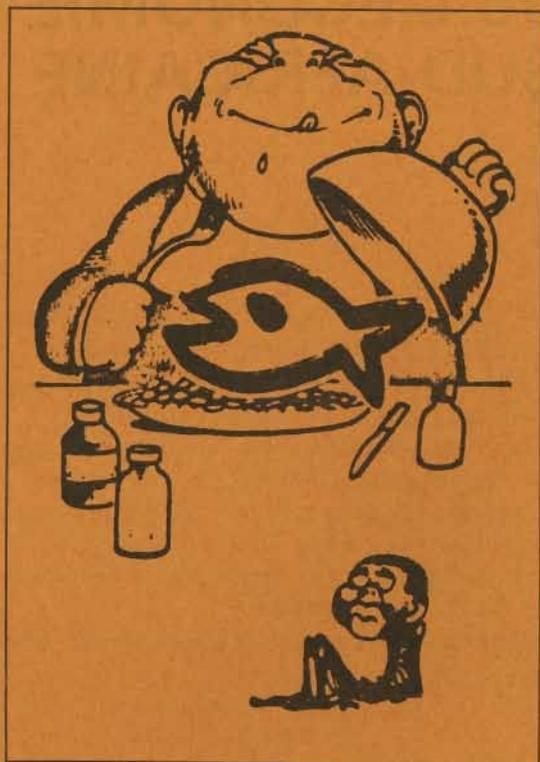
Avec une population égale à 6 % de celle de l'Afrique, l'Afrique du Sud représente 40 % de la production industrielle du continent où elle est le seul pays à n'être pas classé dans le Tiers-Monde.

Son expansion économique très remarquable est fondée sur la conjonction de trois facteurs:

1°/ La richesse exceptionnelle de son sous-sol.

2°/ L'application des lois d'apartheid qui assurent aux patrons blancs la fourniture permanente d'une main-d'oeuvre noire sous-payée.

3°/ L'importance des investissements étrangers et du commerce extérieur.



I. Place de la production minière dans l'économie

La République Sud-Africaine est le deuxième producteur de minerais dans le monde occidental, et le troisième dans le monde après les Etats-Unis et l'URSS.

Parmi les quelque cinquante minéraux exportés par l'Afrique du Sud, plusieurs doivent être distingués pour la place qu'ils occupent dans l'économie nationale. On peut les grouper en trois catégories:

- 1°/ Valeurs refuges: or et diamants. L'Afrique du Sud extrait 55 % (en 1987) de l'or du monde occidental et la moitié des diamants de la planète.
- 2°/ Minéraux dits "stratégiques", dont l'Afrique du Sud possède la moitié (vanadium), les trois-quarts (métaux du groupe platine), ou plus des trois-quarts des ressources mondiales (minerais de chrome et de manganèse).
- 3°/ Minéraux énergétiques: charbon grâce auquel l'Afrique du Sud couvre plus des trois-quarts de ses besoins en énergie, et uranium.

L'or représente depuis cent ans la base sur laquelle s'est construite la fortune de l'Afrique du Sud. Augmentant régulièrement, de quelques kilos en 1887 à 1.000 tonnes en 1970, la production sud-africaine a ensuite diminué régulièrement jusqu'à 680

tonnes en 1984, soit 63 % de celle du monde non communiste. Bien que le cours de l'once (31,1 g.) ait pratiquement diminué de moitié depuis 1980, en 1984 les ventes d'or ont rapporté 53 % des recettes d'exportations et ont représenté presque les trois-quarts des ventes de minéraux. L'or est donc - et de loin - la principale source de devises étrangères; il est aussi, par le biais des prélèvements fiscaux, une source essentielle des recettes budgétaires; on a calculé que les mines d'or procuraient à l'Etat environ un tiers de ses revenus.

En raison de la grande profondeur et de la faible teneur des filons aurifères, l'exploitation de l'or est de plus en plus coûteuse et de plus en plus dangereuse; on compte environ 600 accidents mortels chaque année et la production d'une once nécessite aujourd'hui l'extraction de 3.300 tonnes de minerai, 39 heures de travail, 5.400 litres d'eau, 12 mètres cubes d'air comprimé et 572 kwh d'électricité.

Malgré les coûts croissants de la production et le taux décroissant du prix de vente, les mines d'or sud-africaines font encore des bénéfices appréciables, grâce au système du travail migrant institué à la fin du XIX^e siècle, qui concerne l'immense majorité des 415.000 mineurs d'or noirs et permet de leur attribuer des salaires sept à huit fois moins élevés que ceux des 47.000 mineurs blancs.



II. Rôle de l'apartheid dans l'économie

L'apartheid constitue à la fois un soutien et une entrave à l'expansion économique de l'Afrique du Sud.

Soutien, il est inutile d'insister sur les bénéfices que les patrons blancs retirent d'une main-d'oeuvre noire sous-payée. On a calculé en 1983 les coûts comparés par heure travaillée pour les pays suivants: Etats-Unis, Allemagne fédérale, France, Japon, Grande-Bretagne, Afrique du Sud: ils varient de façon décroissante entre 13,35 et 5,60 (France: 8,90). Les investisseurs étrangers jouissent en outre d'un code des investissements extrêmement favorable qui permettait, avant 1984, de calculer des amortissements sur sept ou cinq années. En 1983, malgré la crise sévissant depuis l'année précédente (le PIB a diminué de 1 % en 1982 et de 3 % en 1983), le rendement des investissements américains dans le secteur minier était évalué à 25 %, au lieu de 14 % dans le reste du monde. Dans le secteur manufacturier 18 %, au lieu de 13 % dans le reste du monde.

Entrave à l'expansion économique, l'apartheid l'est à l'évidence et pour plusieurs raisons:

L'apartheid nécessite, dans la République Sud-Africaine et dans les homelands, un **énorme appareil administratif, judiciaire, policier, militaire, qui**

coûte très cher à l'Etat. La proportion extraordinairement élevée et croissante des fonctionnaires (1 million pour une population officielle évaluée à 27 millions en 1983) est jugée comme une des causes de la grave crise économique sévissant depuis 1982.

L'apartheid est en relation directe avec l'**étroitesse du marché intérieur**; du fait de la faiblesse des salaires et des déplorables conditions de logement de la masse noire (75 % de la population totale) la rentabilité de l'industrie nationale se trouve compromise.

L'apartheid s'oppose à la formation d'une main-d'oeuvre noire qualifiée qui devient d'année en année plus indispensable. Le faible niveau de l'enseignement réservé aux Noirs, leur mise à l'écart de toutes les formations techniques de qualité, déterminent **un niveau de productivité très bas** qui influe négativement sur les bénéfices des entreprises; pour une productivité de 100 en Allemagne fédérale, on a estimé, en 1983, à 133 et à 49 celles de la main-d'oeuvre américaine et sud-africaine (92 pour la France).

L'apartheid enfin - et c'est le facteur le plus important depuis septembre 1984 - entraîne la **perspective d'une "révolution sanglante" à plus ou moins long terme** et inquiète de ce fait la finance internationale, capable d'asphyxier l'économie sud-africaine en retirant ses capitaux. (Voir: **La finance internationale et l'Afrique du Sud**).



III. Investissements étrangers et échanges commerciaux jusqu'en 1984

L'importation de capitaux étrangers a suivi la découverte du diamant en 1870 et surtout celle de l'or du Rand en 1886; elle a représenté un facteur déterminant du développement minier de l'Afrique du Sud. Depuis 1950, elle a puissamment contribué à l'expansion très remarquable de l'industrie manufacturière, d'autant plus qu'elle est constamment accompagnée de l'importation de technologie.

PRINCIPAUX INVESTISSEURS

Historiquement le plus ancien investisseur en Afrique du Sud, le Royaume Uni est resté - et de loin - le premier. Il détenait en 1983, près de 50 % du total des investissements étrangers.

Avec 21 % du total des investissements étrangers en 1983, les Etats-Unis occupaient la deuxième place; les sociétés ou filiales américaines sont dispersées dans tous les secteurs et en particulier dans le pétrole, contrôlé à 44 %; l'automobile à 33 %; les ordinateurs à 70 %. Les investissements indirects étaient également très importants: selon la Chambre des Mines de Johannesburg, le tiers environ du capital total des mines sud-africaines est détenu par des citoyens amé-

ricains. Les banques américaines totalisaient en 1984 plus de 4,5 milliards de dollars (soit trois fois plus qu'en 1981) de prêts à l'Afrique du Sud, dont la moitié au secteur public.

Les investissements français en Afrique du Sud représentent environ 5 % du total, avec une centaine de sociétés ou de filiales de sociétés françaises, soit six fois moins que les sociétés américaines et cinq fois moins que les sociétés allemandes. Les principales implantations concernent la construction électrique et électronique, la distribution des produits pétroliers, les travaux publics, la chimie et la sidérurgie. (Voir **Différences** n° 48 - septembre 1985).

Parmi les multinationales ayant des activités en Afrique du Sud, on relevait en 1983, en les classant par pays d'origine:

Etats-Unis	406 sociétés
Royaume-Uni	364
R.F.A.	142
Suisse	32,
Australie	24.
Canada	21.
France	20.

ECHANGES COMMERCIAUX: PRINCIPAUX VENDEURS

Sur 130 pays commerçant avec l'Afrique du Sud en 1982, quatre seulement fournissaient plus de la moitié des importations. Ces mêmes quatre pays, mais dans un ordre différent, achetaient 27 % des exportations.

L'Allemagne fédérale était en 1982 le premier fournisseur de l'Afrique du Sud, avec 15 % des importations. Venaient ensuite les Etats-Unis, 14%; le Royaume Uni, 12%; le Japon, 10%.

La France était en 1982 le cinquième fournisseur (4% des importations sud-africaines). Principales ventes françaises: machines-outils; matériels électriques; composants électroniques dont elle a été le quatrième fournisseur en 1983 (9% des importations sud-africaines dans ce secteur "sensible"), après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale.

PRINCIPAUX ACHETEURS

En 1982, on retrouvait comme principaux acheteurs les quatre premiers vendeurs, mais dans un ordre inversé: le Japon était le premier, grâce à ses importants achats d'or et de charbon. Venaient ensuite le Royaume-Uni, 7,5% et les Etats-Unis, 6%; ils achètent surtout des minéraux: valeurs refuges (pièces d'or et diamants) et "métaux stratégiques" (platine, manganèse et chrome). L'Allemagne fédérale fermait la marche avec 6% seulement des exportations sud-africaines et une balance commerciale très déséquilibrée en sa faveur: en 1982, elle a enregistré 2.700 millions de rands de ventes contre 850 millions d'achats.

En 1984, le Japon n'était plus qu'au troisième rang des acheteurs et le Royaume-Uni au quatrième, après les Etats-Unis et la Suisse (au deuxième rang, à cause des achats d'or par Zürich).

Si, au lieu de considérer séparément les achats et les ventes, on envisage le commerce bilatéral plus les investissements et les prêts bancaires, les Etats-Unis occupaient sans aucun doute en 1984 la première place dans l'économie sud-africaine. D'où leur importance dans la politique extérieure de Pretoria.



Dessin de Plantu ("Ca manque de femmes!", Ed. La Découverte-Le Monde).



Sanctions et désinvestissements 1985-1987

Le monde entier condamne l'apartheid, mais le commerce avec l'Afrique du Sud n'en continue pas moins.

De cette constatation sans fard, on peut déduire que le nombre des adversaires des sanctions économiques surpasse infiniment celui de leurs partisans, et qu'il importe aux seconds de connaître les arguments des premiers.

ADVERSAIRES DES SANCTIONS

Ne pouvant exprimer publiquement leur argument principal qui est le rendement élevé des investissements en Afrique du Sud, les adversaires des sanctions invoquent quatre sortes de raisons d'ordre moral ou purement économique.

1°/ Le désinvestissement toucherait en premier lieu les Noirs qui sont déjà les grandes victimes du chômage et de l'inflation; en second lieu les Etats enclavés de l'Afrique australe: Lesotho, Botswana, Swaziland, Zimbabwe et même Zambie, dont les communications avec l'extérieur se font, totalement ou partiellement, par le réseau ferré sud-africain.

2°/ Une fraction importante de l'opinion noire sud-africaine conduite par le chef zoulou Gatsha Buthe-

lezi s'oppose au désinvestissement.

3°/ Les sanctions internationales prises en 1966 contre la Rhodésie britannique, devenue le Zimbabwe indépendant en 1980, ont été d'une inefficacité notoire. De même, l'Afrique du Sud s'est empressée de tourner les sanctions pétrolières décidées par les pays de l'OPEP en 1981.

4°/ A quoi servirait de remplacer par des dirigeants afrikaners les chefs d'entreprise américains ou européens qui appliquent des "codes de bonne conduite" vis à vis de leurs employés noirs, sinon à rétablir dans les usines qu'ils contrôlent les formes antérieures de ségrégation et à renforcer de ce fait le sentiment de supériorité des Sud-Africains blancs?

PARTISANS DES SANCTIONS

Les partisans des sanctions soulignent la totale insensibilité des gouvernements afrikaners à toute remontrance de caractère moral. Le sport est le seul secteur où ces campagnes sont ressenties par la quasi-totalité de l'opinion blanche sud-africaine comme une incitation à la déségrégation.

Par ailleurs, les **Noirs urbanisés sont en majorité favorables au désinvestissement**, comme l'ont montré deux enquêtes-sondages publiées en septembre 1985 dans le **Sunday Times** de Londres.

En revanche, **Pretoria se sait très vulnérable dans le domaine économique**. Même si le pays est peu endetté, même s'il a moins besoin aujourd'hui qu'hier des investissements étrangers, l'étroitesse du marché intérieur le rend terriblement dépendant du commerce extérieur. Environ 30% du PNB est exporté, essentiellement en minéraux, proportion très importante pour un pays industrialisé et qui l'a fait ranger par le FMI (Fonds Monétaire International) "dans la catégorie des pays producteurs de matières premières les plus avancés". Cette situation ne fait que s'aggraver: on a estimé officiellement que, pour l'année 1985, les minéraux fourniront 90 % de la valeur totale des exportations.

Par ailleurs, à l'importation, même si l'Afrique du Sud fabrique la quasi-totalité des produits de

grande consommation, elle doit impérativement se procurer à l'étranger les produits spécialisés des industries mécaniques, électrotechniques ou électroniques.

LES SANCTIONS DES ETATS

Limitées jusqu'alors à l'embargo sur les exportations d'armes (volontaire en 1963; obligatoire en 1977) voté par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, les sanctions économiques décidées par les Etats ne sont devenues une réalité inquiétante pour l'Afrique du Sud que le 9 septembre 1985, lorsque le président Reagan a donné son accord à une série de mesures présentées dans les mois précédents à la Chambre des Représentants et au Sénat. (Ces mesures devaient être officialisées sous le nom de **Anti-Apartheid Act** voté par le Congrès le 2 octobre 1986).

Le lendemain, 10 septembre 1985, la Communauté Economique Européenne, C.E.E., votait à Luxembourg des mesures nettement plus bénignes, en raison de l'opposition des gouvernements de Londres et de Bonn à l'isolement de l'Afrique du Sud. Les sanctions décidées à Londres en août 1986 par le Commonwealth sont sensiblement les mêmes que celles de l'Anti-Apartheid Act américain, dont nous donnons les grandes lignes:

- Arrêt des investissements;
- Suspension des prêts bancaires;
- Boycott de l'uranium, du fer, de l'acier, du charbon, des pièces d'or;
- Interdiction de toute exportation d'informatique para-militaire, de pétrole, de matériel et de technologie nucléaire;
- Suspension des liaisons aériennes et arrêt de la promotion du tourisme en Afrique du Sud.

En janvier 1987, la décision de Washington de retirer du champ des sanctions dix minéraux stratégiques a démontré combien les décisions humanitaires des Etats étaient soumises à leurs intérêts individuels.

LA FINANCE INTERNATIONALE ET L'AFRIQUE DU SUD

Beaucoup plus qu'aux sanctions annoncées publiquement par les Etats, la crise économique et financière qui secoue l'Afrique du Sud est due aux décisions prises dans l'ombre par les milieux financiers internationaux.

Dès 1981, la rentabilité moyenne des investissements étrangers dans le pays de l'apartheid a commencé à baisser. Dès le milieu de 1982, certaines banques américaines ont commencé à réduire systématiquement le montant et la durée de leurs prêts.

L'attribution du prix Nobel de la paix à l'évêque Desmond Tutu (16 octobre 1984); la retransmission sur les écrans américains de la tuerie de Langa (21 mars 1985); et plus encore l'instauration du premier état d'urgence (21 juin 1985) ont donné un coup de fouet au désengagement bancaire. Lorsque, le 31 juillet 1985, la **Chase Manhattan** (deuxième banque des Etats-Unis) a annoncé qu'elle arrêta tout prêt à l'Afrique du Sud, 5,4 milliards de dollars avaient déjà fui le pays depuis le début de l'année.

Fin août, la bourse de Johannesburg fermait pendant cinq jours, et le 1er septembre, Pretoria annonçait la suspension du paiement des dettes extérieures et des transferts de capitaux. Le président Botha avouait ainsi devant la communauté internationale la dégradation catastrophique de l'économie sud-africaine, dégradation illustrée par la chute du rand passé de 1,33 dollar en 1981 à 0,91 en août 83; 0,54 en mars 85; 0,35 le 4 septembre.

L'ECONOMIE EN 1986-1987

Supérieurs à 5 milliards de dollars en septembre 1984, les prêts des banques américaines en totalisaient 3 à la fin de 1985. Deux ans plus tard, l'Afrique du Sud n'est pas encore remise de la fuite des capitaux et de l'assèchement des crédits internationaux.

La montée du prix de l'or en 1986 a pourtant constitué un élément exceptionnel favorable à l'économie: le prix moyen de l'once est passé de 318 dollars

en 1985 à 370 en 1986, il a dépassé 400 dollars dans le deuxième semestre. A elles seules, les ventes d'or ont rapporté dans l'année 60 % de la valeur des minéraux exportés pour le montant record de 29 milliards de rands.

Une balance des paiements largement bénéficiaire (3 milliards de dollars) pour l'année 1986; une nouvelle augmentation des cours de l'or au premier trimestre 1987: la stabilisation du rand vis à vis du dollar, faisaient souffler un vent d'optimisme au printemps 1987, optimisme renforcé par l'accord du 24 mars sur le rééchelonnement de la dette sur trois ans, Pretoria ayant déjà remboursé 3,5 milliards de dollars (sur 13 milliards).

Cependant, en septembre 1987, époque de la rédaction de cette mise à jour, les experts financiers annonçaient une révision à la baisse des estimations de la croissance qui n'atteindrait même pas 2,5 % pour 1987, au lieu des 3 % prévus (0,7 % pour 1986). Ces chiffres pessimistes sont dus à une chute de la demande extérieure de produits miniers, en particulier du charbon, dont les ventes ont baissé de 30 % en 1986.

Les sanctions et surtout le désinvestissement (65 compagnies étrangères ont quitté le pays en 1986) ont donc aggravé la grande faiblesse de l'économie sud-africaine qui est sa dépendance envers le secteur des exportations minérales. On a calculé que les matières premières et les matériaux semi-transformés ont compté, en 1986, pour 91 % des exportations; les équipements et les machines pour 0,07 %.

L'élargissement du marché intérieur qui résulterait de la disparition de l'apartheid apparaît donc comme une nécessité économique autant que politique.



Nelson Mandela



AGIR. COMMENT?

Depuis que le MRAP existe, il combat l'apartheid.

A Paris, les plus anciennes et les plus importantes manifestations de rues contre la répression raciste en Afrique du Sud ont eu lieu à son initiative: par exemple en mars 1960, après la tuerie de Sharpeville, ou en juin 1976, après la révolte de Soweto; et aussi contre les discriminations dans le sport, par exemple en 1974, lors de la tournée des Springboks en France, qui allait être la dernière.

L'ambassade de Pretoria a changé d'emplacement, mais elle reste un lieu constant de protestation et de solidarité pour tous ceux qui militent aux côtés du peuple sud-africain. Hier avenue Hoche, aujourd'hui au 59 Quai d'Orsay, on ne compte pas les rassemblements que le MRAP et d'autres organisations ont suscités devant ses murs (toujours gardés par de puissants contingents de police).

Mais c'est dans la France entière que se poursuit l'action du MRAP, se renforçant au fur et à mesure que les tensions s'aggravent en Afrique du Sud, et que se multiplient les comités locaux du Mouvement.

Cette action se donne plusieurs objectifs:

- faire connaître et dénoncer les crimes de l'apartheid, alerter contre eux l'opinion, pour tenter de sauver les vies chaque jour menacées dans les ghettos et les prisons;

- exprimer une solidarité active aux victimes de l'oppression raciste et au mouvement de libération;

- informer sur les réalités de l'Afrique du Sud, pour faire comprendre, au-delà de l'indignation contre des pratiques inhumaines, les données profondes, essentiellement économiques, du système d'apartheid;

- affaiblir ce système et hâter sa chute, par des mesures d'isolement (culturel, sportif, politique, diplomatique), par la cessation de toute aide extérieure (économique, militaire, technologique) et de toute collaboration, ce que réclament depuis bien des années la majorité des pays membres de l'O.N.U. et les organisations anti-apartheid, y compris en Afrique du Sud.

Batailles pour des vies

Des campagnes marquantes, ces dernières années, se sont cristallisées autour des noms de martyrs de l'apartheid, symboles et héros de la lutte d'un peuple.

On se souvient de **Solomon Mahlangu**, arrêté en juin 1977, condamné en mars 1978, pendu à 23 ans, le 6 avril 1979. Un poster du MRAP cite ses dernières paroles: "Mon sang nourrira l'arbre qui portera les fruits de la liberté".

James Mangé, lui, fut sauvé l'année suivante par l'ampleur des protestations.

En 1983, le 9 juin, M. Pieter Botha faisait mourir trois jeunes hommes: **Simon Mogoreane**, 23 ans, **Jerry Semano Mosololi**, 25 ans, **Marcus Thalo Motaung**, 28 ans, pour qui, la veille encore, un cortège se rendait devant l'ambassade du quai d'Orsay.

Le 18 octobre 1985, c'est **Benjamin Moloïsé** qui était conduit à la potence. Son sort avait soulevé une émotion profonde. Condamné pour le meurtre d'un

policier, dont il était innocent, il avait, peu de temps avant son supplice, décidé de l'assumer, pour mourir solidaire de l'A.N.C.

Au début de 1988, plus de 60 résistants anti-apartheid sont condamnés à mort. Le MRAP propose que chacun d'eux soit parrainé par des comités locaux, associations, municipalités, comités d'entreprise... qui mobilisent l'opinion pour les protéger.

Mais les tenants de l'apartheid n'hésitent pas à outrepasser leur "légalité" meurtrière. De nombreux attentats ont eu lieu contre des militants de l'A.N.C. hors d'Afrique du Sud. Le 29 mars 1988, Dulcie September était assassinée à Paris.

Quant à **Nelson Mandela**, le plus ancien prisonnier politique du monde, sa libération est revendiquée dans toutes les manifestations anti-apartheid, en France comme ailleurs, comme en Afrique du Sud même.

M. Botha et sa police s'acharnent en outre contre l'épouse du dirigeant de l'A.N.C., **Winnie Mandela**, frappée de "bannissement". Le MRAP place au premier plan de son action le soutien à ce couple exemplaire de courage et de dignité, dans sa campagne pour la libération de tous les détenus politiques sud-africains.

Une solidarité concrète.

Surtout après Soweto (1976), nombre de jeunes Sud-Africains noirs, pour échapper à la répression, ont gagné les pays voisins, dits "de la ligne de front". Ceux-ci les accueillent malgré les menaces, les pressions, voire les agressions de Pretoria, dans des conditions difficiles, car eux-mêmes affrontent une dure situation économique et, faute d'une aide extérieure suffisante, demeurent extrêmement vulnérables.

Le MRAP et MRAP-Solidarité -association créée pour développer le soutien moral et matériel aux victimes du racisme- agissent en faveur de ces réfugiés et, maintenant, de leurs enfants. Des collectes ont lieu pour l'envoi de médicaments, de vivres, de vêtements, de matériel scolaire. MRAP-Solidarité parraine une crèche. Des jumelages se réalisent entre élèves

d'écoles françaises et élèves sud-africains en exil, ceux notamment qui fréquent le Collège Solomon Mahlangu.

Depuis 1979, l'A.N.C. a pu établir une représentation en France. De même, la S.W.A.P.O., mouvement de libération de la Namibie, pays occupé illégalement par l'Afrique du Sud, en violation des décisions de l'O.N.U. et de la Cour Internationale de La Haye (1).

Le MRAP s'attache à obtenir pour les représentants de l'A.N.C. et de la S.W.A.P.O. en premier lieu la sécurité, et des conditions de travail valables. Il favorise leur expression, lors de conférences de presse et de réunions publiques où il les invite, de rencontres qu'il aménage avec les autorités locales.

Avec eux, il souhaite que le gouvernement français apporte une aide plus substantielle aux réfugiés. Par exemple davantage de bourses devraient être accordées pour la formation technique et universitaire des jeunes Sud-Africains et Namibiens ayant quitté leur pays en raison de leur militantisme anti-apartheid.

Par ailleurs, les deux mouvements de libération demandent un statut officiel plus clairement affirmé. Ce serait, de la part de la France, reconnaître, à l'instar de l'O.N.U., leur poids dans le contexte politique de l'Afrique australe, et se situer dans les perspectives d'avenir dont leur combat est porteur. Ce serait, de plus, une façon significative de se désolidariser du régime d'apartheid. Le MRAP se prononce dans ce sens, à leurs côtés.

L'information indispensable

Curieusement, de célèbres défenseurs des Droits de l'Homme, si prompts à réagir dès que ceux-ci sont violés dans certains pays, détournent leurs regards de l'Afrique du Sud. Serait-ce parce que, là, les victimes ont la peau noire et que leur combativité ne répond pas aux stéréotypes courants? Ou parce que l'apartheid représente le paroxysme d'un colonialisme pratiqué ailleurs, et que l'on hésite à condamner en tant que tel? Ou bien parce que les racistes sud-africains se

targuent d'appartenir -ô paradoxe- au "monde libre" et d'en protéger les valeurs contre le communisme? Ou encore, en raison des énormes intérêts économiques en jeu?

Le lobby sud-africain, ne l'oublions pas, est très actif en France, et dispose de moyens illimités. Bien des établissements scolaires, des administrations, des bibliothèques -sans parler des élus, des industriels, des journalistes- reçoivent gratuitement les luxueuses revues et brochures de propagandé diffusées par l'ambassade. Un groupe d'amitié avec l'Afrique du Sud fonctionne au Parlement français. Les réunions discrètes, les invitations à d'agréables voyages, sous les prétextes les plus divers, offrent à qui veut bien se laisser convaincre l'image d'une société sud-africaine aseptisée où le racisme se trouve justifié par la bonne conscience communicative des maîtres blancs.

C'est ainsi qu'en juillet 1987, une délégation parlementaire où étaient représentés tous les partis de la Majorité parlementaire et le Front National a déclaré, après un bref séjour en Afrique du Sud, que "l'apartheid n'existe plus". Le MRAP n'a pas manqué de demander des comptes personnellement, dans leurs circonscriptions, à ces messagers complaisants, et certains, fort gênés, ont essayé alors de prendre quelque distance avec Pretoria.

Quant aux grands médias nationaux, si leur engagement humanitaire apparaît parfois évident, par leur façon de présenter l'information, ce n'est pas toujours le cas s'agissant de l'apartheid. Pourtant, pendant l'été 1985, après l'instauration de l'état d'urgence, les scènes montrées à la télévision, les reportages et dossiers plus fréquents, en fonction d'une actualité devenue explosive, ont contribué à éclairer l'opinion française sur le terrorisme de l'Etat raciste sud-africain et l'ampleur de la résistance populaire. Au point que M. Botha a de plus en plus limité l'activité des journalistes.

Le MRAP, pour sa part, poursuit, au sujet de l'Afrique du Sud, un effort d'information systématique.

Ses comités locaux multiplient les initiatives. Il ne se passe guère de semaine où n'aient lieu dans une ou plusieurs villes des projections de films, des

débats - avec, la plupart du temps, un représentant de l'A.N.C. ou de la S.W.A.P.O. -, des expositions, des rassemblements ou des manifestations contre l'apartheid. Il arrive que plusieurs jours consécutifs soient consacrés à cette sensibilisation diversifiée, ce qui est l'occasion d'articles dans la presse, d'interviews aux radios locales et à la télévision régionale.

Bien des municipalités apportent leur concours; à la demande du MRAP, des rues, des places, des équipements publics portent le nom des martyrs et des héros sud-africains de la liberté. Souvent aussi, des M.J.C., des centres culturels, des associations, des syndicats prennent part à cette campagne. Le MRAP est invité par des comités d'entreprises. Il intervient dans des lycées et collèges, avec les Clubs antiracistes d'appellations variées dont il favorise la création; des enseignants font de l'apartheid l'objet non seulement de cours ou de débats, mais aussi de P.A.E. (2).

Un credo bousculé

A maintes reprises, l'O.N.U. a voté, en Assemblée générale, des résolutions recommandant des sanctions contre l'Afrique du Sud; régulièrement, les grandes puissances occidentales - dont la France - s'y opposent. Seul, le Conseil de Sécurité pourrait les rendre obligatoires: là, c'est le droit de veto qui intervient pour protéger Pretoria.

L'apartheid ayant une base essentiellement économique (l'exploitation d'une main-d'oeuvre bon marché, privée de tous moyens de se défendre, pour les profits les plus élevés du monde), c'est sur ce terrain que le système doit être fondamentalement combattu. Que cessent les participations étrangères, et il s'effondrerait. Mais les condamnations morales, les gestes symboliques ne touchent pas vraiment les dirigeants sud-africains.

Ce qui est nouveau, c'est qu'en raison des progrès de la prise de conscience et de l'action menée, en France, en Scandinavie et aux Etats-Unis notamment, la défense du régime sud-africain ne peut aller, désor-

mais, sans un certain malaise, face à une opinion publique mieux informée, plus exigeante.

Le plus souvent, les porte-parole officiels français se prononcent contre des sanctions, les affirmant inefficaces, et même préjudiciables aux Sud-Africains noirs (qui, pourtant, ne cessent de les réclamer).

Les 30 et 31 mai 1985, se tenait à Paris, organisé par le gouvernement, le Carrefour international des Droits de l'Homme et des Libertés. Parmi les invités, Mgr Desmond Tutu, avec d'autres Prix Nobel. Message vibrant de Winnie Mandela, dont la venue avait été interdite: **"Nous vous disons: rompez avec l'Afrique du Sud. Nous vous disons: ne rompez pas dans deux ans, ne rompez pas dans un mois. Nous vous en supplions, rompez maintenant"**. La demande d'une politique efficace contre l'apartheid revint fréquemment et fortement dans les débats des commissions où participaient de nombreux représentants d'associations (dont le MRAP).

C'est, dit-on, par un "rajout" (3) que le Premier Ministre, M. Laurent Fabius, a introduit dans son discours final l'idée que **"la France ne pourra plus continuer ses investissements"** en Afrique du Sud **"si, dans un délai raisonnable, entre 18 mois et 2 ans, des mesures précises ne sont pas prises pour en terminer avec ces pratiques"** de l'apartheid (dont quelques-unes étaient citées, sans inclure toutefois celles que Marianne Cornevin qualifie d'"intouchables" du point de vue de Pretoria). Prise de position de peu d'effet concret, certes; mais abandon d'un credo jusque-là incessamment répété: il était enfin officiellement admis qu'en dernier ressort, **des sanctions économiques** (bien que là conditionnelles, lointaines et minimes) constituaient la meilleure arme pour faire reculer l'apartheid.

En juillet, alors qu'affluaient dans la presse et sur les écrans les images d'une répression barbare, que les manifestations se multipliaient en France, le gouvernement annonça que l'arrêt des investissements allait devenir **immédiat**. Il faut savoir que, déjà, des banques et des sociétés américaines avaient pris les devants: dans un pays à feu et à sang, où le régime garantissant la rentabilité des capitaux perdait la

maîtrise de la situation, cesser d'investir, et même désinvestir devenait, davantage qu'une sanction, une précaution.

Signification identique pour "la suspension des prêts garantis à l'exportation", figurant dans la résolution proposée par la France et le Danemark au Conseil de Sécurité, réuni d'urgence. Cette résolution fut adoptée, grâce à une clause indiquant que les mesures préconisées à l'encontre de la République Sud-Africaine - si peu gênantes soient-elles - n'étaient pas obligatoirement applicables.

La place manque ici pour analyser ces mesures, celles recommandées par la CEE le 10 septembre, ou encore celles retenues par le président Reagan ou le Commonwealth britannique. Elles se ressemblent et ne paraissent pas trop préoccuper les dirigeants sud-africains. "Business with France as usual" (les affaires continuent normalement avec la France), titrait le **Cape Times** du 30 juillet, quelques jours après l'initiative présentée à Paris comme particulièrement audacieuse. Et lorsque le gouvernement français a adopté un décret pour l'application des recommandations de la C.E.E., concernant "l'importation, l'exportation et la réexportation de certaines marchandises à destination ou en provenance de l'Afrique du Sud", **Le Monde** le présentait sous ce titre: "En Afrique du Sud. Les restrictions commerciales françaises restent modérées". (10.1.1986).

Entre-temps, il est vrai, le contrat charbonnier d'E.D.F. avec l'Afrique du Sud, arrivant à expiration à la fin de 1985, n'avait pas été renouvelé, ce qui représentait une réduction des importations de 2,5 millions de tonnes, semble-t-il. Une très importante manifestation avait eu lieu à Paris le 27 août pour réclamer cette décision non négligeable. Cependant, **Le Monde**, là encore, écrit: "Le sacrifice ainsi consenti à la défense des droits de l'homme restera limité. Les quantités réellement remises en cause sont en effet modestes" (15.11.1985).

Depuis, s'ajoutant aux importations connues, du charbon d'Afrique du Sud serait importé en France, sans indication d'origine, en passant par la Belgique. Il en est de même pour des agrumes. Malgré ces camouflages, le chiffre des échanges franco-sud-africains ne cesse

d'augmenter d'année en année. En 1986, importations par la France pour 3.376.883 francs et exportations pour 2.797.592 francs, soit un déséquilibre confirmé (579.291 francs) au bénéfice de Pretoria.

Les apports de la France

Si d'autres pays ont certes en Afrique du Sud des échanges et des investissements plus importants, la France occupe une place privilégiée, du fait que ses apports répondent à des besoins cruciaux pour la perpétuation du régime actuel.

La construction de la centrale nucléaire de Koeberg, son entretien, la fourniture d'uranium enrichi, la réalisation d'une usine permettant sa production sur place, et par ailleurs l'énorme contrat d'Air Liquide pour la transformation du charbon en carburant liquide, offrent aux dirigeants sud-africains des moyens pour résister à d'éventuelles sanctions dans le domaine énergétique. Ajoutons que la société française Total détient le monopole de la fourniture de produits pétroliers à la police, et le partage avec Mobil pour l'armée.

La France fournit en outre à l'Afrique du Sud les technologies de pointe qui lui sont indispensables au plan industriel et militaire, ainsi que des licences lui permettant de fabriquer sur place, entre autres, des armes automatiques, des véhicules blindés, des hélicoptères, des avions de combat, des missiles - tous matériels utilisés pour la répression à l'intérieur et les agressions contre les pays voisins. La "suppression des exportations de matériel sensible destiné à l'armée et à la police" n'a guère de sens dans de telles conditions, et l'on sait combien il est difficile de déterminer à l'avance l'usage qui sera fait d'un ordinateur, d'un radar, et plus encore de pièces détachées...

Enfin, l'arrêt des investissements ne signifie pas leur retrait; et la cession éventuelle d'entreprises étrangères à des sociétés sud-africaines ne peut que rendre l'économie du pays moins vulnérable aux sanc-

tions. Surtout si elle continue de bénéficier d'aides bancaires. Quatre banques françaises figurent parmi les douze premières banques du monde qui font le plus d'affaires avec l'Afrique du Sud. Et ce sont paradoxalement les créanciers sud-africains ...qui prennent des sanctions: ils ont renié leurs engagements en décrétant de façon unilatérale un moratoire sur le règlement de leurs dettes. C'est avec bienveillance que les puissances occidentales -dont la France- ont alors accordé à l'Afrique du Sud un réaménagement de ses remboursements, alors qu'elles font preuve de tant de dureté envers les pays du Tiers-Monde.

Ces quelques indications montrent l'énormité des enjeux.

Pour épargner du sang et des souffrances

Que fait le MRAP? Il s'efforce avant tout d'éclairer l'opinion, de la sensibiliser. D'informer encore, d'informer toujours. Il a lancé une pétition par cartes postales pour demander aux Pouvoirs publics de mettre fin à toutes formes de collaboration avec Pretoria. Il intervient constamment dans ce sens.

Le MRAP a déjà diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires une liste de produits sud-africains de consommation courante vendus en France, qu'il appelle à boycotter. Ces tracts ont été distribués un peu partout, des journaux les ont reproduits. N'oublions pas que les importations de fruits sud-africains en France ont augmenté de 240 % en quatre ans. C'est un petit succès que la Régie Française de Publicité ait renoncé à réaliser une campagne publicitaire pour les oranges Outspan à la télévision, et qu'une société de fabrication de jus de fruits ait cru devoir informer qu'elle n'utilisait plus d'agrumes en provenance d'Afrique du Sud.

De même, dans le domaine sportif, l'Afrique du Sud n'a pas été invitée à participer à la Coupe du monde de rugby, créée en 1985 (avec son propre accord, ont dit les organisateurs, qui avaient toujours manifesté jusque-là une complaisance sans faille pour les

"tricheurs" racistes de Pretoria, déjà exclus des Jeux Olympiques et de nombreuses fédérations sportives internationales).

Pareillement, la traditionnelle épreuve automobile de Kyalami, qui a été courue en 1985 dans un climat de scandale, le lendemain de l'exécution de Benjamin Moloïsé, a été supprimée à dater de 1986, par décision de la Fédération Mondiale du Sport Automobile, comme le MRAP l'avait demandé.

Il faut citer aussi la campagne menée autour de Pierre-André Albertini, où le MRAP a joué un rôle actif. Ce jeune coopérant, arrêté en octobre 1986, dans le Ciskei, pour avoir manifesté sa solidarité à des militants sud-africains anti-apartheid, était condamné à 4 ans de prison le 20 mars 1987. Les démarches de ses parents, d'abord discrètes, puis publiques, les prises de positions de nombreuses personnalités, les pétitions, les manifestations de plus en plus massives, ont conduit le Président de la République à refuser les lettres de créance de l'ambassadeur d'Afrique du Sud nouvellement désigné, et le gouvernement à négocier avec M. Botha la libération de Pierre-André Albertini. Le 7 septembre 1987, ce dernier était libéré et regagnait triomphalement la France.

Nouvelle démonstration que la pression de l'opinion n'est pas sans effets. Mais pour que cessent les relations économiques fructueuses qui fondent l'apartheid, il faudra que la mobilisation internationale se fasse beaucoup plus puissante. Il faudra qu'en Afrique du Sud même, les luttes populaires rendent le pays de plus en plus "ingouvernable" par les méthodes et avec les orientations qui prévalent aujourd'hui.

C'est pourquoi, le 24 février 1988, M. Botha, n'ayant pu empêcher le développement de l'action contre le régime qu'il a pour charge de sauver, a interdit toute mise en cause de sa politique. L'UDF, la COSATU, et d'autres organisations, 17 au total, qui poursuivaient encore des activités légales, se trouvent ainsi bâillonnées, leurs dirigeants contraints à la clandestinité.

Avec le cynisme et la rouerie qu'incarne M. Botha, les maîtres de l'Afrique du Sud et leurs commanditaires, tenteront sans cesse de donner le change, en

"assouplissant" les aspects les plus apparents de l'apartheid, tout en conservant l'essentiel et en aggravant selon les besoins la répression. Le "dialogue" ne le fera pas reculer. Seule, une lutte sans merci, à l'intérieur comme au plan international, fera s'effondrer leur système.

* * *

Le présent dossier, par-delà les évènements qu'il décrit, offre des clés pour comprendre et évaluer les évolutions à venir.

"L'apartheid ne peut pas être amendé, il doit être détruit", déclare l'A.N.C. A travers quels soubresauts, quels drames, que maints observateurs laissent prévoir, et dans combien de temps, la démocratie l'emportera-t-elle? Plus forte sera la solidarité envers le peuple sud-africain, plus rapides et rigoureuses seront les sanctions contre ses oppresseurs, et plus il sera épargné de sang et de souffrances.

Albert LEVY
Secrétaire Général
du MRAP

-
- (1) Un autre dossier, complémentaire de celui-ci, doit être consacré à la Namibie.
 - (2) Projets d'Action Educative. Voir le dossier du MRAP: "PAE: la rencontre des cultures".
 - (3) Terme employé à plusieurs reprises dans le compte-rendu donné par "**Le Matin**", 1-2 juin 1985.

PETIT LEXIQUE DE L'APARTHEID

Africain

(Africain). Désigne la majorité noire (74 % de la population totale en 1985) dans les publications en langue anglaise de tendance antigouvernementale. Puisque le mot "Africain" est traduit en langue afrikaans par "Afrikaner", son usage est exclu des publications officielles en anglais où, depuis 1977, le terme **Black** (Noir) a remplacé le terme **Bantu**, qui avait lui-même remplacé en 1955 le terme **Native** (Indigène).

Afrikaans

Langue dérivée du hollandais du XVIIe siècle. Langue maternelle des Afrikaners (2,9 millions en 1985) et de 90 % des Métis du Cap (2,8 millions en 1985).

Afrikaners

Descendants des colons hollandais, allemands et français (huguenots) arrivés à partir de 1652. Appelés **Boers** jusqu'à la Première guerre mondiale, ils constituent 60 % de la communauté blanche. Eviter de les appeler Afrikaners, et surtout

Afrikanders, terme employé au XIXe siècle, mais appliqué aujourd'hui à une race de bovidés à longues cornes, spéciale à l'Afrique du Sud.

A.N.C.

Congrès National Africain, le plus ancien mouvement de résistance en Afrique noire fondé le 8 janvier 1912 sur le rejet des divisions tribales et pour l'établissement d'une société multiraciale en Afrique du Sud. Interdit depuis 1960. Son leader, Nelson Mandela, emprisonné à vie depuis 1964, est considéré par la grande majorité des Noirs urbanisés, comme le chef incontesté de la résistance.

Anglophones

(English Speaking South Africans ou ESSA). Nom donné aujourd'hui à 37 % de la population blanche qui ont l'anglais pour langue maternelle. Les "Anglophones" occupent encore aujourd'hui une position dominante dans l'économie, mais, depuis 1948, leur rôle politique est négligeable.

Asiatiques

(Asians). Le plus petit des quatre "groupes raciaux" (environ 800.000 soit 2,9 % de la population totale en 1985) comprenant 99 % d'originaires de l'Inde et du Pakistan (voir Indiens) et quelques Indonésiens, Malais, Chinois, ces derniers étant rattachés maintenant au groupe blanc ainsi que les Japonais (!).

Azanie

Nom donné à l'Afrique du Sud par les nationalistes noirs se rattachant aux thèses du PAC ou de la Conscience Noire (voir ces mots). Inclus dans le sigle des trois mouvements suivants:

AZAPO

Organisation des Peuples de l'Azanie, fondée en avril 1978. Annonçait 100.000 adhérents en décembre 1986.

Bantou

(Bantu). Terme linguistique qui définit collectivement une centaine de langues africaines étroitement apparentées, parlées au sud de l'Equateur. La racine ntu (individu) est commune à toutes ces langues. Bantu, nom pluriel, signifie "plusieurs personnes". Il est donc injustifié d'appliquer le s du pluriel aux ethnies de langue bantou.

Bantoustan

Nom donné entre 1955 et 1972 aux dix regroupements à base linguistique formés à partir des 260 "réserves indigènes" établies en 1913 et couvrant ensemble, à l'époque, 7 % du territoire national, agrandies en 1936 jusqu'à couvrir 13 % du territoire national. C'est à tort que les auteurs français emploient aujourd'hui le mot bantoustan remplacé depuis 1972 par "homeland", puis "Etat noir".

Blancs

(Whites). Depuis 1971, le mot "blanc" a remplacé le mot "européen" dans tous les textes officiels. Les Sud-Africains blancs divisés en 60 % d'Afrikaners, 37 % d'Anglophones, 3 % de "divers", ne représentent en 1985 que 15 % de la population totale (21 % en 1950 et 13 % en 2.000).

Charte de la Liberté

(Freedom Charter) adoptée par acclamations le 26 juin 1955 par le Congrès du Peuple convoqué par l'ANC et réunissant près de 3.000 délégués des Congrès africain, indien, métis et du Congrès (blanc) des Démocrates.

La Charte réclame une société sud-africaine multi raciale et égalitaire. L'ANC et l'UDF s'y réfèrent encore aujourd'hui.

Commuters

(Travailleurs frontaliers). Vivent dans les homelands et travaillent en "zone blanche", ce qui permet aux Blancs de gonfler artificiellement la

population des homelands et oblige les Noirs à des trajets quotidiens de 2 à 8 heures de durée.

Conscience noire

(Black Consciousness). Mouvement fondé en 1968 par Steve Biko, mort torturé en prison en septembre 1977. Très actif au moment des émeutes de Soweto en 1976, le mouvement a été interdit le 19 octobre 1977, mais sa philosophie reste présente dans plusieurs mouvements regroupés dans le Forum National.

COSAS

Congrès des lycéens sud-africains fondé en juin 1979. Affirme son attachement à l'ANC. Interdit en août 1985.

COSATU

Confédération des syndicats sud-africains, fondée en novembre 1985; unit 35 syndicats autour de la FOSATU. Forte de 500.000 adhérents en 1985, la COSATU en comptait presque le double à la fin de 1987.

CUSA

Conseil des Syndicats sud-africains fondé en 1982. 130.000 adhérents en 1984. Voir NACTU (mai 87).

FOSATU

Fédération des syndicats d'Afrique du Sud fondée en 1982. 122.000 adhérents en 1984. Fédérée dans la COSATU en novembre 1985.

HOMELAND

(Foyer national). Nom donné depuis 1972 aux "bantoustans", eux-mêmes successeurs des "réserves" établies en 1913.

HOSTEL

Foyer pour travailleurs migrants, où les familles ne sont pas admises. L'immense majorité des mineurs vit dans des hostels, avec des contrats de onze mois qui interdisent leur accession au statut

de "résidents permanents", seuls autorisés à vivre dans des logements familiaux.

INKATHA

Abréviation de **Inkatha YeNkululeko YeSiswe** (en zoulou, Mouvement national de libération culturelle) mis sur pied en 1975 par Gatsha Buthelezi, Premier Ministre du KwaZulu. Bien que prétendant à une action de libération "nationale sud-africaine", le mouvement recrute essentiellement parmi les six millions de Zoulou, groupe linguistique largement majoritaire (4,8 millions de Blancs en 1985).

INDIENS

(Indians). Les Indiens, arrivés à partir de 1860 dans la province du Natal, ont été admis à la citoyenneté sud-africaine en 1960. Ils sont aujourd'hui 800.000; bien que l'anglais soit leur langue d'enseignement depuis la maternelle, ils restent fidèles à leurs coutumes religieuses, trois-quarts hindoues, un-cinquième musulmanes.

KHOISAN

Terme collectif appliqué aux **Khoikhoi**, appelés autrefois Hottentots, et aux **San**, appelés autrefois Boshimans. Les très rares descendants non-métissés de ces deux peuples habitent la Namibie et le Botswana, mais ne sont pratiquement plus représentés en Afrique du Sud.

METIS

(Coloureds). 2,8 millions en 1985, soit 9 % de la population totale. Leurs ancêtres sont blancs, hottentots, malgaches, malais, indonésiens... et noirs. 87 % d'entre eux habitent la province du Cap. Neuf sur dix ont l'afrikaans pour langue maternelle, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de Pretoria de les soumettre à un "enseignement séparé" de niveau inférieur à celui des Blancs.

MK

Umkhoto We Sizwe, aile armée de l'ANC.

NACTU

Conseil national des syndicats; résulte de la fusion (mai 1987) du CUSA devenu AZACTU en octobre 1986. Adhère aux idées de la Conscience noire; a refusé de participer à la COSATU.

NASCOC

Comité national de coordination des lycéens. A pris la relève, en 1986, du COSAS interdit en août 1985.

NGK

Nederduitse Gereformeerde Kerk, la plus importante des trois Eglises réformées calvinistes de langue afrikaans ou **Dutch Reformed Churches**, DRC. Rassemblant 72 % des Afrikaners, elles ont approuvé l'apartheid contrairement aux Eglises protestantes de langue anglaise.

NOIRS

(Blacks). Africains dans les textes progouvernementaux. Dans certains textes antigouvernementaux, le mot "Noir" remplace celui de "non-Blanc" et s'applique à l'ensemble des trois "groupes raciaux" victimes de l'apartheid: Africains, Métis et Indiens.

NP

Parti national, majoritaire depuis 1948, élu par 80 % des Afrikaners et un nombre croissant d'Anglophones. A mis en oeuvre la politique d'apartheid. Divisé en **Verligte** ("éclairés" ou progressistes) et **Verkrampte** ("crispés" ou conservateurs). M. Pieter Botha, chef du gouvernement depuis 1978 et chef de l'Etat depuis 1984, est un verligte.

NUM

Syndicat national des mineurs. Fondé en 1982. Annonçait 180.000 adhérents en août 1985 et 370.000 en juin 1987.

NUMSA

Syndicat national de la métallurgie et de l'automobile, fondé en mai 1987; annonce 140.000 adhérents; affilié à la COSATU.

PAC

Congrès panafricain, fondé en 1959 par des dissidents de l'ANC. Revendiquait "le gouvernement des Africains par les Africains et pour les Africains". Interdit en 1960. Ses idées subsistent dans les mouvements de la Conscience Noire et du Forum national.

PPF

Parti fédéral progressiste, parti d'opposition "libéral", recrutant surtout parmi les Anglophones. A obtenu 26 sièges (sur 165) aux élections de 1981 et seulement 19 sièges le 6 mai 1987.

RAND

Créé en 1961, le rand valait 1,2 f. Rattaché au dollar, il a subi de nombreuses dévaluations. Sa dégringolade récente illustre le mauvais état de l'économie sud-africaine en 1985. 1 rand valait 1,33 dollar en 1981 et 0,35 dollar le 4 septembre 1985. Par rapport au franc, 1 rand valait 7,30 Frs le 1er août 1983 et 3,30 le 1er août 1985, autour de 3 Frs en 1987.

RECENSEMENT

Chaque fois qu'un **homeland** (bantoustan) est proclamé "indépendant", l'Afrique du Sud perd dans le recensement (ou l'estimation) qui suit, un nombre d'habitants noirs correspondant à la population résidente (**de facto**). En 1987, la population totale "officielle" est de 27 millions d'habitants; la population "réelle", incluant 7 millions de Noirs privés de la nationalité sud-africaine pour la seule raison qu'ils habitent le Transkei, le Bophuthatswana, le Venda ou le Ciskei, est de 34 millions.

R.S.A.

République Sud-Africaine proclamée le 31 mai 1961, cinquante et un ans après la naissance de l'Union Sud-Africaine qui réunissait sous un même gouvernement les deux anciennes colonies britanniques du Cap et du Natal et les deux anciennes républiques boeres du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange.

SACOS

Conseil Sud-Africain du Sport, regroupe 17 organisations sportives multiraciales. Son 7ème congrès biennal a eu lieu en avril 1987.

SACTU

Congrès sud-africain des Syndicats, multiracial, fondé en 1955; a entretenu des liens étroits avec l'ANC; passé dans la clandestinité en 1964.

SADCC

Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique australe, regroupe neuf Etats: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. Fondée en 1980 pour mettre au point des dispositifs communs afin d'échapper à l'hégémonie économique sud-africaine.

SAIRR

Institut sud-africain pour l'étude des relations raciales. Fondé en 1927 par des "libéraux" blancs. Sa publication annuelle (**Annual Survey**) est remarquablement documentée.

SASO

Organisation des étudiants sud-africains, fondée en 1968 par Steve Biko. Interdite le 19 octobre 1977.

SAYCO

Congrès de la jeunesse sud-africaine, fondé le 28 mars 1987, dans le secret. S'adresse à tous les jeunes, scolarisés et non-scolarisés. Annonce 500.000 membres en mars; 600.000 en juin.

SOWETO

Abréviation pour **South Western Townships**. 26 townships sont regroupées à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Johannesburg. La population de cet immense ghetto, estimée à 864.000 habitants au recensement de 1980, dépasse en réalité 1,5 million.

STUDENTS

Noter les deux emplois du mot student pour: "étudiant" au sens français du mot, comme dans SASO, et "lycéen" ou "collégien" comme dans COSAS (voir ces sigles). Les lycéens étant beaucoup plus nombreux que les étudiants, **students** doit être traduit le plus souvent par lycéens ou collégiens.

TBVC

Pour Transkei, Bophuthatswana, Venda, Ciskei, les quatre "homelands" ou "Etats noirs" proclamés "indépendants" entre 1976 et 1981 et reconnus par la seule Afrique du Sud. Les six autres homelands sont "autonomes": Gazankulu, Kangwane, KwaNdebele, KwaZulu, Lebowa, Qwaqwa.

TOWNSHIP

Ghetto noir satellite d'une ville blanche. Quelle que soit leur place dans l'échelle sociale, tous les Noirs ont l'obligation d'y passer la nuit.

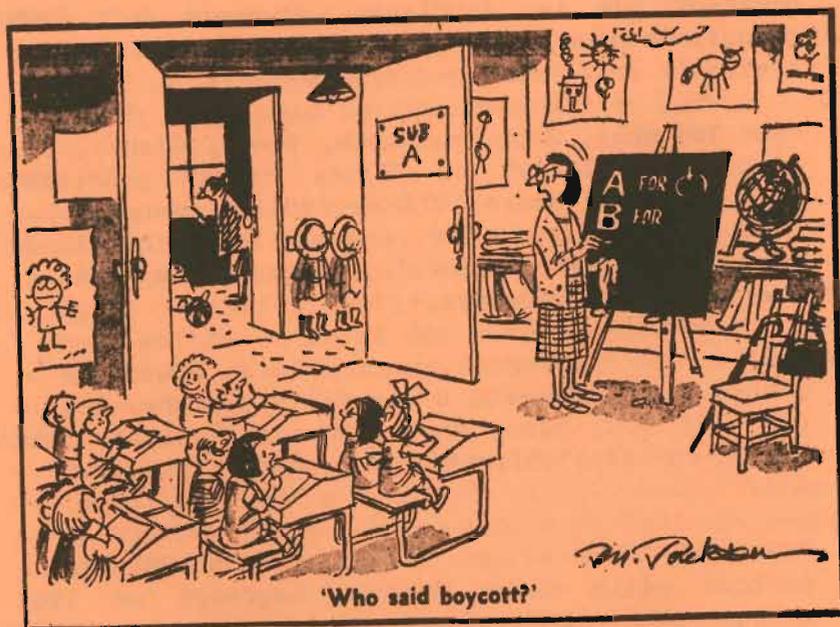
UDF

Front Uni Démocratique. Fondé en août 1983 par le pasteur métis Allan Boesak. Regroupe en 1987 quelque 700 organisations anti-apartheid noires, métisses et indiennes. Adhère à la Charte de la Liberté. Les membres de l'UDF ont représenté 84 % des détenus en 1985, 79 % en 1986.

ZONE BLANCHE

87 % du territoire national (122.000 km²) sont réservés, depuis 1936, aux Blancs, Métis et Indiens qui, en 1987, représentaient ensemble 25% de la population: Blancs 14 %; Métis 8,5 %; Indiens 2,5 %. Depuis 1982, certains Noirs ont accès à la

propriété dans certaines townships de la zone blanche. Auparavant, ils étaient tous considérés comme "résidents temporaires".



'Who said boycott?'



BIBLIOGRAPHIE

ESSAIS

- L'EXPLOSION SYNDICALE EN AFRIQUE DU SUD, Centre d'Information et de Documentation sur l'Afrique australe, Mouvement anti-apartheid, 1983, 190 p.
- SOUS LE MAILLOT, LA RACE: SPORT ET APARTHEID, par R. Archer et A. Bouillon, Albatros, 1981, 320 p.
- SANCTIONNER L'APARTHEID, par J.C. Barbier et O. Desouches, La Découverte, 1987.
- LA FEMME AFRICAINE ET L'APARTHEID, par H. Bernstein, Mouvement anti-apartheid de Suisse, 1977.
- DE L'APARTHEID A LA CONQUETE DU POUVOIR, par A. Bockehl, Publisud, 1986.
- LA FRANCE ET L'APARTHEID, Collectif, L'Harmattan et Droit et Liberté, 1978.
- NELSON MANDELA, Collectif, Editions de Minuit, 1985.

- DEMAIN LA NAMIBIE, L'AFRIQUE DU SUD DANS L'IMPASSE, Collectif, Karthala, 1983, 164 p.
- L'AFRIQUE DU SUD EN SURSIS, par M. Cornevin, Hachette, 1977, 287 p.
- L'APARTHEID: POUVOIR ET FALSIFICATION HISTORIQUE, par M. Cornevin, UNESCO, 1979, 156 p.
- LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE, par M. Cornevin, Que sais-je? PUF, 1982, 128 p.
- OU VA L'AFRIQUE DU SUD? par G. Chaliand, Calmann-Lévy, 1986.
- CHRETIENS D'AFRIQUE DU SUD FACE A L'APARTHEID, par A.M. Goguel et P. Buis, L'Harmattan, 1978, 288 p.
- L'APARTHEID, par O. Guitard. Que sais-je? PUF, 1983, 128 p.
- L'AFRIQUE BLANCHE, HISTOIRE ET ENJEUX DE L'APARTHEID, par P. Haski, Seuil, 1987.
- CAP SUR LA LIBERTE, AFRIQUE DU SUD, par Maurice Cukierman, Messidor, 1987, 280 p.
- L'AFRIQUE DU SUD. HISTOIRE D'UNE CRISE, par R. Lefort, Maspero, 1977, 180 p.
- AFRIQUE DU SUD, L'APARTHEID AU JOUR LE JOUR, par J. Lelyveld, 1986, Presse de la Cité.
- L'APARTHEID, par N. Mandela, Editions de Minuit, 1965, 2e éd. 1985, 112 p.
- UNE PART DE MON AME, par W. Mandela, Seuil, 1986.
- LA PROPAGANDE DE L'APARTHEID, COMMENT L'AFRIQUE DU SUD SE CREE UNE IMAGE DE MARQUE, par J. Marchand, Karthala, 1985, 284 p.
- LES DERNIERS BLANCS. LE MODELE SUD-AFRICAIN, par C. Meillassoux, Maspero, 1979, 311 p.

- APARTHEID ET CAPITALISME: LE SYSTEME ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD, par C. Messiant et R. Meunier, Maspero, 1979, 210 p.
- DANS LES BAGNES DE L'APARTHEID, par I. Naidoo, Messidor, 1986.
- DIVISER POUR REGNER, par B. Rogers, Droit et Liberté, 1980, 152 p. traduit de l'anglais **Divide and Rule**, Londres, 1978.
- LE DERNIER REMPART: FRANCE-AFRIQUE DU SUD, par B. Taillefer, Sycomore, 1980, 259 p.
- PRISONNIER DE L'ESPERANCE, par D. Tutu, Centurion, 1984.
- VIE ET MORT DE STEVE BIKO, par D. Woods, Stock/Présence Africaine, 1978.
- L'APARTHEID LE DOS AU MUR, catalogue d'une exposition internationale d'affiches, préface d'Albert Lévy, Droit et Liberté, 1982, 90 pages. Edition en anglais: "APARTHEID, ITS BACK TO THE WALL".
- LES CONTRAINTES D'UNE RIVALITE, par Z. Laïdi, La Découverte, 1986.
- LE SABLE DES BLANCS, par L. Nkosi, Balland, 1986.
- UN FRANCAIS EN APARTHEID, par Pierre-André Albertini, Gallimard, 1988.

LITTERATURE

- LES GUETTEURS DE L'AUBE, par J. Alvarez-Pereyre, poésie et apartheid. Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

- LITTERATURES DE L'AFRIQUE AUSTRALE, par C. Belvaude, Sillex, 1985.
- MOUROIR, par B. Breytenbach, Stock, 1983.
- CONFESSIONS VERIDIQUES D'UN TERRORISTE ALBINOS, par B. Breytenbach, Stock, 1984.
- AU PLUS NOIR DE LA NUIT, par A. Brink, Stock, 1976, Le Livre de Poche.
- UNE SAISON BLANCHE ET SECHE, par A. Brink, Stock, 1980, Le Livre de Poche.
- DUST. AU COEUR DE CE PAYS, par J.M. Coetzee, Nadeau, 1982, Seuil, 1987.
- EN ATTENDANT LES BARBARES, par J.M. Coetzee, Nadeau, 1985.
- FILLE DE BURGER, par N. Gordimer, Albin Michel, 1982.
- CEUX DE JULY, par N. Gordimer, Albin Michel, 1984.
- L'OISEAU MEURTIER, par A. La Guma, Karthala, 1986.
- RETOUR A SOWETO, par Sipho Sepamla, L'Harmattan, 1986.
- LE LONG VOYAGE DE POPPIE NONGENA, par E. Joubert, Belfond, 1981.
- PLEURE, O PAYS BIEN AIME, par A. Paton, 1950, Le Livre de Poche.
- QUAND L'OISEAU DISPARUT, par A. Paton, 1956.
- POETES NOIRS DE L'AFRIQUE DU SUD, par F. Vaillant, Présence Africaine, 1975.
- SOWETO. SOLEILS FUSILLES, poèmes, par Paul Dakeyo, Droit et Liberté, 1977.



FILMOGRAPHIE

"LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA". Réal. Collectif anonyme. 1973. 55'. Coul. 16 mm. Son optique et video.

Copie disponible à I.S.M.

Tourné clandestinement en Afrique du Sud par des Sud-Africains, le film s'attache à démonter la logique de l'apartheid. Les principaux aspects des conditions de vie et de travail des Noirs y sont présentés. Ce film est excellent; il faudra pourtant insister dans le débat sur les luttes du peuple sud-africain, seulement mentionnées dans le film.

Thèmes: conditions de vie en Afrique du Sud, misère et mortalité infantile, exploitation du monde du travail, les multinationales, la déportation dans les homelands.

"LE LAAGER", de Peter Davis. 1977. (Production ONU). 60'. Coul. 16 mm. Son optique et video.

Copie disponible: I.S.M. et MRAP.

Le laager était le camp retranché des Boers lorsqu'ils fuyaient devant les Britanniques pendant la

guerre dite des Boers au début du siècle. Aujourd'hui, le laager désigne l'attitude de durcissement de la minorité blanche qui campe sur ses positions d'opresseur. Un bon film pour comprendre l'idéologie et les sentiments de la minorité blanche. A projeter si on a déjà passé des films sur l'oppression du peuple noir d'Afrique du Sud.

Thèmes: histoire coloniale, "fondements" idéologiques de l'apartheid, mentalité des Afrikaners.

"SOWETO 76", de Michel Kopiloff (France). 1977. 10'. Noir et blanc. 16 mm. Son optique.

Copie disponible au MRAP.

Ce film est un montage de photos prises lors des émeutes de Soweto qui firent plus de 500 morts (dont le jeune Hugh Peterson, 13 ans). Soutenues par la musique du grand batteur noir américain Max Roach et de Colette Magny, les images muettes se suffisent à elles-mêmes. "Soweto 76" est un bon complément de programme pour un film comme "La dernière tombe à Dimbaza".

Thèmes: révolte et répression en Afrique du Sud.

"LA MAREE MONTANTE". Production ONU. 1977. 60'. Couleurs. 16 mm. Son optique et video.

Copie disponible à I.S.M.

La première partie décrit les conditions de vie en Afrique du Sud, la seconde les événements de Soweto. Actualise bien les informations contenues dans "La dernière tombe à Dimbaza".

Thèmes: les luttes en Afrique du Sud, la révolte des jeunes en 1976, la prise de conscience des nouvelles générations.

"L'AFRIQUE DU SUD NOUS APPARTIENT". Réal. Chris Austin, Peter Chappell et Ruth Weiss (G.B. et RFA). 1979. 55'. Couleurs. 16 mm.

Copie disponible à la Fédération Jean Vigo.

Un film tourné clandestinement en Afrique du Sud.

Cinq portraits de femmes noires et leur vie "ordinaire" sous l'apartheid, cinq portraits entrecoupés d'interviewes de militantes anti-apartheid, dont Winnie Mandela. "L'Afrique du Sud nous appartient" est l'une des oeuvres les plus fortes qui aient été réalisées sur l'apartheid.

Thèmes: femmes du peuple, militantes anti-apartheid en Afrique du Sud.

"VOIX DU PURGATOIRE", de Roland Kerbosch (Pays-Bas). 1979. Couleurs. 43'. 16 mm et video. Copie disponible à I.S.M.

Interviewes de travailleurs migrants en Afrique du Sud, de femmes déportées, de prisonniers politiques, témoignage sur le bidonville de Crossroads. Prix du jury de la presse internationale au Festival du film documentaire de Leipzig.

Thèmes: travailleurs migrants, la vie à Soweto et à Crossroads.

"DES GENERATIONS DE RESISTANTS", de Peter Davis. Prod. ONU. 1980. 60'. Couleurs. 16 mm et video. Copie disponible à I.S.M. et au MRAP.

Utilisant des documents d'archives et des interviewes de dirigeants, ce film explique la lutte des Africains contre le régime de l'apartheid. Il fait l'historique de cette résistance depuis l'invasion par les Blancs, Hollandais et Anglais, jusqu'à la période actuelle. L'excellent travail accompli sur le document historique en fait une oeuvre qui passe très bien auprès des publics jeunes, y compris dans les lycées et collèges.

Thèmes: histoire du colonialisme, de l'apartheid; la résistance à l'apartheid.

"PORTRAIT DE NELSON MANDELA", de Frank Diamand (Pays-Bas). 1980. 20'. Couleurs. 16 mm.

Copie disponible à la Fédération Jean Vigo.

Un portrait émouvant du leader de l'ANC emprisonné à Robben Island, puis dans la région du Cap. Des documents historiques, des interviewes de sa fille et de nombreux amis.

Thèmes: histoire de l'Afrique du Sud; l'A.N.C, Nelson Mandela.

"NAMIBIE LIBRE!". Production ONU. 1978. 30'. Couleurs. 16 mm et video.

Copie disponible à I.S.M.

Une bonne présentation de base de la question namibienne depuis la période de la colonisation allemande jusqu'à la résistance de la SWAPO contre le régime de l'apartheid. Très bonne iconographie et documents filmés d'époque.

Thèmes: colonisation et résistance à l'apartheid.

"AMOK", de Souhail Ben Barka (Maroc-Guinée). 1982. 120'. Couleurs. 35 mm.

Copie disponible à Elysée-Films.

Le seul film de fiction disponible en France sur l'apartheid. Une adaptation de "Pleure ô mon pays bien aimé" dans l'Afrique du Sud de 1976. L'histoire de Mathew Sampala, un vieil instituteur noir qui quitte son petit village pour aller au chevet de sa soeur malade. Mathew se trouve confronté à l'univers des villes fait de violences et de mort. Un film un peu grandiloquent, mais qui, souvent, trouve un ton juste.

Thèmes: l'apartheid, la violence dans les villes, les émeutes de Soweto.

Pour plus de renseignements sur les films, prendre contact avec le MRAP ou le Festival d'Amiens (J.P.

Garcia) au (16).22.91.01.44.

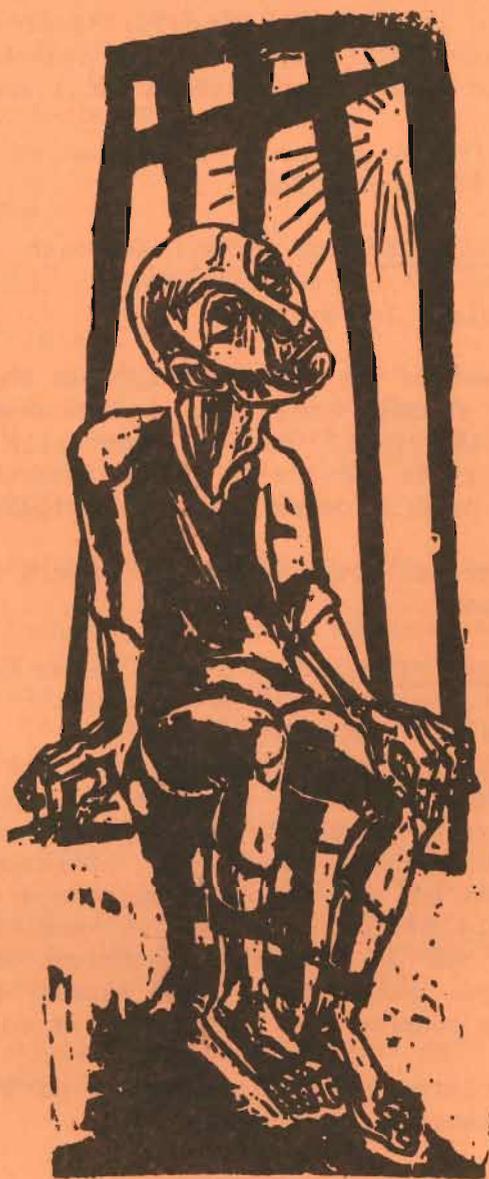
Adresses des distributeurs:

- I.S.M. (Images, Spectacles, Musiques du Monde): 7
impasse Chartière, 75005 PARIS. Tél. (16.1.)-
43.25.19.80.

- FEDERATION JEAN VIGO, 8 rue Lamarck, 75018 PARIS.
Tél. (16.1.)42.54.04.57.

- MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié
entre les peuples), 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX
11. Tél. (16.1.) 48.06.88.00.

- ELYSEE-FILMS, 6 rue Rochebrune, 93100 MONTREUIL. Tél.
(16.1.)48.59.41.07.





EXPOSITIONS

- APARTHEID, LE DOS AU MUR

Une exposition de 96 affiches de différents pays présentée pour la première fois au Musée de l'Affiche et de la Publicité à Paris du 27 octobre 1982 au 9 janvier 1983, réalisée par le MRAP sous le parrainage des ministères des Relations Extérieures et de la Culture ainsi que de l'Organisation des Nations-Unies. Les affiches, entoilées, peuvent être fixées par des épingles ou punaises.

Il existe aussi un catalogue illustré en noir et couleurs, soit en français, soit en anglais.

- 15 ARTISTES-PEINTRES CONTRE L'APARTHEID

Quinze peintres célèbres ont dénoncé par des oeuvres spécifiques le système déclaré par l'ONU "crime contre l'humanité".

- L'APARTHEID

Exposition réalisée dans le cadre d'un Projet

d'Action Educative par le Lycée Claude-Monet à Argenteuil. Elle donne une vue assez complète et didactique de la situation en Afrique du Sud. 14 panneaux de 1m10 x 0m75.

- LES FEMMES ET L'APARTHEID

14 panneaux de 75cm x 52 cm. Photos et textes émanant de l'International Defence and Aid Fund (IDAF), Londres.

- FEMMES, ENFANTS, APARTHEID

En 25 panneaux de 110 cm de côté, une exposition de photos dans une présentation originale. Nouvelle version actualisée en 1988.

- L'AFRIQUE AUSTRALE

15 panneaux de 105 cm x 75 cm contrecollés, recouverts d'un film plastique avec oeillets de fixation. L'exposition a été réalisée à partir des trois couleurs de l'ANC: noir, vert, jaune. Les 14 premiers panneaux traitent de thèmes divers tels que: l'Afrique du Sud, l'ANC, l'apartheid, la répression, Mandela, les Bantoustans, la Namibie, l'Afrique australe, la collaboration, la solidarité...

Le dernier panneau traite de l'actualité. Il sera sans cesse renouvelé en fonction des évènements.

Ces expositions sont disponibles au siège du MRAP, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11. Tél. 48.06.88.00.

AUTRES MATERIELS

On peut également se procurer au MRAP diverses affiches, des livres et brochures, des autocollants et des badges contre l'apartheid.